AI

MEMOIRES

DE MESSIRE

ROBERT ARNAULD

D'ANDILLY.

Ecrits par lui-même.

PREMIERE PARTIE.

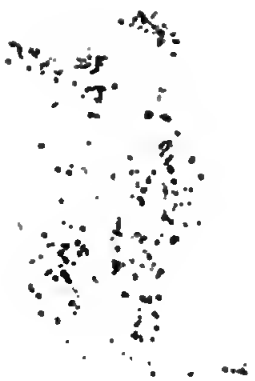

MEMOIRES

DE MESSIRE

ROBERT ARNAULD D'ANDILLY,

Ecrits par lui-même.

PREMIERE PARTIE.

A HAMBOURG,

De l'Imprimerie d'A. VANDEN-HOECK,
Libraire à Londres.

M DCC XXXIV.

AVIS.

LES Mémoires des Grands Hommes ſont toûjours reçus favorablement, parce qu'on aime à les connoître eux-mêmes, & que l'on trouve dans l'Hiſtoire de leur vie de quoi s'inſtruire & augmenter ſes connoiſſances. Ceux que nous donnons au Public, ſont certainement de ce genre. Soit que l'on conſidere Monſieur Arnauld d'Andilly comme homme d'Etat, ſoit qu'on l'enviſage comme Citoyen, on voit par tout un eſprit noble, un cœur grand, des inclinations généreuſes, un génie élevé, une prudence conſommée. Dans ſa jeuneſſe même il a paru digne des plus grands emplois ; & il en a ſoutenu de très-importans avec cette capacité & cette pénétration, que l'on n'attend ordinairement que de l'âge & de l'expérience. Il a vêcu dans des tems difficiles, avec une grande ſécurité, parce qu'il n'a jamais rien fait que pour le bien Public ; & que les interêts de l'Etat lui ont toûjours été plus chers que les ſiens propres. Il a réuni dans ſa perſonne tout ce que le le monde admire, & il a toûjours mepriſé le monde. Dieu s'eſt d'abord rendu maître de ſon cœur. Il a été innocent au milieu de la Cour, incorruptible dans les plus grandes

occaſions de s'enrichir, inébranlable parmi les attraits & les ſollicitations du ſiécle.

Si l'on ſuit M. d'Andilly dans la retraite de Port-Royal, on y verra un homme que les honneurs n'ont point quitté, mais qui s'eſt arraché lui-même aux honneurs dès l'âge de 55. ans, afin de ne plus vivre que pour l'éternité. Mais ſa retraite même a été laborieuſe; il y a aimé le travail, comme on aime dans le monde le divertiſſement, & il y a conſacré le ſien par les excellentes traductions des Vies & des Ouvrages des Saints, qu'il a donnés à l'Egliſe, en ſe nourriſſant lui-même des vérités qu'il annonçoit aux autres dans ſes écrits. A l'âge de 80. ans, il a joint à la force de ſon eſprit, qui a toûjours été le même, une ſimplicité d'enfant, une humilité & une modeſtie qui mériteroient nos plus grands éloges, ſi ſes actions ne faiſoient le ſien plus efficacement & avec plus de fidélité. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on en trouvât un détail complet dans ces Mémoires, qui ont été un des fruits de ſa retraite & qu'il compoſa pour l'inſtruction de ſa famille. Mais combien d'actions ſon humilité nous y a-t-elle cachées? Excepté celles dont la plûpart n'étoient point alors ignorées. Il s'eſt tû ſur preſque tout ce qui pouvoit fixer l'attention ſur lui, nous dévoiler ſon intérieur, nous découvrir les biens ſecrets dont il a comblé une infinité de perſonnes;

ſonnes; mettre au jour les prodigieux effets de ſa charité & de ſa liberalité.

Ces Mémoires finiſſent en 1656. Mais ils n'ont été écrits qu'en 1667. M. d'Andilly les commença à Port-Royal, & les acheva à Pomponne. Il eſt mort le 27. Septembre 1674. âgé de 85. ans.

Si ces Mémoires euſſent été imprimés plûtôt, ils auroient ſans doute fait ſupprimer à M. Bernard les calomnies qu'il a oſé répandre ſur la réputation de M. d'Andilly, dans ſes nouvelles de la République des Lettres du mois d'Avril 1703. après le fameux apoſtat le Vaſſor: MM. Bayle & Deſmaiſeaux ne les euſſent pas fortifiées dans leurs Lettres: Ce dernier n'eût pas voulu les appuyer de nouveau dans les Notes dont il a d'ailleurs enrichi les Lettres de Bayle. Il eſt certain que jamais rien ne fut plus oppoſé au caractere de M. d'Andilly, que d'avoir eu *une ame venale*, comme le Préſident de Gramond l'en a accuſé le premier dans ſon Hiſtoire de France, qui parut en Latin en 1643. ni que d'avoir trahi Son Alteſſe Royale le Duc d'Orleans, le Comte de Schomberg, & le Maréchal d'Ornane, comme le ſoutiennent les trois Critiques dont on vient de parler, après le Vaſſor, & les Mémoires d'un prétendu favori de Son Alteſſe Royale. M. d'Andilly a été au contraire l'un des hommes de France

qui a joui pendant toute ſa vie à la Cour, à Paris, & dans les Provinces, d'une réputation mieux établie, & plus généralement reconnue de pieté & de probité ; & il n'y a perſonne qui n'ait ſouſcrit de bon cœur à ce qu'a écrit de lui, il y a long-tems, un Auteur célébre : « Qu'il ne rougiſſoit point des » vertus chrétiennes, & ne tiroit point de va» nité des morales. » Auſſi ne négligea-t'il point le ſoin de ſa réputation, quand il la vit attaquée ; & le Préſident de Gramond fut obligé de déſavouer ce qu'il avoit ecrit, & de le retrancher de ſon Hiſtoire, où cette calomnie ne ſe trouve que dans les Exemplaires qui avoient été débités avant que M. d'Andilly eût pu l'apprendre. La juſtification de celui-ci, publiée dès-lors, a paſſé juſqu'à nous dans quatre de ſes Lettres de mil ſix cens quarante-trois & de 1644. adreſſées à Monſieur de Montrave, premier prefident au Parlement de Toulouſe ; ſi M. de Gramond, après avoir fait faire à M. d'Andilly d'humbles excuſes par M. Doujat, de ce qu'il avoit ecrit contre lui, s'eſt aviſé de ſoutenir enſuite ſa calomnie dans ſa lettre à Phylarque, M. d'Andilly l'a convaincu de nouveau d'impoſture dans la belle lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet, & qui eſt la quatriéme de celles qui forment ſon Apologie. A l'égard de la trahiſon dont le prétendu favori de Son A. R. l'a accuſé, elle ſe trou-

ve

ve refutée ſi évidemment dans les Memoires que nous donnons au public, que nous ſommes perſuadés que ni l'autorité du pretendu favori, ni celle de Meſſieurs Bernard, Bayle & Deſmaiſeaux n'en impoſeront plus au public. Le dernier d'ailleurs, trop équitable pour ne ſe pas rendre à la vérité dès qu'il la connoît, a déja avoué qu'il s'étoit trompé. La mort empêche les autres de ſe retracter. Un habile homme qui avoit entre les mains les Memoires que nous donnons, & pluſieurs autres écrits d'une égale authenticité, s'étant ſervi des uns & des autres en 1730. pour juſtifier M. d'Andilly, contre les accuſations du prétendu favori de Son Alteſſe Royale Gaſton duc d'Orleans, & ayant envoyé cette juſtification à M. Deſmaiſeaux, celui-ci en fut frappé & convaincu. " Fondé, dit-il, dans la Réponſe qu'il a fait à cette Apologie, » ſur les Memoi-» res d'un favori du Duc d'Orleans, & ſur » une lettre de ce Prince envoyée au Parle-» ment, j'aurois crû que la conduite de M. » Arnauld d'Andilly n'avoit pas toujours été » exemte de blâme; mais l'Auteur de cet Ecrit » qui a eu en main des piéces que je n'étois » pas à portée de conſulter, a généreuſement » entrepris de le juſtifier, & de faire voir que » ſa vertu s'eſt conſervée pure & ſans tache au » milieu d'une Cour extrêmement corrom-» puë. J'ai lû ſon Memoire avec beaucoup de

» plaiſir.. .. il me paroît d'autant plus néceſ-
» ſaire de le publier, qu'on attaque la réputa-
» tion de M. d'Andilly dans pluſieurs livres,
» & que cette juſtification ſervira à détrom-
» per le public. ».

C'eſt ainſi que les hommes ſe trompent, mais que les honnêtes gens avouënt qu'ils ſe ſont trompés. La juſtification de M. d'Andilly par le Pere Bougerel Prêtre de l'Oratoire, & la Réponſe de M. Deſmaiſeaux, ſervent de preuve à cette maxime. Ces deux pieces ont eu l'approbation du public, qui malgré ſa malignité naturelle, ſouffre impatiemment que l'innocent ſoit calomnié. On les a imprimées l'une & l'autre en 1730. dans le tome 5e *de la Bibliotheque raiſonnée des Ouvrages des ſçavans de l'Europe*, & il ſeroit à ſouhaiter qu'elles fuſſent plus répanduës & plus communes. Les Memoires même de M. d'Andilly y ſuppléeront abondamment; & quand on n'y trouveroit que ce ſeul avantage, on doit nous ſçavoir gré de les avoir publié. Nous les donnons tels qu'ils ſont ſortis des mains de l'Auteur. On y trouvera beaucoup d'Anecdotes ſingulieres, & il nous a paru qu'ils répandoient un grand jour ſur l'hiſtoire de France de ce tems-là, ce qui doit les faire recevoir avec plus d'avidité & de plaiſir.

Fautes

Fautes à corriger dans la premiere Partie.

Page 15. *ligne* 18. Savoſienne ; *liſés* Savoiſienne.
P. 69. *ligne* 14. prétendoir ; *liſés* prétendoit.
P. 70. *ligne* 12. après ces mots, s'y étoit acquiſe ; *ajoûtez*, le ſerviroit utilement.

Seconde Partie.

Page 14. *ligne premiere*, M. de la Vie ; *liſés* M. de la Vieuville.
P. 35. *ligne* 11. pres paroles ; *liſés* propres paroles.
P. 86. *ligne premiere*, Aven ; *liſés* Avein.
P. 98. *ligne* 10. Briſſac ; *liſés* Briſach.
P. 133. *ligne* 3. Philargue, *liſés*, Philarque.

MEMOIRES

MEMOIRES

DE M.

ARNAULD D'ANDILLY.

PREMIERE PARTIE.

UNe auſſi longue vie que la mienne, & dont j'ai paſſé la plus grande partie à la Cour, autant connu des Grands, & auſſi libre avec eux qu'on le peut être, m'a ſi fortement perſuadé du néant des choſes du monde, que rien n'étoit plus éloigné de ma penſée que de laiſſer quelques Memoires touchant mes proches, & ce qui me regarde en particulier. Mais ne pouvant réſiſter aux inſtances ſi preſſantes que me fait mon fils de Pomponne d'en écrire quelque choſe qui puiſſe ſervir à mes enfans pour les exciter à la vertu par des exemples domeſtiques, & leur

inſpirer le mépris de ces faux biens dont la plupart des hommes ſont ſi idolâtres qu'ils ne craignent point de les rechercher aux dépens de leur honneur & de leur ſalut ; je me ſuis enfin réſolu à lui donner cette ſatisfaction, & je ne rapporterai rien que je n'aye vû de mes propres yeux, ou qui ne m'ait été dit par des perſonnes dignes de foi.

Mon pere étoit originaire d'Auvergne par une branche de ceux de nôtre race dont l'origine étoit de Provence, ainſi qu'on le peut voir par l'hiſtoire de cette Province, écrite par Ceſar de Noſtredame, où, en l'année 1195. Bertrand Arnauld eſt nommé entre les Gentilshommes qui aſſiſtérent comme témoins à l'hommage rendu au comte de Toulouſe, par Guillaume comte de Forcalquier : Et quant à ceux de nôtre nom qui s'établirent en Auvergne, dont je ſuis venu de pere en fils, de Gracieux Arnauld, que des Regiſtres de la Grand'Chambre portent s'être trouvé en 1340. en la bataille du Roi, je me contenterai de dire qu'il ſe voit par les papiers que j'en ai, que quelques-uns ont commandé une

Compagnie

compagnie d'hommes d'armes ; & que lorſque le conneſtable Charles de Bourbon, ſi connu dans nos hiſtoires, quitta la France par le mécontentement que lui donna Madame Louiſe, mere du Roi François I. il paſſa chez mon biſayeul, nommé Henry ; Gouverneur d'Herman, dans la haute Auvergne, l'un des Gentilshommes de ſa maiſon, fils de Michel, qui avoit vécu cent quatre ans ; & il n'aida pas ſeulement à le ſauver, mais le ſuivit ; ce qui cauſa preſque ſa ruine entiére, parce que ſa maiſon fut priſe & pillée par ceux qui avoient ordre d'arrêter ce Prince.

M. DE LA MOTHE-ARNAULD, ayeul de M. d'Andilly.

MON ayeul, nommé Antoine, fils de Henry, de qui je viens de parler, & ſeigneur de la Mothe-Arnauld, qui eſt un Château proche de Riom, dont j'ai vû les ruines, & de Villeneuve-Pollerande, fut celui qui

quitta l'Auvergne pour s'établir à Paris. De la ſorte que j'ai entendu parler de lui à pluſieurs perſonnes qui l'avoient vû, c'étoit un homme d'un fort grand mérite, & ſi également capable de diverſes profeſſions, que comme il vivoit dans un tems continuellement traverſé de guerres civiles, qui produiſoient divers Edits de pacification & recommençoient enſuite, il commandoit pendant qu'elles duroient une compagnie de Chevaux-legers, & lorſqu'elles étoient ceſſées, il exerçoit d'autres Charges comme auparavant, dont l'une étoit de Procureur Général de la reine Catherine de Medicis. On pourra juger de l'eſtime & de l'affection dont cette grande & ſi habile Princeſſe l'honoroit, par une preuve qu'elle lui en donna, & qui me paroît trop conſidérable pour ne la pas rapporter ici.

Le torrent du malheur du ſiécle, qui par l'artifice du Démon fit tomber dans l'erreur tant de perſonnes même vertueuſes, ſous prétexte de la réformation des mœurs de l'Egliſe, entraîna d'abord Monſieur de la Mothe : mais il n'eut pas plutôt reconnu le venin caché

ſous

ſous la fauſſe apparence de pieté de ces nouvelles opinions, qu'il y renonça, & véçut toujours depuis & mourut dans la pureté de la foi Catholique. Comme il ne s'étoit pas encore relevé de cette chute, lorſque la S. Barthelemy arriva, il fut aſſiégé chez lui par le peuple avec cette fureur qui inonda Paris de tant de ruiſſeaux de ſang en ce jour ſi remarquable : mais il ſe défendit ſi généreuſement avec ſes domeſtiques & ceux de ſes enfans qui ſe trouvérent auprès de lui, qu'il ne pût être forcé. Cependant la Reine ſa maîtreſſe ſe ſouvint de lui au milieu de tant de diverſes penſées, dont on peut s'imaginer que ſon eſprit étoit alors occupé ; & par un mouvement d'affection, qui peut paſſer pour peu ordinaire, elle envoya le lieutenant de ſes Gardes, avec nombre de ceux qui étoient ſous ſa charge, le dégager d'un ſi grand péril, & le mener dans la Chambre des Comptes, pour y être en ſûreté, & y demeurer, comme il fit, juſqu'à ce que ce terrible orage fût paſſé.

Après une telle marque de la fermeté inébranlable du courage de M. de la Mothe,

on n'aura pas peine à croire ce que j'ai entendu dire diverſes fois à feu M. le Sergent, Auditeur des Comptes, & beau-pere de M. le Clerc, Intendant des Finances, qui avoit été auprès de lui, que la Reine, de qui je viens de parler, ayant obtenu un don du Roi, un Seigneur dont j'ai oublié le nom, & qui le portoit de même air que M. de Grillon de qui le nom & l'humeur ſont ſi connus, ayant obtenu le même don, M. de la Mothe s'oppoſa pour l'intérêt de la Reine à la vérification qu'il en pourſuivoit à la Chambre des Comptes. Ce Seigneur fort en colere lui demanda au ſortir de la Chambre ſur le grand degré, s'il n'étoit pas M. de la Mothe: à quoi lui ayant répondu qu'oui; il lui dit avec emportement qu'il trouvoit étrange qu'il s'oppoſât à la vérification du don que le Roi lui avoit fait, & qu'il l'en feroit repentir. Vous me prenez pour un autre, lui repliqua M. de la Mothe. Comment? Ne m'avez-vous pas dit que vous étiez M. de la Mothe, repartit ce Seigneur? Oui, lui repliqua-t-il, mais j'allonge & accourcis ma robbe quand je veux, & vous n'oſeriez au-

bas

bas de ce degré me parler comme vous faites. Sur cela un Gentilhomme qui étoit à ce Seigneur, ayant enviſagé M. de la Mothe, le reconnut, & dit à ſon Maître : Monſieur, c'eſt un tel que vous avez pû voir en telles occaſions. Et ce Seigneur lui fit enſuite de grandes civilitez.

Il mourut en l'année 1585. dans ſa maiſon du fauxbourg ſaint Germain, que la reine Marie de Medicis acheta quarante mille écus de M. Arnauld, pere de M. d'Andilly, & de Madame Campſillon, l'une de ſes ſœurs, avec les jardins qui en étoient, pour l'enfermer dans le Luxembourg. Il eſt enterré dans la Chapelle qu'il avoit en l'egliſe de S. Sulpice. Il eut deux femmes. La premiere, nommée Marguerite Meunier, niece de M. Dubourg, chancelier de France, dont il eut un fils nommé Jean : Et la ſeconde, nommée Anne Forget de la maiſon des Forgets, barons de Verêts, du Fau & de Maſſers, dont il eut huit fils & quatre filles.

M. DE LA MOTHE-ARNAULD, fils aîné de l'ayeul de M. d'Andilly.

L'AINÉ de ces huit fils nommé Jean, & qui portoit le nom de la Mothe comme ſon pere, parce qu'il avoit hérité de la terre, étoit un homme très-bienfait, de grand eſprit, qui avoit extrêmement voyagé, & particuliérement dans le Levant. Il avoit tant de cœur & de zele pour le ſervice du Roi, qu'Henry III. l'ayant voulu faire Secretaire d'Etat à Blois après la mort de M. de Guiſe, il le ſupplia de trouver bon qu'il le ſervît plûtôt en Aûvergne, où il avoit beſoin de ſerviteurs, parce que le parti de la Ligue y étoit fort.

Avant que ce parti eût éclaté, M. le comte de Rendan, de la maiſon de la Rochefoucault, qui avoit une amitié toute particuliére pour lui, l'avoit fort exhorté d'y entrer: mais l'en ayant trouvé très-éloigné, ils convinrent de faire bonne guerre; & M. de Rendan lui promit que l'on n'entreprendroit rien ſur ſa maiſon de la Mothe qui étoit forte & bien

& bien foſſoiée, pourvû qu'elle ne fit point la guerre. Sur cette aſſûrance M. de la Mothe y laiſſa tous ſes meubles & ſes papiers : mais un capitaine de la Ligue, nommé la Croix, l'attaqua lorſque les foſſés étoient glacés, y perdit beaucoup de gens, la prit, la pilla, & la brûla. M. de la Mothe preſſa fort M. de Rendan de lui en faire juſtice, & il n'en tint compte.

Dans la ſuite de la guerre, M. de Rendan ayant aſſiegé la ville d'Iſſoire, M. de la Mothe s'y jetta avec cinquante maîtres de ſa Compagnie : & lorſque les ſerviteurs du Roi s'aſſemblérent pour faire lever le ſiége, & que la bataille fût ſur le point de ſe donner en l'an 1590. le même jour de la bataille d'Yvry, M. de la Mothe ſortit de la place avec ſa Compagnie, & demanda que, puiſqu'il avoit aidé à ſoutenir le ſiége, on voulût bien lui donner la pointe. On la lui accorda. Il paſſa les ennemis, vint à M. de Rendan, lui dit qu'il falloit ce jour-là payer la Mothe, lui donna deux coups d'epée, & le prit priſonnier. Sur quoi un Cavalier, ſans que

M. de

M. de la Mothe le vît, lui tira par-deſſus ſon épaule un coup de piſtolet, dont il mourut. On peut voir ſur ce ſujet ce que M. de Thou en dit dans ſon Hiſtoire. Cette action de M. de la Mothe augmenta encore de telle ſorte l'eſtime que les ſerviteurs du Roy de cette Province avoient pour lui, que la ville de Clermont ſi paſſionnée pour le ſervice de Sa Majeſté, & ſi oppoſée à celle de Riom, qui étoit du parti de la Ligue, fit mettre contre un pilier de la grande Egliſe, que l'on m'a montré lorſque j'y étois, un tableau de M. de la Mothe, avec une Inſcription très-honorable, où le principal de ce je viens de dire étoit écrit. Mais M. le cardinal de la Rochefoucault frere de M. le comte de Rendan étant devenu depuis evêque de Clermont, fit ôter ce tableau.

M. de la Mothe ayant continué à ſervir le Roy dans cette guerre, il arriva que lorſqu'il étoit dans Lezoux avec M. de Chape ſon allié proche ; M. le comte d'Angoulême, depuis duc d'Angoulême, qui commandoit en

Auvergne

Auvergne pour le Roy, lui ayant demandé la plus grande partie de leur garniſon pour une entrepriſe qu'il vouloit executer, un Prêtre de la Ville qui étoit Ligueur dans ſon cœur, mais n'avoit oſé ſe déclarer, & qui avoit chez lui une cave qui répondoit dans le foſſé, en donna avis à M. le comte d'Eſtain parent de M. de Rendan, & l'introduiſit avec les ſiens dans la place. M. de Chape fut ſurpris & tué dans ſa maiſon; & M. de la Mothe qui faiſoit alors le tour du rempart, s'étant jetté dans une tour avec vingt-deux hommes qui ſe ralliérent à lui, s'y défendit juſqu'à ce qu'il n'eût plus de quoi tirer. Et preſque tout ce qui étoit avec lui ayant été tué, & les ennemis ayant commencé à ſapper, & à mettre de la poudre pour faire ſauter la tour, il capitula de ſe rendre la vie ſauve. Mais ce n'étoit que pour ſauver ceux qui étoient avec lui, & particuliérement deux freres qu'il eſtimoit à cauſe de leur valeur. Car après qu'ils furent ſortis, il déboutonna ſon pourpoint, il ſe jetta au milieu des ennemis l'épée à la

main,

main, en disant que la Mothe ne vouloit point devoir la vie à des ligueurs : & fut ainsi tué de vingt coups d'épée. Il avoit épousé la fille du baron de S. Georges, dont il n'eut qu'une fille. La ville de Clermont le fit enterrer magnifiquement.

M. ARNAULD PERE DE M. d'Andilly, & second Fils de M. Arnauld de la Mothe son ayeul.

LE second des huit fils de M. de la Mothe mon Ayeul, & qui se nommoit Antoine comme lui, étoit feu mon pere. J'en parlerai fort particuliérement, comme ayant une entiére connoissance de tout ce qui le regarde.

Il succéda à la charge de Procureur Général de la reine Catherine de Medicis qu'avoit son pere, & l'exerça jusqu'à la mort de cette Princesse; mais il quitta celle d'Auditeur des Comptes qu'il avoit en même temps, parce qu'il se voulut donner tout entier à la profession du Barreau. Il éclata bien-tôt de telle sorte par son rare sçavoir & son extraordinaire éloquen-

ce,

ce, que M. Marion, depuis Préſident aux Enquêtes, & enſuite Avocat Général du Roy, dont le nom eſt ſi connu dans toute la France, n'ayant qu'un fils & une fille, déſira de l'avoir pour gendre. Ainſi ſon mariage avec ma mere ſe fit en l'année 1585. dans le même tems que mon ayeul paternel mourut. Et les alliances de mon pere n'étant auparavant qu'en Auvergne, dont il étoit originaire, comme je l'ai dit, ce mariage lui en apporta en grand nombre, entre leſquelles les plus proches ſont celles de M. Pinon, dont le pere qui étoit mon grand oncle, eſt mort doyen de la Grand'Chambre du Parlement, & Meſſieurs de la Poterie, dont l'aîné qui étoit mon oncle à la mode de Bretagne, eſt ſous-doyen du Conſeil du Roy; & j'ai l'honneur, à cauſe de M. de Fontenay-Mareüil, d'être parent de M. de Montmorency, & de Madame la ducheſſe de Créquy, de Madame la marquiſe de Gêvres, de M. le marquis de Gamache, de Madame la comteſſe de Vivonne, de Madame de Griboval, & de

Madame

Madame la vicomteſſe de Meulan. Quant au bien, ma mere eut depuis en partage la terre d'Andilly, que j'ai venduë cinquante mille écus, & la maiſon de Paris que mon fils de Pomponne a encore. La terre de Druy, qui eſt la premiére baronie du Nivernois, fut une partie du partage de M. Marion Maître des Requêtes, Préſident au Grand Conſeil, & Contrôleur Général des Finances mon oncle maternel.

La paſſion qu'avoit mon pere pour le ſervice du Roy Henry le Grand & pour l'Etat, fit qu'il ne ſe preſenta point de grandes occaſions où il ne ſignalât ſon zéle pour l'un & pour l'autre, par des écrits ſi puiſſans & ſi eſtimés, que ceux qu'il fit avant la paix de Vervins ramenerent des Villes entieres & quantité de nobleſſe à leur devoir.

Il fit au plus fort de la Ligue & au milieu de Paris celui qui portoit pour titre l'*Anti-Eſpagnol*, qui eſt une réponſe à un Manifeſte de M. du Maine. Elle fit tant d'impreſſion ſur les eſprits, que les chefs de la Ligue,

& ces

& ces factieux que l'on nommoit les Seize, en furent ſi irrités, qu'ils le firent chercher par tout, & il lui en auroit ſans doute coûté la vie auſſi-bien qu'à M. le Préſident Briſſon, s'ils euſſent pû le trouver. Mais il ſe ſauva déguiſé en Maçon, & s'en alla a Tours, où une partie du Parlement demeurée fidelle au Roy, avoit établi ſon ſéjour. Ma mere ſuivit mon pere, & me fit emporter avec elle que je n'avois encore que deux ans.

Il fit dans ce même tems deux autres écrits, dont l'un avoit pour titre, *La Fleur de Lys*, & l'autre, *La Délivrance de la Bretagne*, qui produiſirent auſſi de fort grands effets, en détrompant les peuples des fauſſes impreſſions que la Ligue leur avoit données.

Il fit depuis la paix de Vervins, l'écrit intitulé : *Premiére Savoſienne*, contre Charles-Emmanuel duc de Savoye, ſur ce qu'il refuſoit de rendre les Places appartenantes à la France. Et lors de la majorité du roy Louis XIII. de glorieuſe mémoire, il en fit un, intitulé : *Avis au Roy pour bien régner*, qui

qui fût tellement eſtimé de tout le monde, que les Etats Generaux pour lors aſſemblés à Paris, crurent ſe devoir ſervir de ſes avis pour former une partie des demandes qu'ils firent au Roy, comme on le peut voir par un billet que M. le marquis de Senecé, alors Préſident de la Nobleſſe, m'en écrivit.

Je crois devoir auſſi remarquer que lors du ſiége d'Amiens, en l'année 1597. l'armée du Roy s'affoibliſſoit d'Infanterie, mon pere qui avoit pris une charge de Conſeiller de Ville, parce qu'en de certaines occaſions elle donne moyen à des perſonnes habiles de rendre de grands ſervices, propoſa avec tant de force, que ſon avis fut ſuivi, de faire aux dépens de la Ville, ſans que le Roy s'y attendît, un Régiment de douze cens hommes, qui fût compoſé d'autant de Piquiers que de Mouſquetaires, afin qu'il parût davantage. M. le maréchal d'Eſtrées, que l'on nommoit alors le marquis de Cœuvres, fut choiſi pour en être Meſtre de Camp; & l'on

tient

tient que l'arrivée de ce Régiment qui étoit parfaitement beau, contribua à la reddition de la Place. LeRoy en ſçut ſi bon gré à mon pere, qu'étant de retour à Paris, il l'envoya querir, l'entretint fort long-temps ſur des ſujets importans, lui donna une penſion de quatre cens écus, qui étoit beaucoup en ce tems-là, dont il a toûjours été payé; & parloit toûjours depuis de lui ſi avantageuſement à la Reine ſa femme, qu'elle l'a ſouvent témoigné.

Lorſqu'en l'année 1600. M. le duc de Savoye, dont j'ai parlé, vint en France, le Roy Henry le Grand voulut pour lui faire une faveur extraordinaire, le mener en ſon Parlement, comme dans le plus auguſte Sénat de l'Europe, & y faire plaider devant lui une belle cauſe. Il commanda à M. Robert, & & à mon pere, qu'il choiſit entre tous les autres, de s'y préparer.

Il vint enſuite dans le Parlement accompagné de M. de Savoye, & ils ſe mirent dans la lanterne qui eſt proche de la cheminée. Jamais preſſe ne fut plus grande dans la

Grand-Chambre, excepté dans le Parquet, d'où l'on fit ſortir tout le monde ; & j'y demeurai ſeul aux pieds de M. l'Avocat Général Marion, mon ayeul, n'ayant encore que onze ans. Cette célebre cauſe que mon pere gagna, eſt rapportée tout au long dans l'Hiſtoire de France de Mathieu. Je crois qu'on peut dire ſans flatterie, que nul autre de ſon tems n'a fait des actions publiques ſi éclatantes, ni fait paroître tant de force dans ce qu'on appelle deployer les maîtreſſes voiles de l'éloquence : j'en rapporterai ici quelques preuves.

M'étant rencontré au Jubé de l'egliſe de S. Paul, auprès de M. Hurault archevêque d'Aix, qui avoit été Conſeiller au Parlement, & étoit extrêmement ſçavant, un jour que M. de Coſpean evêque de Lizieux prêchoit, & mon pere étant en bas dans la Nef de l'egliſe, il me dit enſuite de cette prédication, qui avoit été très-belle : „ Il faut avoüer „ que voila bien prêcher : mais ſi M. votre „ pere, que je vois là-bas, eût été en la place

„ de

„ de M.d'Aire (c'eſt l'Evêché qu'il avoit alors)
„ il nous auroit tous enlevés & attirés dans ſa
„ Chaire. Car il me ſouvient qu'étant l'un des
„ Juges, lorſqu'il plaida cette grande cauſe
„ contre les Jeſuites, il nous émût tous de
„ telle ſorte, que ſans ſçavoir où nous étions,
„ nous nous regardions les uns les autres avec
„ impatience de prononcer ce célebre Arrêt,
„ dont la mémoire ne mourra jamais dans no-
„ tre Hiſtoire. " J'eſtime qu'il n'eſt pas mal-à-propos de remarquer enſuite des paroles de ce grand Archevêque, que cette grande action de mon pere a été la premiére cauſe de la haine mortelle & irréconciliable que les Jeſuites témoignent avoir pour notre famille.

Chacun ſçait que les Préſentations des Officiers de la Couronne, telles que ſont celles des Connêtables, des Amiraux, des Ducs & Pairs, & des Maréchaux de France, ſont les plus grands efforts de l'éloquence, parce qu'elles ſont de ce genre démonſtratif & ſublime, qui ne doit rien avoir que d'élevé, d'illuſtre, & de noble; & qu'ainſi pour y

réüſſir, elles doivent être des Chefs-d'œuvres, comme le panégyrique de Trajan par Pline, en eſt un, qui paſſe avec raiſon pour une merveille de l'antiquité. Or feu mon pere a fait ſeul quatorze de ces actions extraordinaires, dont tout le reſte du Palais enſemble n'en a fait qu'onze ou douze. Et pour montrer de quelle maniére il emportoit les eſprits, je crois pouvoir dire une particularité arrivée dans celle de M. de la Trimoüille, de qui Henry le Grand dit, après la bataille d'Yvry, qu'il avoit été ce jour-là plus vaillant que lui de la longueur de ſon cheval, ayant toujours combattu devant lui. Dans cette préſentation mon pere parlant de la bataille de Fornouë, gagnée par Charles VIII. en Italie, où M. de la Trimoüille ſi connu dans nos Hiſtoires, acquit tant d'honneur & de gloire, il toucha de telle ſorte ſes Auditeurs, que M. le duc de Montpenſier Prince du Sang, qui étoit venu au Parlement pour aſſiſter M. de la Trimoüille en cette occaſion, tira à demi ſon épée ſans ſçavoir ce qu'il faiſoit, & dit

& dit après l'action finie à M. de la Trimoüille: „ Faites-moi, je vous prie, embraſſer „ M. Arnauld. Il m'a enlevé de telle ſorte, qu'il „ m'aura fait paſſer pour fou; car croyant être „ au combat, & ne ſçachant ce que je faiſois, „ j'ai tiré à demi mon épée. "

Mais nulle autre action n'a jamais tant éclaté dans le Parlement, que cette grande cauſe qu'il plaida pour M. de Guiſe contre feu M. le Prince, dont je puis parler avec certitude, comme y ayant toujours été preſent. Il défendoit la Garde-royale ſur laquelle étoit fondé le droit de M. de Guiſe, contre la Garde-ſeigneuriale ſur laquelle étoit fondé le droit de M. le Prince, nommées toutes deux ordinairement, les Gardes de Normandie. C'étoit au commencement de la régence de la reine Marie de Medicis, & cette cauſe dura ſept Audiences toutes entiéres, dont mon pere en tint lui ſeul plus de quatre. On y voyoit d'un côté M. le Prince; & de l'autre Madame la ducheſſe doüairiere de Guiſe, Madame la princeſſe de Conti ſa fille, Madame la ducheſſe de Guiſe ſa belle-fille, Monſieur le duc de Guiſe, M.

le duc de Chevreuſe, M. le cardinal de Guiſe, & M. le chevalier de Guiſe ſes fils; & durant ce temps l'entretien du Louvre & du Cercle étoit de ce qui s'étoit paſſé le matin au Parlement.

Lorſque M. de la Marteliere qui plaidoit pour M. le Prince voulut commencer à parler, mon pere dit qu'il étoit néceſſaire de donner un Curateur à M. le Prince, parce qu'il n'étoit pas encore majeur. Cette demande ſurprit & fâcha extraordinairement M. le Prince, derriére lequel je me rencontrai ce jour-là, parce qu'outre ſa qualité de Premier Prince du Sang, il étoit encore Chef du Conſeil. On alla aux opinions, & il fut ordonné qu'on lui donneroit un Curateur. Quand la cauſe eut été plaidée, M. Servin Avocat Général, qui parla après, conclut pour M. le Prince; & alors mon pere dit que défendant, comme il faiſoit les droits du Roi, & M. l'Avocat Général ayant conclu au contraire, il demandoit la permiſſion de repliquer. On alla aux opinions, & la replique lui fut accordée. Il renverſa enſuite tout le Plaidoyer de M. Servin,

vin, & l'affaire ayant été appointée au Conſeil, il gagna en effet ſa cauſe, parce que M. de Guiſe étoit en poſſeſſion en vertu d'un Arrêt proviſionnel donné il y avoit long-temps.

Monſieur le Prince, voulant depuis faire juger cette cauſe appointée, M. de Guiſe n'employa pour toute défenſe que le plaidoyer de mon pere qu'il ſigna & fit imprimer; & M. le Prince l'ayant vû, ne parla jamais plus de cette affaire. Rien n'a été plus recherché que ce plaidoyer, qui portoit pour titre: *Les Gardes de Normandie*, & comme j'en avois pluſieurs exemplaires, je ne pus en refuſer à des perſonnes de qualité, principalement de Normandie qui m'en demandérent, & il m'en reſtoit quelques-uns dans mon cabinet à Pomponne, avec pluſieurs autres pieces de feu mon pere & d'autres papiers qui furent diſſipés par les Soldats lors des Guerres civiles de 1649. & 1652. M. Marion mon ayeul maternel, qui mourut en l'année 1605. avoit fort preſſé mon pere de prendre ſa charge d'Avocat Général, mais il ne s'y put réſoudre,

dre ; & comme on juge ſouvent des choſes par les apparences, & qu'il y a peu de charges plus conſiderables que celle-là, je me crois obligé de juſtifier ſa conduite par les raiſons qui m'en ſont connuës, & que j'ai appriſes de ſa propre bouche.

Les ſeules penſions qu'il avoit de tant de Princes, de Princeſſes, & de Grands, dont il étoit Chef du Conſeil, montoient plus que les gages & les appointemens attachés à la place d'Avocat General, & ce qu'il avoit d'ailleurs étoit encore à beaucoup au-delà. Quant à l'honneur; la maniére dont il vivoit ne lui en donnoit pas moins, qu'auroit fait cette Charge. Tous ces Princes, ces Princeſſes, & ces Grands ne tenoient jamais Conſeil que chez lui. Ceux qui étoient gouverneurs de Province lui venoient dire adieu quand ils alloient dans leurs gouvernemens, & le venoient voir lorſqu'ils en revenoient. Les Favoris en uſoient de même, & j'en puis parler comme l'ayant vû diverſes fois. Il me ſouvient qu'étant avec lui dans ſon Cabinet à quatre heures du matin j'y vis entrer le maré-

chal

chal d'Ancre, qui lui dit : „ Vous ne m'atten-
„ diez pas à l'heure qu'il eſt. Non, Monſieur,
„ lui répondit mon pere, eh ! qui vous amene
„ donc ſi matin ? Rien autre choſe, lui répar-
„ tit-il, que pour vous dire adieu, parce que je
„ m'en vais en Picardie. " Je les quittai, & ap-
pris depuis de mon pere, que M. le maréchal d'Ancre lui avoit dit quand je fus parti, j'ai ſujet de me plaindre de vous ; j'oblige tant de perſonnes à qui je n'ai point d'obligation, & je n'ai encore rien fait pour vous à qui j'en ai tant, parce que vous ne deſirez rien de moi. Dites-moi ce que vous voulez que je faſſe, & je le ferai avec joye. Voulez-vous une place dans le Conſeil ? Voulez-vous autre choſe ? Que voulez-vous ? Je ne deſire, Monſieur, d'être que ce que je ſuis, lui répartit mon pere ; parce que je veux toûjours me voir en état de n'avoir à faire la cour à perſonne.

Cette même raiſon lui fit refuſer la place de Premier Preſident au Parlement de Provence, à laquelle M. de Guiſe avoit paſſion de le porter, & étoit alors en pouvoir de le faire.

faire. Comme il avoit quitté de très-bonne heure le Barreau, & ne plaidoit plus qu'en des occaſions fort importantes, ſon grand plaiſir étoit de faire des arbitrages pour mettre ainſi la paix dans les familles, & il y étoit preſque toujours occupé ; ce qui lui acquéroit tant d'amis, que quand il entreprit & vint à bout d'arracher d'entre les bras de M. le Maiſtre ſon gendre, Maître des Comptes, ſes cinq fils qu'il vouloit mener à Charenton, après que pour s'aſſurer la protection de tout le parti Huguenot, qui étoit alors fort puiſſant, il y étoit allé lui-même ; il obtint en dix jours ſept Arrêts de la Grand'Chambre ou de la Chambre de l'Edit, ce qui ne s'eſt jamais vû. Et pluſieurs des Juges que j'allois ſolliciter avec lui, le remercioient de l'obligation qu'ils lui avoient, d'avoir comme je viens de le dire, procuré le repos de leurs familles.

Je puis encore ajoûter pour ſa juſtification de n'avoir point voulu être Avocat Général, qu'il vivoit ſi ſplendidement, & étoit ſi libéral, qu'ayant un auſſi grand nombre d'enfans

d'enfans qu'il avoit, il n'auroit pû avec cette Charge ſoutenir la dépenſe qu'il faiſoit.

Je ne crois pas qu'il ſe ſoit jamais vû une plus forte & plus étoite amitié, qu'étoit la mienne avec mon pere. Il n'avoit point de ſecret pour moi, & je n'en avois point pour lui. Il me diſoit toutes ſes penſées, je lui diſois toutes les miennes; & ma plus forte paſſion étoit de lui plaire; travaillant extrêmement comme je faiſois, lorſqu'il me reſtoit quelques heures, mon plus grand plaiſir étoit de l'aller entretenir. Je le trouvois ſouvent qui tenoit conſeil avec quelques-uns de ces Grands, ou de ces Princes dont j'ai parlé; & ils n'avoient point déſagreable la liberté qu'il prenoit de les ſupplier de lui pardonner s'il me parloit un peu. Il me menoit alors pour quelques momens dans ſon Cabinet, & puis les revenoit trouver quand je m'en allois.

Les inſtructions qu'il me donnoit pour le reglement de ma vie & de ma conduite, & qui étoient toutes des maximes admirables pour me porter à la vertu, ont fait de telles impreſſions ſur mon eſprit, que les ayant

toûjours

toûjours preſentes, je ne ſçaurois trop reconnoître que ſi j'ai jamais fait quelque choſe de bien, Dieu a voulu ſe ſervir de lui pour m'en inſpirer le déſir. Il mourut à l'âge de ſoixante ans ſur la fin de l'année 1619. avec une très-grande piété. Il fut tellement regretté, que l'on fut obligé deux jours entiers de lui laiſſer le viſage découvert, parce que ſa maiſon ne deſempliſſoit point de perſonnes de condition qui venoient lui donner de l'eau benite, & le vouloient voir. J'en ai vû pluſieurs prier Dieu long-temps aux pieds de ſon lit. Il eſt enterré à Saint Mederic dans ſa Chapelle.

Je penſe pouvoir dire ſans flaterie, & ſans que la paſſion pour la mémoire du meilleur pere du monde, & que j'aimois ſi ardemment, doive rendre mon témoignage ſuſpect, qu'encore que perſonne n'ait connu plus particuliérement que moi la plûpart des grands Perſonnages de nôtre ſiécle, je n'en ai pas vû un ſeul qui ſurpaſſât mon pere en mérite & en vertu. Tout étoit grand dans cette ame, & je n'y ai jamais rien remarqué de bas & de foible.

ble. Il ſeroit inutile de parler de ſon eſprit, toute la France l'a admiré. Mais que ne pourrois-je pas dire de ſa ſolide piété, de la grandeur de ſon courage, de ſon extrême capacité dans les affaires d'Etat, de ſon parfait deſintéreſſement, de ſon incroyable bonté; & parmi tant d'excellentes qualités, de ſon humilité ſi ſincére qu'il ne ſe prévenoit jamais, mais faiſoit gloire de céder aux raiſons des autres quand elles étoient bonnes : ce qui eſt l'une des choſes du monde que j'ai remarqué être la plus rare. Ainſi je crois pouvoir dire après des perſonnes très-capables d'en juger, & qui l'avoient très-particuliérement connu, que jamais homme n'eut tout enſemble en un plus haut degré toutes les parties néceſſaires pour faire un grand Chancelier de France. Sur quoi il me ſouvient que M. le maréchal de Baſſompierre au retour d'un voyage en Lorraine, durant lequel les Sceaux avoient vaqué, me dit au Louvre : „ On nous „ avoit mandé que le Roi les avoit donnés à „ Monſieur votre pere, mais j'y trouvois une

„ difficulté,

„ difficulté, c'eſt qu'il en eſt capable.

Comme M. le cardinal du Perron avoit honoré la mémoire de M. l'Avocat Général Marion mon ayeul de cette Epitaphe,

Sous ce Tombeau paré de mainte ſorte
D'honneurs muëts gît l'Eloquence morte.
Car Marion, du Senat l'ornement,
Et du Barreau le miracle ſuprême,
Ne fût le nom d'un homme ſeulement,
Mais c'eſt le nom de l'Eloquence même.

L'un des plus grands eſprits de nôtre ſiécle voulut auſſi honorer la mémoire de mon pere de cette autre Epitaphe.

Paſſant, du grand Arnauld reſpecte la mémoire.
Ses vertus à ſa race ont ſervi d'ornement,
Sa plume à ſon Pays, ſa voix au Parlement,
Son eſprit à ſon Siécle, & ſes faits à l'Hiſtoire.

Ses diſcours aux Héros diſpenſérent la gloire,
Par lui la Vérité triompha puiſſamment;
Des Princes & des Rois il fut l'étonnement,
Et les eut pour témoins d'une illuſtre victoire.

Contre

Contre un ſecond Philippe uſurpateur des Lys,
Le ſecond Demoſthene anima ſes Ecrits,
Et contre Emmanuël arma ſon Eloquence.

Il crut baſſes pour lui les hautes Dignités,
Et préfera le nom d'Oracle de la France
A la vaine ſplendeur des titres empruntés.

MONSIEUR ARNAULD l'Intendant, Seigneur de Corbeville & de la Roche, troiſieme fils de M. de la Mothe-Arnauld, ayeul de M. d'Andilly.

LE troiſiéme des fils de mon ayeul paternel, nommé Iſaac, qui m'a aimé comme ſon propre fils, & qui me tenoit lieu d'un ſecond pere, fut fait Intendant des Finances en 1605. par le Roi Henry le Grand, & par ſon ſeul choix. Comme perſonne ne l'a connu plus particulierement que moi, je puis dire ſans crainte que jamais homme n'eut tout enſemble plus de probité, de capacité, de deſintéreſſement, de courage, de fermeté, de bonté, de douceur & de civilité. Rien n'eſt

plus

plus clair, que ſon eſprit ; rien plus agréable, que ſa maniere de parler, & de s'expliquer ; & dans l'incroyable quantité d'affaires qu'il rapportoit au Conſeil où j'étois toûjours preſent, comme je le dirai dans la ſuite, je n'ai guéres vû qu'elles ne paſſaſſent par ſon avis, tant il les rendoit intelligibles, & opinoit judicieuſement, ſans rien dire que de néceſſaire. Auſſi ce grand Prince qui l'avoit choiſi par l'eſtime ſi particuliére qu'il faiſoit de ſon mérite, & la reine Marie de Medicis ſa femme, qui avoient voulu qu'il fût de ſon Conſeil, avoient une ſi grande confiance en lui, & l'honoroient d'une affection ſi particuliére, que je crois en devoir rapporter ici des marques aſſez extraordinaires.

Un jour qu'il étoit à la campagne en ſa maiſon de Corbeville, le Roi lui envoya commander de l'aller trouver à Monceaux. Lorſqu'il y fut arrivé, il lui dit en preſence de toute la Cour : „ Pourquoi penſez-vous que » je vous aye envoyé querir ? Je n'ai garde, » Sire, de le ſçavoir, lui répondit-il. Ce n'eſt, » dit

» dit le Roi, que pour vous entretenir, & ajoûta » tout haut : Je veux bien que tout le monde » ſçache que voilà l'un des hommes de mon » Royaume que j'eſtime le plus. » Sa Majeſté lui parla enſuite fort long-tems ; & il alla après ſaluer la Reine.

Comme la nuit s'approchoit, & qu'il prenoit congé d'elle pour ſe retirer, Sa Majeſté lui demanda où il logeroit ? il lui répondit qu'il iroit à Meaux, parce qu'il n'avoit point de logement à Monceaux. » Il ne ſera pas beſoin, lui dit-elle, que vous alliez ſi loin. « Et en même-tems elle appella M^de. la maréchale d'Ancre, qu'elle nommoit alors Leonora, & lui commanda de faire mettre des matelas dans ſon Cabinet pour le coucher. Ayant donc ainſi paſſé la nuit, il ſe trouva le lendemain à cinq heures du matin au lever du Roi qui alloit courre le Cerf. Sa Majeſté ſurpriſe de le voir ſi matin, à cauſe qu'il lui avoit dit auſſi qu'il alloit coucher à Meaux, lui dit : » Où avez-vous donc couché, que vous voilà » venu ſi matin ? Je n'[illegible]ois, Sire, vous le dire,

„ lui répondit-il, de peur que Votre Majeſté „ n'en ſoit jalouſe. J'ai couché dans le Cabinet „ de la Reine. „ La Roi ne put s'empêcher d'en rire.

Voici une autre choſe plus importante. Lorſque ce grand Prince fut ſi malheureuſement ravi à la France, il étoit dans la réſolution de le faire Surintendant des Finances, & lui avoit dit ces mêmes mots: „ Je vous „ donnerai cent mille écus en vous donnant „ cette Charge, afin que vous la puiſſiez ſou„ tenir, & je ne ſerai pas en cela trop libéral, „ puiſque vous m'épargnerez des millions. “ Comme jamais homme ne fut plus modeſte, au lieu de ſe vanter d'une ſi grande faveur, il ne nous en parla à M. de Feuquieres ſon gendre & à moi qu'un peu avant ſa mort, cela étant venu à propos. Et je fus fort ſurpris lorſque M. de Chavigny me dit que ce grand Prince lors de ſa mort étoit réſolu de lui donner cette Charge. Je lui demandai d'où il le ſçavoit; il me répondit qu'il ne pouvoit pas le mieux ſçavoir, puiſqu'il l'avoit entendu

tendu dire à la Reine mere, c'eſt-à-dire, à la reine Marie de Medicis.

Ce troiſiéme de mes oncles paternels mourut le 14. Octobre 1617. âgé de 50. ans, d'une veine qui ſe rompit, & je ne l'ai jamais vû que triſte depuis que la Reine mere, à qui il avoit tant d'obligations, eut été releguée à Blois.

QUATRIEME FILS DE M. de la Mothe-Arnauld, ayeul de M. d'Andilly.

IL ſe nommoit David, & étoit Seigneur d'Eſtry & de Vitry, & Controlleur Général des Reſtes. Il étoit ſçavant, éloquent, très-capable, bien-fait : Et je n'ai point connu d'homme qui eût plus de bon naturel, de probité, & de cœur. Il eut de ſa premiere femme un fils Conſeiller au Parlement de Metz, mort jeune, & une fille, morte religieuſe à Port-Royal. Il n'eut point d'enfans de ſa ſeconde femme, couſine germaine de M. le Garde des Sceaux Molé.

CINQUIEME FILS DE M. DE LA Mothe-Arnauld, ayeul de M. d'Andilly.

LE cinquiéme des huit fils de M. de la Mothe-Arnauld mon ayeul, ſe nommoit Benjamin. Je ne l'ai jamais vû ; mais j'ai entendu dire de lui à M. Marion mon ayeul maternel, & à tous mes proches, des choſes ſi extraordinaires & pour l'eſprit & pour le corps, qu'ils n'en parloient qu'avec admiration. Il fut tué en 1589. au ſiege de Gergeau aux pieds & pour le ſervice du Roi Henry III.

SIXIEME FILS DE M. DE LA MOTHE-Arnauld, ayeul de M. d'Andilly.

LE ſixiéme des huit fils de M. de la Mothe-Arnauld mon ayeul ; nommé Claude, Tréſorier general de France à Paris, de qui je ne puis parler ſans être touché de reconnoiſſance de l'incroyable affection qu'il avoit pour moi, étoit un homme tout extraordinaire

naire & pour l'eſprit & pour le cœur. Je n'ai vû perſonne dans toute la Cour mieux fait que lui. Il avoit une capacité merveilleuſe pour les affaires, étoit extrêmement adroit dans toutes ſortes d'exercices, ſi laborieux qu'il ſe délaſſoit dans le travail, & quoiqu'il eût ſous M. le duc de Sully le plus grand emploi que l'on puiſſe avoir dans les Finances auprès d'un Surintendant, & qu'il ne fît point profeſſion des armes, il avoit tant d'inclination pour la guerre, qu'il commandoit une batterie au ſiege de Montmelian, & conduiſit des gens à une attaque des plus périlleuſes qui ſe ſoient faites en ce ſiége. Il mourut en 1602. n'étant âgé que de 27. ans, lorſqu'il étoit ſur le point d'être Secretaire d'Etat au lieu de M. de Freſne-Forget, qui par l'eſtime & l'affection qu'il avoit pour lui le préféroit à tous les autres pour cette charge, dont le Roi Henry le Grand qui connoiſſoit ſon mérite, témoignoit être très-aiſe qu'il traitât.

SEPTIEME FILS.

LE ſeptiéme des huit fils de M. de la Mothe-Arnauld mon ayeul, nommé Louis, Secretaire du Roi, Controlleur Général des Reſtes, & ſeigneur de Pontchevron, Montaudon, & Châteaugaillard, étoit le ſeul de tant de freres qui n'avoit pas l'eſprit fort élevé. C'étoit ſeulement un garçon de fort bon ſens, très-officieux & très-bon ami, & qui avoit tant de probité, qu'il n'a jamais profité que de ſes taxations dans le maniement durant pluſieurs années des grandes ſommes employées pour les Ponts & Chauſſées de France, qui eſt la plus belle Commiſſion que l'on ait vûë de cette nature. Sur quoi je penſe devoir rapporter une particularité qui en eſt la preuve. Lorſqu'en l'année 1625. on fit une Chambre de Juſtice, on le taxa à quarante mille livres. J'en fus ſi touché, que j'écrivis à Mgr le cardinal de Richelieu la lettre dont voici la copie qui eſt imprimée dans un volume de mes Lettres, p. 62.

» Monſeigneur,

„ Monſeigneur, vous avez ſçû par M. de « Bouthillier ce que la crainte de vous impor- « tuner m'empêcha jeudy au ſoir de vous « dire, & maintenant je prens la hardieſſe de « vous renouveller ma très-humble ſupplica- « tion, afin qu'il vous plaiſe par votre auto- « rité que mon oncle, en demeurant com- « pris en la taxe de la Chambre de Juſtice, « ne reçoive aucune injuſtice qui lui feroit « plutôt choiſir une priſon, que de ſouffrir « d'être traité de la ſorte, après avoir vêcu « dans une telle probité, que ſi chacun lui « reſſembloit, le nom de malverſation ſeroit « encore inconnu dans les Finances. Il me « ſemble, Monſeigneur, que l'on ſe devroit « contenter de ce qu'au lieu de s'enrichir avec « le Roi comme font tant d'autres, quatre « de mes oncles ont perdu la vie & la plus « grande partie de leur bien en le ſervant « très-dignement, ſans vouloir encore faire « payer au ſeul qui reſte de tant de freres « une partie de ce qu'on offre pour une abo- « lition à laquelle il renonce. J'avouë, Mon- «

» ſeigneur, que je ne ſerois pas aſſez ſage,
» pour ſupporter avec patience un traitement
» ſi injuſte en une choſe qui feroit bréche
» à l'honneur du nom que je porte, & que
» j'oſe dire être en quelque eſtime parmi
» ceux qui eſtiment la vertu. Ce qui vous
» oblige, Monſeigneur, à vous en rendre
» protecteur, & moi à tenir cette faveur pour
» la plus grande de celle qui me font être,
» &c. Dès le lendemain, Son Eminence m'envoya un brevet de décharge de cette ſomme. Il fut le ſeul qne l'on accorda.

M. ARNAULD MESTRE DE CAMP Général des Carabins de France, Meſtre de Camp du regiment de Champagne, & Gouverneur du Fort-Louis.

LE huitiéme & dernier des fils de M. de la Mothe-Arnauld, nommé Pierre, Meſtre de Camp Général des Carabins de France, Meſtre de Camp du regiment de Champagne, & Gouverneur du Fort-Louis, a été ſi connu

connu de tout le monde, que je rapporterai ſeulement de lui quelques particularités qui le feront encore mieux connoître.

Je crois pouvoir dire avec vérité, qu'il ne s'eſt vû de long-temps un homme né avec une plus grande inclination, ou une plus forte application, & une plus extraordinaire pénetration pour les choſes de la guerre. Il en avoit tellement étudié toutes les parties; étoit ſi inſtruit depuis les moindres juſqu'aux plus grandes de toutes les fonctions qui en dépendent; & avoit inventé tant de nouveaux ordres également utiles & faciles à executer, qu'il n'y avoit rien dont toutes ces choſes jointes enſembles à une activité infatigable, & une ambition démeſurée ne le rendiſſent capable.

Lorſqu'en l'année 1611. on crut que Geneve alloit être aſſiégée, & que l'on y couroit de toutes parts, la Ville ayant partage en trois les grandes fortifications qu'elle entreprit pour ſa défenſe, en donna un tiers à ce brave M. de Bethune, Meſtre de Camp d'un regiment entretenu en Hollande, dont

la

la réputation & le mérite étoient ſi grands; un autre à M. Arnauld ; & j'ai oublié le nom du troiſiéme.

Ce ſiége ne s'étant point fait, & n'y ayant point alors de guerre ailleurs, M. Arnauld l'alla chercher en Livonie, où Guſtave le Grand, roi de Suede, eut pour lui une eſtime ſi particuliére, que s'il eût voulu renoncer pour jamais à la France pour s'établir dans le Nord, il auroit pû y faire une très-grande fortune.

Après ſon retour en France, M. le marquis d'Effiat, depuis maréchal de France, & lui firent enſemble l'une des troupes de ce célebre Carouſel fait dans la Place Royale en 1612. enſuite des mariages réſolus entre la France & l'Eſpagne, & paſſérent pour deux des plus adroits de ceux qui coururent la bague donnée par la reine Marie de Médicis, & que M. le marquis de Roüillac gagna après l'avoir diſputée contre M. le duc de la Valette: ce que M. d'Eſpernon ne lui pardonna jamais.

Monſieur

Monſieur Arnauld fut enſuite pourvu de la Charge de Meſtre de Camp general des Carabins de France qu'avoit M. d'Entragues de Gyé; & les Guerres Civiles étant venuës, le maréchal d'Ancre (qui durant le voyage du feu Roy pour ſon mariage en 1615. & 1616. eut le commandement des troupes laiſſées aux environs de Paris, après que M. le maréchal de Bois-Dauphin s'en fut éloigné avec l'armée du Roy pour ſuivre celle des Princes) l'ayant vû agir dans toutes les occaſions qui s'en préſentérent, & particuliérement en celles des ſiéges de Clermont & de Soiſſons, conçut tant d'eſtime pour lui, qu'il lui avoit promis le commandement de ſix mille Liegeois, que l'on ſçait qu'il faiſoit encore lever lorſqu'il fut tué en 1617.

Le feu Roy ayant après la mort du maréchal d'Ancre reçu en ſes bonnes graces les Princes qui ſe trouvoient enfermés dans Soiſſons, la guerre ceſſa. Mais elle recommença en 1620. car la Reine ſa mere, qui depuis l'accommodement fait avec elle à Angoulême où

M. d'Eſpernon l'avoit conduite après l'avoir enlevée de Blois, s'étoit retirée à Angers, dont le gouvernement lui avoit été donné par ce Traité, avec celui de quelques autres places de l'Anjou, elle forma l'un des plus grands partis qui ſe ſoit vû de notre tems: M. le duc du Maine, qui étoit l'un de tant de Princes & de Grands qui y entrérent, ayant ſeul aſſemblé en Guyenne, dont il étoit Gouverneur, une armée de dix-neuf mille hommes, avec leſquels il ſeroit venu aſſez à temps pour empêcher la défaite du Pont de Cé, s'il ne ſe fût point amuſé à pouſſer M. le maréchal de Themines, qu'il haïſſoit.

Dans une telle ſurpriſe le Roi, par le Conſeil de feu M. le Prince, qui depuis ſa ſortie du bois de Vincennes le 20. Octobre 1619. ne s'eſt jamais détaché des interêts de Sa Majeſté, alla en Normandie, où M. de Longueville paroiſſoit être tout puiſſant. Sa Majeſté aſſiégea & prit au mois de Juillet le château de Caën. M. Arnauld y reçut une grande bleſſûre qui l'empêcha de ſe trouver au combat du Pont de Cé,

Cé, où ſa compagnie ſe ſignala, & prit M. le comte de S. Aignan. Cette compagnie étoit ſi belle, compoſée de ſoldats ſi choiſis, & qui faiſoient ſi admirablement l'exercice par une nouvelle maniére que Monſieur Arnauld avoit inventée, que le feu Roy au retour de Bearn, vers la fin de la même année 1620. voulut que M. Arnauld, qui après être guéri de ſa bleſſûre, s'étoit rendu auprès de Sa Majeſté, lui fît faire l'exercice en ſa préſence. Il le fit auprès de Roquefort dans les landes de Bourdeaux, & il ne ſe peut rien ajoûter à la ſatisfaction que Sa Majeſté & toute la Cour en témoignérent, & que je puis aſſurer comme l'ayant vû.

En l'année 1622. le Roi étant à Saintes, il agréa que M. Arnauld traitât avec M. le comte de Monrevert de la charge de Meſtre de Camp du regiment de Champagne, dont pluſieurs autres deſiroient extrêmement de traiter; & ce Regiment étoit alors dans l'armée avec laquelle M. le comte de Soiſſons aſſiégeoit la Rochelle.

Il arriva durant ce ſiége qu'un vaiſſeau s'échoüa

choüa de l'autre côté du canal. Monſieur Arnauld ſupplia Monſieur le Comte de lui permettre de l'aller brûler. Mais les Officiers de l'artillerie prétendirent que cela regardoit leur charge. Ils en reçurent l'ordre, & le feu d'artifice qu'ils portérent n'ayant pas bien réüſſi, leur deſſein manqua. Un autre vaiſſeau s'échoüa auſſi, & M. Arnauld ſupplia encore M. le Comte de lui permettre de l'aller brûler, & de lui en laiſſer la conduite. L'ayant obtenu, il prit quatre cens hommes de ſon régiment, traverſa le canal dans la vaſe en baſſe marée, au même ordre que s'il eût été ſur la terre ferme, & après avoir fait mettre le feu à la paillaſſe de ſon lit qu'il avoit fait apporter, il la fit jetter dans le vaiſſeau, & deſſus cette paille, lorſqu'elle fût toute enflammée, des feux d'artifice. Ainſi le vaiſſeau brûla entiérement à la vûë des Rochelois. Et comme M. Arnauld ne pouvoit plus s'en revenir par où il étoit allé, à cauſe du retour de la Marée, il revint par terre, tambour battant, & ſe rendit dans le camp; après avoir fait le tour de la ville dans un tel ordre que les

Rochelois

Rochelois n'oſérent ſortir pour l'attaquer.

Il prit un ſi grand ſoin de maintenir ſon régiment en bon état, & de le tenir fort, que lorſque la paix avec les Huguenots ſe fit à Montpellier ſur la fin de la même année 1622. les autres régimens de cette armée étant foibles, il ſe trouva encore de dix-ſept cens hommes effectifs. Ce qui obligea M. le Comte en ſe retirant de devant la Rochelle de le laiſſer dans le Fort-Loüis, qui n'étoit que commencé, & preſque tracé.

Rien ne paroiſſoit plus difficile que de continuer ce travail à l'entrée de l'hyver, & de l'achever enſuite, malgré les Rochelois qui conſideroient ce Fort avec raiſon, comme une citadelle qui, bien qu'éloignée, leur devoit être très-redoutable. Mais l'invincible conſtance de M. Arnauld, & la grande dépenſe qu'il fit en ſon particulier, outre l'argent du Roy, pour venir à bout de cette entrepriſe, ſurmontérent tous les obſtacles qui s'y oppoſoient. Il n'y avoit point de libéralités qu'il ne fît aux ſoldats, ni d'adreſſes dont il ne ſe ſervît pour les ani-

mer

mer à ce travail, dont ils étoient d'abord entiérement découragés.

Entre pluſieurs particularités que j'ai entendu rapporter ſur ce ſujet à des officiers de ſon régiment, & dont M. du Pleſſis-Beſançon pourroit encore rendre témoignage, en voici une qui me paroît aſſez remarquable.

Comme c'étoit des ſoldats qu'il employoit à cet ouvrage, tant pour les maintenir dans le travail, que pour leur en faire gagner l'argent, & à cauſe auſſi qu'il auroit été aſſez difficile d'avoir aſſez de païſans dans un païs ſi oppoſé à ce deſſein, ayant vû un valet de chambre d'un des capitaines, qui étoit un garçon bien fait & de bonne volonté, qui s'étoit mis à porter la hote comme les ſoldats, quoiqu'il le connût, il lui demanda qui il étoit. Ayant repondu qu'il étoit le valet de chambre d'un tel capitaine, il lui donna des coups de canne, en lui diſant : " Quoi, vous êtes un valet de " chambre, & vous êtes aſſez hardi que de " faire le métier des ſoldats, c'eſt-à-dire, ce- " lui des Princes, puiſque les ſoldats ne font

" rien

» rien que les Princes tiennent à honte de » faire. » Cette action fit un tel bruit dans le régiment, & les ſoldats en furent ſi touchés, qu'il n'eſt pas croyable avec quelle ardeur elle fut cauſe qu'ils continuérent à travailler. M. Arnauld fit donner ſecrétement quelques piſtoles à ce valet de chambre, dont il étoit en ſon cœur fort ſatisfait : mais il ſçavoit qu'il n'y a rien que l'on ne doive faire pour augmenter le cœur des ſoldats, afin d'en pouvoir attendre des ſervices extraordinaires.

Lorſque ce fort commençoit à être en bon état, M. Arnauld eut beſoin de pieux pour le fortifier encore davantage, & il en fit venir quatre mille & quantité de bois. Les Rochelois arrêterent les barques qui les apportoient, & il ne l'eut pas plutôt ſçû, qu'il détacha de ſon Regiment pluſieurs petits corps qui prirent juſques dans leurs portes un grand nombre de priſonniers, & continua à leur faire une ſi rude guerre, qu'ils députérent en diligence vers le Roi pour le ſupplier de la faire ceſſer. M. d'Herbaut Secretaire d'Etat, qui avoit la Rochelle en ſon Département, me montra l'o-

riginal de la lettre qu'ils écrivoient à Sa Majeſté, qui portoit ces propres mots : » Que » M. Arnauld leur avoit fait plus de mal en » trois jours, qu'ils n'en avoient ſouffert en » tout le ſiége. Ainſi après avoir payé ſi chérement la joye qu'ils avoient eu d'avoir pris ces pieux & ce bois, ils ſe trouvérent heureux de les lui rendre avec de grandes excuſes.

Comme on ne pouvoit être plus inſtruit qu'il l'étoit des ordres & de la diſcipline des Romains, & qu'il s'étoit mis dans l'eſprit de les obſerver à quelque prix que ce fût, il n'y eut rien qu'il ne fit à ce ſujet. Mais pour adoucir par ſa liberalité le travail des ſoldats, il ne ſe laſſoit point de donner à ceux qui réüſſiſſoient le mieux dans tant de nouveaux éxercices qu'il leur faiſoit faire. Et M. de Châtelliers-Barlot Meſtre de Camp m'a dit autrefois qu'il lui avoit vû dans un ſeul jour d'exercice faire porter un ſac de trois cens écus qu'il fit diſtribuer tout entier. Mais ce n'étoit pas ſeulement par de l'argent qu'il gratifioit les ſoldats qui faiſoient le mieux, c'étoit auſſi par des preſens de choſes propres aux gens de guerre,

guerre, comme des collets de bufle, des baudriers, des épées & autres choſes ſemblables.

Il ne ſe contentoit pas de l'exercice ordinaire, il le leur faiſoit faire ſouvent en portant outre leurs armes & du pain d'amunition pour pluſieurs jours une hote ſur leur dos, dans laquelle étoient un pic & une pelle pour ſe retrancher, & chacun ſçavoit tellement ſon rang, & qui étoient ceux qui les commandoient par files & par demifiles, & qui les précédoient & les ſuivoient, que leur faiſant quelquefois jetter leurs armes pêle-mêle, comme il arriveroit dans une déroute, ils reprenoient preſque en un moment leur ordre & leur place.

Il leur faiſoit même faire ſans parler, & par de ſimples ſignes tous les exercices. Tellement que M. de Guiſe pere de M. de Guiſe le dernier mort, qui commandoit alors une armée navale étant venu voir le Fort-Louis, & M. Arnauld étant allé audevant de lui avec une grande partie de ſon regiment, ce Prince fut ſurpris de ce qu'un des ſiens lui ayant dit de ſe retourner, lorſqu'il parloit à M. Arnauld,

il vit ce regiment faire l'exercice, ſans que perſonne parlât.

Le feu Roi, que chacun ſçait avoir été l'un des Princes du monde le plus ſçavant dans les ordres de la guerre, avoit une telle eſtime pour ceux que M. Arnauld inventoit continuellement, qu'il commanda à M. de Pontis, le plus ancien Officier d'armée qui ſoit aujourd'hui en France, qui eſt encore vivant, & qui me l'a dit, d'aller au Fort-Louis ſous prétexte d'être bien aiſe d'y paſſer quelque temps, mais en effet pour remarquer très-exactement juſqu'aux moindres de tous les ordres qui s'y pratiquoient, & de le lui rapporter. M. de Pontis y demeura ſix mois, & au bout de ce temps alla retrouver le Roi, qui s'enferma avec lui pour voir le mémoire qu'il en avoit fait, témoigna d'en être extrêmement ſatisfait, le prit, & lui défendit d'en garder copie.

M. Arnauld ne ſe contenta pas d'avoir trouvé tant de nouveaux ordres, il crut que l'on pouvoit faire des armes pour l'infanterie beaucoup plus commodes que celles dont on ſe ſervoit, & m'en envoya les modeles pour les faire

faire voir au Roi, & s'il l'agréoit, le ſupplier d'en faire faire en Hollande du fonds des deniers revenants bon du régiment. Je portai ces modeles au Roi dans ſon cabinet des armes, & Sa Majeſté en fut ſi ſatisfaite, que non-ſeulement elle lui accorda ce qu'il deſiroit, mais voulut que le régiment des Gardes en eût de ſemblables; & toute l'infanterie de France n'en a point aujourd'hui d'autres. Enſuite de cet agrément du Roi M. Arnauld envoya en Hollande M. du Pleſſis-Beſançon, l'un des officiers de ſon régiment, pour y faire faire ces nouvelles armes.

Comme il n'y avoit point de ſoin que M. Arnauld ne prît pour faire valoir auprès du Roi les ſervices des officiers de ſon régiment, il ne pouvoit ſouffrir les paſſevolans, parce que nul gain illégitime n'eſt plus préjudiciable au ſervice. Deux des moyens dont il ſe ſervit pour l'empêcher, furent d'obtenir de Sa Majeſté que les deniers revenants bon ſeroient employés à des uſages avantageux pour le régiment, & d'ordonner qu'en faiſant la montre, il y auroit de grands intervalles entre les compagnies afin

que les ſoldats ne puſſent paſſer des unes dans les autres, ſans qu'il fût facile de s'en appercevoir. M. de la Condamine, l'un des capitaines de ſon régiment contrevenant à cet ordre, il l'en reprit, & refuſant d'obéir mit l'épée à la main contre lui. Leurs deux compagnies les piques baiſſées alloient en venir aux mains ſi les autres officiers du régiment ne l'euſſent empêché. M. Arnauld écrivit au Roi & au duc d'Eſpernon, & m'envoya un courier au ſiége de Montpellier, où Sa Majeſté étoit attachée. Je preſentai les deux lettres, & M. d'Eſpernon, près duquel j'étois très-bien alors, comme la ſuite le fera voir, en parla à Sa Majeſté en la maniére que je pouvois le ſouhaiter. Ainſi elle caſſa M. de la Condamine; & un ſi grand exemple fit l'effet que l'on peut imaginer. M. de la Condamine reconnut ſa faute, & ne pouvant avoir recours qu'à M. Arnauld pour éviter la perte de ſa charge, il le pria & le fit prier par tous les autres capitaines de vouloir s'employer pour procurer ſon rétabliſſement. M. Arnauld m'en écrivit avec de grandes conjurations de faire tout ce que je pourrois pour tâcher d'obtenir

tenir cette grace. Je commençay par en parler à M. d'Eſpernon. Il me dit que c'étoit demander l'une des choſes du monde la plus difficile, que de rétablir ainſi un capitaine après l'avoir caſſé : mais qu'il feroit pour l'amour de moi ce qu'il ne feroit pour nul autre. Et le Roi étant allé ce jour-là à Aigues-Mortes, il lui en parla durant ſon dîner, & j'entendis qu'à la fin de ſon diſcours, il dit à Sa Majeſté en élevant un peu ſa voix : » Mais on ne peut, Sire, „ rien refuſer à M. d'Andilly. « Sa Majeſté eut la bonté de me dire enſuite qu'elle accordoit cette grace à mon oncle. Ainſi je renvoyai le courier avec l'ordre pour le rétabliſſement de M. de la Condamine. Et il n'eſt pas croyable quelle autorité acquit à M. Arnauld dans ſon régiment ce crédit qu'il avoit eu d'obtenir preſque en même-temps deux graces ſi différentes.

A quoi je dois ajoûter une choſe qui fit auſſi une merveilleuſe impreſſion dans les eſprits de tout le regiment, qui fut qu'incontinent après cette déſobéiſſance de M. de la Condamine, & lorſque le premier courier qu'il m'avoit en-

voyé n'étoit pas encore de retour, les Rochelois ayant fait une ſortie, M. Arnauld commanda pour aller à eux, qu'on lui fît venir la compagnie de la Condamine: ſur quoi étant preſſé de prendre plûtôt la ſienne que non pas celle-là qui avoit eu la hardieſſe de baiſſer les piques contre lui, il répondit, qu'il la vouloit & non pas la ſienne, & en allant aux ennemis: » Pourquoi penſez-vous, lui » dit-il, que je vous ai choiſi ſur tout mon » régiment dans cette occaſion, c'eſt pour » vous donner moyen de me tuer dans le » combat, ſi vous en avez tant d'envie, ſans » que l'on puiſſe attribuer ma mort qu'aux » ennemis; au lieu que ſi vous l'euſſiez fait » dans votre révolte, vous vous ſeriez cou- » verts d'infamie par le crime le plus honteux » que des ſoldats puiſſent commettre; car peut- » il y en avoir un plus grand, que de tour- » ner les armes contre celui à qui l'on doit » une entiére obéiſſance? « A ces mots toute cette compagnie mit le ventre à terre, lui demanda pardon de ſa faute; & nulle autre n'a depuis témoigné plus d'affection pour lui.

Une

Une ſi exacte diſcipline, & tant de nouveaux ordres inventés par M. Arnauld attiroient de tous côtés au Fort-Louis de jeunes Gentilshommes pour y apprendre leur métier; & pluſieurs Officiers qui y alloient même par curioſité ne pouvoient aſſez admirer qu'il n'y eût preſque point de ſoldats qui ne fuſſent capables de commander; tant cette continuelle & exacte diſcipline les inſtruiſoit, & l'on pouvoit dire avec vérité qu'entre une Légion Romaine & ce Régiment, il n'y avoit autre différence que le nombre d'hommes. Ainſi quoiqu'il eût été l'un des meilleurs du Royaume, on l'a vû depuis ſe ſignaler en toutes rencontres dans la ſuite de nos longues guerres.

Chacun ſçait ce que diſoit M. le connêtable de Leſdiguieres qu'il falloit que la Rochelle prît le Fort-Louis, ou que le Fort-Louis prît la Rochelle. Et comme M. Arnauld avoit continuellement cette penſée dans l'eſprit, il forma enfin le deſſein de l'une des plus belles entrepriſes que l'on ſe ſçauroit imaginer.

Le port de la Rochelle étoit fermé par deux tours, l'une nommée la tour de la Chaîne, & l'autre

l'autre la tour de S. Nicolas. Il y avoit un baſtion qui portoit le même nom, ſur lequel étoient quinze canons. Lorſque la mer ſe retiroit, on pouvoit aller dans la vaſe juſqu'au pied de cette tour de S. Nicolas dont les fenêtres baſſes étoient grillées de barreaux de fer. M. Arnauld trouva le moyen de gagner celui qui y commandoit, convint avec lui d'une ſomme dont il commença par lui donner une partie du ſien, envoya des ſergens de ſon régiment à qui il ſe fioit le plus reconnoître toutes choſes; & la maniére d'éxécuter l'entrepriſe étoit que ce Commandant limeroit les barreaux de cette fenêtre baſſe, & qu'à jour nommé, après que des ſergens & des ſoldats choiſis au nombre de trente ou quarante auroient en baſſe marée été introduits dans cette tour, M. Arnauld ne laiſſant dans le Fort que ce qui ſeroit néceſſaire pour ſa garde, ſuivroit avec le reſte de ſon régiment, ſe rendroit par cette tour maître du baſtion, s'y retrancheroit, tourneroit contre la Ville la bouche de ſes quinze canons, & avec le ſecours qui lui viendroit auſſitôt de toutes parts, comme je le dirai dans la

ſuite,

ſuite, obligeroit les Rochelois de ſe rendre la corde au col, parce qu'étant ainſi maître de ce baſtion il ſeroit déja en effet dans la Ville. La choſe ainſi projettée & diſpoſée, M. Arnauld en donna l'avis à M. de Puiſieux ſecretaire d'Etat, qui étoit alors en plus grand crédit que nul autre auprès du Roi, & Sa Majeſté connoiſſant l'importance de ce ſervice, fit promettre par lui à M. Arnauld s'il réüſſiſſoit de le faire maréchal de France, & de lui donner avec le gouvernement de la Rochelle, celui des iſles d'Oleron & de Ré. En même-tems elle envoya des ordres ſecrets aux Gouverneurs des Provinces voiſines de s'aſſûrer du plus grand nombre de nobleſſe qu'ils pourroient, pour l'amener en perſonne à M. Arnauld ſur le moindre avis qu'ils recevroient de lui: & M. le maréchal de Schomberg le pere qui étoit alors retiré dans ſon gouvernement d'Angoulême me dit depuis, que ſuivant cet ordre il avoit huit cens gentilshommes tout prêts à mener à M. Arnauld.

Une ſi grande entrepriſe & qui auroit épargné à la France tant de ſang & tant de dépenſe, étant

étant ſur le point de s'éxécuter, M. de La Vieuville trouva moyen de gagner l'eſprit du Roi, fit éloigner M. de Puiſieux & M. le chancelier de Sillery ſon pere, & ne ſe mit guéres en peine de faire réüſſir un deſſein auquel il n'avoit point eu de part. Ainſi l'affaire fut ruinée, & la douleur qu'en eut M. Arnauld étant telle qu'on peut ſe l'imaginer le pénétra ſi vivement, que joignant à cela les fatigues incroyables qu'il avoit ſouffertes dans le fort dont l'air étoit extrêmement mauvais, & où il avoit paſſé deux Etés ſur un roc très-brûlant, & deux Hyvers ſur le bord de la mer, ſans autre logement que des hutes faites de planches, & ſans qu'il ſe ſoit paſſé une ſeule nuit qu'il n'ait fait pluſieurs rondes, il tomba malade & mourut le 14. Septembre 1624. Il eſt enterré dans la grande égliſe de Fontenay-le-Comte en Poitou.

Je ne ferai point ici ſon éloge, puiſque ce peu que j'ai dit de lui ſuffit pour faire connoître combien grande étoit ſa capacité, particuliérement dans les choſes de la guerre. Mais comme je n'écris ceci que pour ma famille, je

ne

ne craindrai point de rapporter sur ce sujet une chose assez remarquable.

M. de Comminges-Guitaut, pere de M. de Comminges d'aujourd'hui, mort capitaine du regiment des Gardes d'une blessure qu'il reçut en Piémont, & auparavant capitaine au régiment de Champagne, qui étoit l'un des hommes du monde le mieux fait, très-brave, & qui avoit beaucoup d'esprit, me dit un jour ces propres paroles en parlant de M. Arnauld: » Quel homme c'étoit que M. votre oncle! » il ne se pouvoit rien ajoûter à la civilité » avec laquelle il vivoit avec tout ce que nous » étions d'Officiers de son régiment, ni à sa » gravité quand il la gardoit quelquefois. Il me » souvient qu'un jour qu'il étoit assis, & que » nous étions près de cinquante Officiers de- » bout devant lui, il nous dit sur un sujet qui » vint à propos, & nous le dit avec la même » audace qu'auroit fait César: Je veux bien » que vous sçachiez tous que si j'avois une » armée de vingt mille hommes bien payés, & » vingt canons, & que Dieu ne s'opposât point » à mes desseins, il n'y auroit rien sous le Ciel

» qui

„ qui me fût impoſſible “. Et M. de Commin-ges après m'avoir dit cela, ajoûta ces mots : *Et il diſoit vrai.*

Comme il mourut en 1624. & que M. le cardinal de Richelieu entra en cette même année dans la place de premier Miniſtre, je puis hardiment aſſûrer, connoiſſant auſſi particuliérement Son Eminence que je l'ai connuë, qu'il n'y avoit point de fortune à laquelle mon oncle n'eût pû prétendre ſous ſon adminiſtration, parce qu'il ne lui manquoit aucune des qualités qui le lui pouvoient rendre agréable & conſidérable. Il ne faut point de meilleure preuve de l'élevation où il auroit pû arriver, que de voir quelle a été la fortune de M. de Toyras pour s'être trouvé revêtu de ſa dépoüille, puiſque ſans faire tort à ſa mémoire, on peut dire hardiment que quelque mérite qu'il eût, il y avoit une grande différence entre l'eſprit & la capacité de l'un & de l'autre, & que le gouvernement du Fort-Louis dont M. Arnauld avoit fait une partie à ſes dépens, la charge de Meſtre de Camp du régiment de Champagne que le Roi donna à M. de

de Thoiras ſans qu'il lui en coutât rien, & la force & l'admirable diſcipline de ce régiment lui acquirent la conſidération qui l'éleva à la charge de maréchal de France. Je parlerai dans la ſuite de ce que je pris la liberté de dire au feu Roi ſur ce ſujet. Et pour finir ce qui regarde ce dernier de mes oncles, de la vie & de la mort duquel j'ai dit le plus briévement que j'ai pû ce que je viens de rapporter, le P. Joſeph Capucin, qui a été en ſi grand crédit, & qui ſçavoit auſſi-bien que nul autre quel étoit ſon mérite, & juſqu'où il le pouvoit porter, fit pour lui cette Epitaphe.

Spargite humum gladiis, deducite turribus arma;
O ſocii, Arnaldus fieri ſibi talia mandat;
Et tumulum facite, & tumulo ſuperaddite carmen.
Ille Arnaldus ego Romæ qui caſtra ſevera
Invictæ erexi tumulo, tumuloque recondo.
Me Romana fides, victâ morte, intulit aſtris.
Magnus dùm vixi, moriens Rupella triumphus
Eſt mihi; & ipſa meo ſeu vivat funere gaudens.

Après avoir parlé des huit fils de M. de la Mothe-Arnauld mon ayeul, il faut parler des enfans des quatre d'entr'eux qui ont été mariés.

M.

M. DE LA MOTHE-ARNAULD qui étoit l'aîné ne laiſſa qu'une fille.

Mon pere qui étoit le ſecond laiſſa en mourant dix enfans reſtans de vingt que Dieu lui avoit donnés, dont mon frere le Docteur eſt le dernier, & moi le premier.

Entre ces dix qui le ſurvéquirent, il y avoit ſix filles, qui ont été toutes Religieuſes à Port-Royal. Car ma ſœur le Maiſtre qui étoit l'aînée, & mere de M. le Maiſtre, & de M. de Sacy, dont le mérite eſt trop connu & la réputation trop grande pour avoir beſoin que j'en parle ici très-particuliérement, prit l'habit dans cette ſainte Maiſon auſſi-tôt qu'elle fut veuve; & ma mere qui avoit vécu toute ſa vie dans une très-grande pieté ayant fait la même choſe avant elle, & mes ſix filles ayant auſſi été Religieuſes dans ce même Monaſtere, elle eut cette conſolation ſi rare, qu'elle eſt peut-être ſans exemple, de mourir au milieu de douze de ſes filles ou petites-filles toutes Religieuſes comme elle.

Quant aux quatre fils que mon pere laiſſa, dont, comme je l'ai dit, j'étois l'aîné, il ſeroit inutile de m'étendre beaucoup ſur le ſujet du

ſecond

ſecond qui eſt Evêque d'Angers, & de parler du troiſiéme, qui eſt docteur de Sorbonne, parce qu'ils ſont aſſez connus par eux mêmes. Ainſi je rapporterai ſeulement quelque choſe de M. d'Angers avant qu'il fût Evêque.

Après avoir dit que le quatriéme qui étoit lieutenant de la meſtre de camp des Carabins, très-bien-fait, & qui avoit beaucoup d'eſprit & de cœur, fut tué auprès de Verdun, dans un combat, où le deſir de venger ſa mort coûta cher aux ennemis, tant il étoit aimé de ceux qui le connoiſſoient; & mon fils aîné fut un de ceux qui s'acquitta le mieux de ce devoir.

M. L'EVÊQUE D'ANGERS, frere de M. d'Andilly.

JE viens donc maintenant à M. d'Angers. Comme il avoit déja fait pluſieurs grandes actions publiques dans le Parlement, lorſque mon pere mourut; tous les Princes & les

Grands dont mon pere étoit chef du conſeil, lui envoyérent des brevets des mêmes penſions qu'ils donnoient à mon pere. Mais parce qu'il étoit réſolu d'embraſſer la profeſſion Eccleſiaſtique, je les leur rapportai tous. Il fit enſuite un long voyage à Rome, par l'occaſion que je vais dire.

Monſieur le cardinal Bentivoglio qui m'honoroit d'une affection très-particuliére, étant ſur le point de partir, après avoir reçu le chapeau dans ſa Nonciature de France, j'allai pour prendre congé de lui, & il me vint en l'eſprit d'y mener mon frere, dans la penſée que s'il lui venoit envie de faire quelque jour le voyage d'Italie, il lui ſeroit avantageux d'être connu d'un cardinal d'une ſi grande naiſſance, & d'un tel mérite. Son Eminence ne l'eut pas plûtôt vû, qu'elle nous témoigna deſirer de l'amener avec elle; l'aſsûra qu'elle ne mettroit point de différence entre lui & ſes neveux qui l'accompagnoient à ſon retour, & s'étant fait apporter le plan de ſon palais, lui dit avec cette civilité, que je n'ai jamais vû plus grande en un autre, ni qui ſentît plus

ſon

ſon grand Seigneur, de choiſir dans ce palais tel appartement qu'il voudroit. Cette propoſition nous ſurprit, parce que mon frere ne penſoit alors à rien moins qu'à faire ce voyage. Mais S. E. nous preſſa de telle ſorte, qu'il nous fut impoſſible de nous défendre d'accepter cette faveur. Ainſi mon frere partit avec elle. Et ce grand Cardinal fit bien voir, qu'il n'y avoit point de différence entre les effets & les promeſſes; car mon frere ayant demeuré cinq ans à Rome dans ſon palais, il le traita toûjours comme s'il eût eu l'honneur d'être ſon neveu. Après le retour de mon frere en France, il ne s'eſt paſſé aucun ordinaire qu'il ne lui ait écrit; & depuis ſa mort M. l'abbé Bentivoglio l'un de ſes neveux, que je crois être encore vivant, me parlant de l'affection qu'il avoit pour lui, me dit ces propres paroles: « Si mon oncle eût été Pape, » comme chacun ſçait qu'il l'auroit pû être, » nous nous ſerions trouvés obligés de faire » la cour à Monſieur votre frere, parce qu'il » l'aimoit de telle ſorte, qu'il auroit pû paſ- » ſer pour le Cardinal neveu. »

Durant ce ſéjour de mon frere à Rome, une choſe le fit extrêmement connoître ; ce fut que s'y étant rencontré dans le temps de cette grande guerre contre les Huguenots, durant toute laquelle j'étois à la Cour & à l'armée auprès de M. de Schomberg, je ne manquois point de lui écrire au vrai tout ce qui s'y paſſoit. Ainſi comme il étoit beaucoup mieux averti du particulier que M. l'Ambaſſadeur, & que l'on ne fut jamais plus curieux à Rome de nouvelles, que dans cette guerre qui regardoit la Religion, le Pape & les Cardinaux avoient impatience de voir mes lettres, où je ne mettois point d'autres affaires, afin qu'il les pût montrer, mais lui écrivois à part ſur d'autres ſujets.

Pendant ce même ſéjour à Rome, le Roy me donna pour lui lors du ſiége de Montpellier l'abbaye de S. Nicolas d'Angers, vacante par le décès de M. l'abbé Ruccelay ; & Sa Majeſté vouloit lui donner auſſi la charge d'auditeur de Rote, qui l'auroit apparemment porté au Cardinalat, mais il ne put ſe réſoudre d'abandonner pour jamais ſon pays

&

& ſes proches, pour qui, étant comme il eſt du meilleur naturel du monde, il a une tendreſſe extraordinaire.

Depuis ſon retour en France on lui donna, ſans qu'il y penſât, une Chanoinie à Toul, & enſuite un Archidiaconé dans la même Egliſe. Il y fut réſider durant quelque temps, & acquit une telle eſtime & une telle affection de tout ce chapitre, que le Doyen étant mort en ſon abſence, il fut d'une commune voix élu doyen; & quelques années après l'Evêque qui étoit le frere de M. le comte de Marcheville, étant mort en 1637. ce même chapitre qui prétendoit avoir droit de nommer un Evêque, l'élut tout auſſi-tôt tout d'une voix pour remplir cette dignité: & dans le même tems le Roy lui donna ce même Evêché. Mais ſur les conteſtations arrivées entre le Pape & Sa Majeſté, touchant le droit d'y pourvoir, il ne voulut point en prendre le nom, ni aucune part en cette affaire.

En 1644. on voulut lui donner la charge de viſiteur général en Catalogne, dont l'autorité eſt fort grande, mais il ne l'accepta

pas : & M. le cardinal Mazarin en fut assez mal satisfait. Il la fit donner à son refus à M. de Marca, depuis archevêque de Toulouse, & ensuite de Paris.

Le Roy ayant entrepris de remettre bien la maison Barberine avec le Pape Innocent X. à quoi il se rencontroit de grandes difficultés, & jugeant que M. l'abbé de S. Nicolas à cause de la grande connoissance qu'il avoit de la cour de Rome où il n'y avoit point alors d'ambassadeur, & de l'estime qu'il s'y étoit acquise, Sa Majesté le fit venir d'Angers pour l'honorer d'une commission si importante. Il partit sur la fin de 1645. & mon fils aîné, qui quelques temps auparavant avoit embrassé la profession Ecclesiastique, le suivit en ce voyage, & ne l'a point quitté depuis.

Il eut ordre de passer à Parme pour traiter de quelques affaires secretes avec ce Duc. Il alla de-là à Modène porter le brevet de la protection de France à M. le cardinal d'Est; & dans quelques conférences qu'il eut l'honneur d'avoir avec M. le duc de Modène son frere, on peut dire qu'il jetta les premiers fondemens

demens de ſon engagement avec la France. Il fut enſuite trouver M. le grand Duc à Ligourne, ſelon les ordres qu'il en avoit, & de-là ſe rendit à Rome.

La premiére occaſion qu'il eut d'y faire paroître ſa prudence & ſa vigueur, fut dans cette ſeconde affaire de l'Amirante de Caſtille, qui mit Rome dans la frayeur d'être ſaccagée.

Il négocia enſuite avec tant d'adreſſe le rétabliſſement de la maiſon Barberine, & ſe conduiſit de telle ſorte dans tous les divers ſuccès avantageux ou déſavantageux qui arrivérent touchant Orbitelle, Portolongone, Piombino, & autres rencontres que le Pape Innocent X. dont chacun ſçait quelle étoit la capacité dans les affaires politiques, lui donnoit en toutes occaſions de grandes loüanges; & j'ai ſçu de ceux qui l'ont vû, que même les cardinaux Eſpagnols durant le plus fort de cette guerre, ne témoignoient pas moins d'eſtime pour lui, que ceux qui avoient embraſſé le parti de la France. Ayant reçu un ordre de ſe rendre à Florence en même tems que l'ar-

mée du Roy commandée par M. le maréchal de la Meilleraye & M. le comte du Pleſſis-Prâlin, depuis maréchal de France, arriveroit à Portolongone, il demeura toûjours durant le ſiége auprès de M. le grand Duc, & ménagea ſi bien ſon eſprit, qu'il ne ſervit pas peu à la priſe de cette importante place.

Il eut une fort grande part à ce qui ſe fit pour tâcher à profiter pour le ſervice du Roy, de ce célebre ſoulévement de Naples, dont les députés du peuple s'adreſſoient à lui, n'y ayant point encore à Rome d'Ambaſſadeur de France. Et peut-être que ſi les ordres du Roy lui euſſent été rendus, par leſquels il lui mandoit de paſſer à Naples auprès de M. le duc de Guiſe, qui y etoit alors le chef de cette République naiſſante, il auroit pû par ſes conſeils, & par la créance que ce Prince avoit en lui, détourner le malheur qui lui arriva quelque temps après, & qui fit perdre à la France l'avantage que ce lui auroit été de faire perdre ce Royaume à l'Eſpagne. Le Roy agréa tellement ſes ſervices, qu'il ne ſe peut rien ajoûter à la ſatisfaction

que

que Sa Majeſté lui en témoigna par les lettres dont il lui plut de l'honorer.

Après que le Roy fut ſorti de Paris dans cette journée trop remarquable du 6. Janvier 1649. M. l'abbé de S. Nicolas vint me trouver à Port-Royal des Champs, où durant qu'il attendoit une occaſion pour ſe retirer à Angers, M. de Rueil Evêque d'Angers, étant mort, le Roy lui fit l'honneur de lui envoyer de Saint Germain le brevet de nomination à cet Evêché. Et c'eſt ici, comme je l'ai dit, que je crois devoir ceſſer de parler de ce qui le regarde, la maniere dont Dieu lui fait la grace de ſe conduire dans cette charge, dont le poids eſt ſi terrible pour ceux qui en connoiſſent les obligations, étant ſçûë de tout le monde.

M. Arnauld l'Intendant laiſſa deux fils & trois filles, qui furent toutes mariées. L'aînée à M. de Pray (François Mariet, écuyer, ſeigneur de Pray en Vendômois) tué à Philiſbourg. La troiſiéme à M. d'Heucour, Gentilhomme des plus qualifiés en Picardie: Et la ſeconde à M. le marquis de Feuquieres,

Gouverneur

Gouverneur des ville & citadelle de Verdun, & Lieutenant général dans les évêchez de Metz, Toul, & Verdun, ſur le ſujet duquel il ſeroit inutile de m'étendre beaucoup, puiſque l'on ſçait aſſez quels ont été ſon mérite, ſes grands emplois, & ſes ſignalés ſervices; & qu'il a laiſſé des fils dignes de lui, qui peuvent rendre l'honneur qui eſt dû à ſa mémoire. J'en dirai ſeulement quelques particularités dans la ſuite, parce que je ne ſçaurois ne point rapporter dans ces Mémoires, des choſes qui m'y engageront néceſſairement. Et je me contenterai de dire ici, qu'il témoigna tant de cœur & tant de conduite dans la bataille de Thionville, qu'il aſſiégeoit avec l'armée du Roy, dont il étoit général, que ſans une terreur panique qui prit à la plûpart de ſes troupes, il l'auroit ſans doute gagnée, & que quelque abandonné qu'il fût, il opiniâtra tellement le combat, qu'il ne ceſſa que lorſqu'il fut pris, après avoir eu le bras caſſé de deux coups de mouſquet. Mon fils aîné qui ne l'abandonna jamais dans cette malheureuſe journée, lui porta aſſez long-temps ſon bras caſſé, juſqu'à

ce

ce que ſon Chirurgien étant arrivé, il lui quitta la place ; & rien ne l'empêcha d'être pris avec lui, que le commandement qu'il lui fit d'aller voir en quel état étoit ſon pont de bateaux, que les ennemis avoient attaqué de l'autre côté de la riviére : pendant l'execution duquel ordre M. de Feuquieres fut pris. Le feu Roy fut ſi ſatisfait de lui, que ne ſe contentant pas de donner pour ſa rançon trente mille Richdales, & la liberté à M. le baron d'Eghenfort priſonnier de guerre au Bois de Vincennes, & l'un des meilleurs chefs qu'eût l'Empereur, il avoit réſolu de l'honorer en même temps du commandement d'une autre armée, de la charge de marechal de France, & de celle de Gouverneur de Monſieur le Dauphin ; mais lorſqu'il étoit près de ſortir de priſon, & que le baron d'Eghenfort étoit déja ſorti du Bois de Vincennes, & logé chez-moi, il mourut de ſes bleſſûres qui ſe rouvrirent, & l'on a cru qu'il avoit été empoiſonné dans une truite qu'on lui ſervit.

Des deux fils que M. Arnauld l'Intendant laiſſa, le plus jeune qui étoit un garçon très-bienfait & très-courageux, & qui promettoit beaucoup

beaucoup, étant allé ſervir en Hollande, & s'étant jetté dans Berghopſom, aſſiégé par les Eſpagnols, il y fut tué, & extrêmement regretté.

M. ARNAULD MESTRE DE camp général des carabins de France, Lieutenant général des armées du Roy, & Gouverneur du château de Dijon, de Saint Jean de Laune, & de Verdun ſur-Saône.

QUANT à l'aîné qui étoit meſtre de camp général des Carabins de France, maréchal de camp, & depuis Lieutenant général des armées du Roy, il s'eſt trouvé à tant de ſiéges, de batailles & de combats, & a donné dans toutes ces occaſions tant de preuves de ſon courage & de ſa grande capacité dans la guerre, qu'il faudroit écrire une partie de l'Hiſtoire de ces derniers tems, pour parler de tous les ſervices qu'il a rendus. Il ſuffit, pour être perſuadé de ſon mérite, de ſçavoir l'eſtime particuliére qu'avoit de lui M. le Prince ſous lequel il a ſi long-temps ſervi

en

en Allemagne, en Flandre, & en Catalogne. C'eſt pourquoi je me contenterai de couvrir de confuſion les auteurs de cette calomnie, par laquelle on a voulu ternir ſa réputation, en l'accuſant très-fauſſement de n'avoir pas bien défendu Philiſbourg, dont il étoit Gouverneur. Perſonne n'en peut parler avec plus de certitude que moi, puiſqu'étant alors Intendant de l'armée du Roy en Allemagne, qui n'en étoit éloignée que de vingt heures de chemin, & ayant vû de mes propres yeux l'état où étoit cette place, nul autre ne ſçait mieux la vérité de tout ce qui s'eſt paſſé ſur ce ſujet. Elle eſt très-particuliérement contenuë dans une Relation imprimée, dont j'ai divers exemplaires, que l'on pourra voir. J'en rapporterai ici en abregé les principales choſes.

Les Suédois s'étant rendus maîtres de Philiſbourg au commencement de 1634. & l'électeur de Treves à qui cette place appartenoit, ayant fait de grandes inſtances au Roy pour la retirer d'entre leurs mains, M. de Feuquieres alors ambaſſadeur extraordinaire pour

Sa

Sa Majeſté en Allemagne, en fit le traité, dont l'une des conditions fut que ſa garniſon ſeroit compoſée de dix compagnies de cent hommes chacune, ſix de François, & quatre d'Allemans, toutes commandées par le Gouverneur que le Roy y mettroit.

Le Roy ayant donné enſuite ce gouvernement à M. Arnauld, il en prit poſſeſſion au mois d'octobre de la même année 1634. & je puis dire, comme l'ayant vû, qu'il ne ſe peut rien ajoûter à la diligence dont il uſa pour la munir de toutes choſes, & à l'ordre qu'il apporta pour regler tellement les gardes & tout ce qui regardoit la conſervation de la place, qu'il ne pouvoit être ſurpris. La peſte ſe mit auſſi-tôt ſi violente dans cette garniſon, qu'il mouroit dix ou douze ſoldats par jour, en ſorte que de mille hommes dont elle étoit compoſée, il n'en reſtoit que quatre cens lorſque la place fut priſe, ſur quoi tout ce que M. Arnauld put faire fut d'envoyer de tous côtés aux recruës qu'il falloit faire juſques en Bourgogne, d'où l'on ne put amener en cinq ſemaines que ſoixante hommes, parce qu'outre

les

les grandes lévées qui s'étoient faites, la peſte & les ſoldats qui quittoient avoient décrié la garniſon.

A ces ravages que faiſoit la maladie, s'ajoûta l'incommodité des glaces qui commencérent cette année dès le 5. Novembre, & continuérent tout l'hyver à être ſi extraordinaires que le Rhin gela trois fois, ce qui ne s'étoit jamais vû.

M. Arnauld ſe voyant en même-temps environné de troupes Imperiales, & que l'armée du Roy commandée par les maréchaux de la Force & de Brezé, s'étoit éloignée de Philiſbourg de vingt heures de chemin, pour aller dans le Darmſtat afin de pouvoir ſubſiſter, il envoya y demander du ſecours. Mais quelques inſtances que je fiſſe ſur cela à M. de la Force, il envoya ſi tard cinq compagnies tirées des régimens de Bellenave & de Rebez, qu'elles n'arrivérent qu'après la ruine de la place.

Pour faire connoître de quelle conſéquence ſont les glaces à Philiſbourg, il eſt néceſſaire d'en décrire la ſituation. C'eſt une place

de

de ſept grands baſtions royaux, fort bas, non revêtus, & dont le talus eſt ſi grand à cauſe de la terre ſablonneuſe, que l'on y monte aiſément par tout, comme je l'ai vû. Il n'y avoit point du tout de fraizes, ni aucunes paliſſades que quelques méchans pieux de ſapin, & il avoit été impoſſible d'y en faire, pour les raiſons contenuës en la relation dans laquelle il eſt répondu très-particuliérement & ſelon la vérité à toutes les objections que l'on pourroit faire. Le foſſé eſt plein d'eau juſqu'au rez-de-chauſſée; & comme il n'y avoit ni contreſcarpe, ni dehors, qu'une petite demilune devant l'une des portes, c'étoit en ce ſeul foſſé que conſiſtoit toute la force de la place; mais les glaces l'avoient rendu alors auſſi mauvais, qu'il eſt bon quand il ne gele pas. Ainſi tout ce que M. Arnauld pouvoit faire, & qu'il faiſoit, étoit de fortifier ſes gardes autant que la foibleſſe de la garniſon le permettoit, & de faire perpétuellement couper les glaces des foſſez de vingt-cinq pieds de large, ce qui étoit d'un travail exceſſif, parce que le foſſé ayant 2400. toiſes de tour, il en falloit couper, comme

on a fait tous les jours plus de dix mille toises.

La gelée augmentant toûjours, le général Galus commanda le baron de Fernamond, sergent major de bataille de l'armée Imperiale, & le colonel Bamberg, qui avoit été vingt-quatre ans gouverneur de Philisbourg, avec six mille homme choisis sur toutes ces troupes. Après avoir marché une nuit & un jour, ils arrivérent la nuit du 23. au 24. janvier 1635. à un quart de lieuë de la place où ils firent alte; & à la faveur de la nuit qui étoit fort obscure, le colonel Bamberg s'avança pour remarquer les postes gardés par les Allemans, ce qui lui étoit facile à cause de la différence du langage des sentinelles qui arrêtoient les rondes. Les ennemis partagérent ensuite leurs troupes, en autant de corps qu'il y avoit de bastions, & avec quantité de ponts de trente-cinq à quarante pieds de long, faits avec des échelles & des ais attachés ensemble, qu'ils avoient apportés sur des chariots, & qu'ils posérent sur la glace coupée, ils attaquérent tous les bastions à la fois, & principalement

les deux qui ſe trouvérent cette nuit-là gardés par les Allemans ; ce qui ne ſe pouvoit éviter, parce que, comme il a été dit, il n'y avoit point de dehors pour empêcher de venir ſur le foſſé. Toutefois l'allarme ayant été donnée par les gardes avancées auſſi-tôt que les ennemis parurent, toute la garniſon fut incontinent ſous les armes, & chacun ſe rendant à ſon poſte, le combat commença en même-temps de tous côtés. M. Arnauld qui s'étoit toûjours douté de l'infidélité de ces Allemans, envoya à l'inſtant M. de Pray ſon beau-frere & ſon lieutenant au gouvernement, à l'un des deux baſtions qu'ils gardoient, & ils le tuérent auſſi-tôt qu'il approcha. Lui cependant s'en allant à l'autre baſtion, trouva les ennemis qui montoient déja à l'aide de ces Allemans de ſa garniſon, qui tuérent auſſi M. d'Idoines l'un de ſes parens, ſur quoi les ayant chargés, les uns & les autres ſe jettérent en bas. Ainſi il demeura maître du baſtion, y laiſſa ce qu'il put de ſoldats commandés par un Sergent de ſa compagnie, tous les autres Officiers de ſa garniſon étant occupés ailleurs,

&

& s'en alla donner ordre aux autres poſtes, où les François avoient déja repouſſé les ennemis. Mais enfin après plus de trois heures de combat, environ mille d'entr'eux étant montés ſur le baſtion où M. de Pray avoit été tué, & n'y ayant pas dans la place de quoi faire un gros de 30. hommes pour les en chaſſer, il ſe ſéparérent en deux bataillons, & firent le tour du rempart à droite & à gauche, aſſûrés de la foibleſſe de la garniſon, ce qui donna moyen au reſte des ennemis de monter en même-temps ſur tous les autres baſtions où les François ſe défendoient courageuſement avec ce peu d'hommes, n'ayant pas dequoi border le parapet de quinze pieds en quinze pieds, bien loin d'avoir quelque corps de réſerve, ſans quoi il eſt impoſſible de défendre une place, principalement celles de terre.

Les ennemis maîtres du rempart, marchérent auſſi-tôt vers la place d'armes pour empêcher le ralliement, ce qui ne leur fut pas difficile, parce que les François ſe voyant attaqués de tous côtés, & la plûpart ayant été

tués ou blessés sur le rempart, le reste fut contraint de se retirer dans le palais de l'Electeur de Treves, où, bien que ce soit une maison hors de toute défense, M. Arnauld refusa par trois fois de se rendre à discrétion, quoiqu'il ne pût plus du tout tenir, & qu'il fût blessé de deux mousquetades. Mais enfin se voyant sur le point d'être forcé, & le feu étant déja à la porte du Palais, il accepta l'offre que les ennemis lui firent & à ceux qui étoient avec lui, de les renvoyer à l'armée du Roy avec leurs armes.

Cette parole quoique donnée par les principaux Chefs de l'entrepriſe, ne fut pas tenuë par le général Galus. Il soutint que la place de Philisbourg n'étoit pas un lieu capable d'y faire aucun traité, & envoya M. Arnauld prisonnier à Eslinghen, avec ce qui restoit des Officiers François de la garnison, & quelques cent cinquante soldats, dont la plus grande partie moururent de leurs blessures.

Environ trois mois aprés, bien que M. Arnauld fût assez étroitement gardé, il se sauva de prison, revint en France, & aussi-tôt qu'il

fut

fut arrivé à Paris, il ſupplia le Roy de lui faire donner des Commiſſaires, & de lui permettre d'entrer dans la Baſtille pour ſe juſtifier & répondre ſur ſa tête de ſon action. Sa Majeſté le lui ayant accordé, il n'y demeura que peu de jours, & ces Miniſtres ayant été pleinement informés de ce qui s'étoit paſſé, il en ſortit après avoir fait voir qu'il n'avoit manqué à rien de tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de cœur & d'un très-homme de bien. Il rentra auſſi-tôt dans l'emploi, & n'ayant jamais diſcontinué juſqu'à ſa mort, il ſervit depuis preſque toûjours ſous M. le Prince dans les charges de Maréchal de Camp, & de Lieutenant Général.

Voilà au vrai de quelle ſorte s'eſt paſſée l'affaire de Philiſbourg, & je n'ai pû m'empêcher de la rapporter ſi particuliérement, par l'indignation que j'ai de ſçavoir que tant de gens qui étoient à la Cour & dans Paris bien à leur aiſe, pendant que M. Arnauld au milieu de la peſte ne dormoit ni jour ni nuit pour veiller à la ſûreté de la place, & avoit fait tout ce qui ſe peut au monde de plus courageux pour la défendre, le blâmoient

auſſi hardiment que s'il eût été comme eux bien endormi dans ſon lit. A quoi je crois devoir ajoûter, que je ſçus auſſi-tôt après d'un tambour ſorti de la place, qu'il renverſa d'un coup d'épée & fit tomber en bas du foſſé le premier des Allemans qui vouloit monter ſur le baſtion où il étoit au commencement de l'attaque. Ce qui n'étoit pas être trop endormi.

Mais pour faire connoître que rien n'étoit plus facile, que d'emporter Philiſbourg avec ſix mille hommes choiſis en l'état où j'ai fait voir qu'il étoit alors, en voici ce me ſemble une bonne preuve. C'eſt que la nouvelle de la priſe ayant été apportée à nôtre armée, dans le Darmſtat, & quelques-uns s'en étonnant, j'entendis moi-même M. le duc de Veymar s'en moquer, en diſant, que rien n'étoit plus facile durant les glaces. Et lorſque nous eûmes repaſſé le Rhein à Manheim avec l'armée du Roi, Son Alteſſe étant demeurée derriére, & une grande gelée étant revenuë, dans la créance qu'il eut qu'elle continuëroit, il eut deſſein d'aller reprendre Philiſbourg, & ne mettoit point

point en doute du tout de l'emporter. Mais la gelée ceſſa tout d'un coup, & rompit cette entrepriſe ſi digne de ce grand Prince, & qui auroit couvert de confuſion ceux qui ſe mêlent de juger de ſi loin des choſes de la guerre.

N'ayant rien dit ſur ce ſujet qui ne ſoit très-véritable, je penſe avoir pleinement fait connoître la fauſſeté de ce qu'on n'a pû que par ignorance, par envie, ou par malice dire au déſavantage de M. Arnauld touchant Philiſbourg. Mais pour faire voir par quelqu'une de ſes actions dans la guerre, que ſon courage, ſa conduite, & ſon ordre, le rendoient digne des plus grands emplois, je crois devoir rapporter de quelle ſorte il agit dans la priſe d'Ager en Catalogne durant la campagne de 1647. qu'il y ſervit ſous M. le Prince. Son Alteſſe ayant jugé important de reprendre cette place que les ennemis avoient priſe avant, avec une armée de ſix mille hommes, & après une aſſez long ſiége, elle envoya M. Arnauld l'aſſiéger avec douze cens hommes ſeulement, mais avec aſſûrance de le fortifier de beaucoup plus de troupes, & d'y aller même en perſonne.

s'il étoit besoin, plûtôt que de manquer cette entrepriſe. M. Arnauld preſſa de telle ſorte la place, & fit mettre ſi promptement en batterie deux canons que l'on trouva moyen de conduire à travers les montagnes, qu'ils firent breche, mais une breche peu raiſonnable. Et comme il avoit diſpoſé toutes choſes pour l'exécution du deſſein qu'il avoit formé de ſurprendre les ennemis, & qu'il n'avoit communiqué à perſonne, il tint Conſeil de guerre ſeulement pour la forme; & ſans faire ſommer les aſſiégés, ni battre la moindre chamade, il fit auſſi-tôt donner l'aſſaut, & emporta ainſi la place. Ce qui auroit été impoſſible s'ils euſſent été préparés à le ſoutenir; puiſque même dans une telle ſurpriſe ils firent toute la réſiſtance que l'on pouvoit attendre de gens de cœur. Dès le commencement de l'aſſaut, les Dames qui s'étoient retirées de la campagne dans cette place, & toutes les autres principales femmes de la Ville s'étoient jettées & enfermées dans la grande Egliſe. M. Arnauld en ayant fait ouvrir les portes après la priſe de la place, le Curé revêtu de ſon étole,

&

& tenant le S. Sacrement entre ſes mains, ſe preſenta ſuivi des autres Eccléſiaſtiques, & toutes ces femmes étoient à genoux derriére eux en l'état que l'on peut s'imaginer. M. Arnauld les aſſûra tous qu'ils n'auroient point de mal, leur ordonna de ne bouger de-là juſqu'à ce qu'il les en allât tirer, fit refermer les portes de l'Egliſe, & mit devant un corps de garde. Il fit enſuite publier un ban, par lequel il permettoit aux ſoldats de piller durant trois heures, avec défenſe ſur peine de la vie de faire aucune violence à perſonne. Ces trois heures étant paſſées, il fit ſortir tous ces ſoldats hors de la ville avec leur butin, à la réſerve de ce qui étoit néceſſaire pour la garde de la place, alla retirer de l'Egliſe toutes ces femmes, les renvoya dans leurs maiſons, & fit ouvrir toutes les boutiques. Sur la premiére nouvelle qu'eut M. le Prince que la place avoit été emportée d'aſſaut, il vint à l'heure même, trouva les ſoldats hors des portes qui partageoient leur butin avec grande joye, & étant entré dans la ville, vit les Dames aux fenêtres qui crioient : Vive Son Alteſſe,

Alteſſe, & toutes les boutiques ouvertes comme en pleine paix, & comme s'il ne fût point arrivé de changement. Son Alteſſe n'en fut pas moins ſatisfaite, que ſurpriſe. Et je n'ai pas, ce me ſemble, eu tort de dire qu'une action de tant de courage, de conduite, & d'ordre tout enſemble, ne peut partir que d'un homme dont le mérite n'eſt pas ordinaire.

M. ARNAULD D'ANDILLY.

APRE'S avoir parlé de mon ayeul paternel, de mon pere, de mes ſept oncles paternels, de leurs enfans, & de mes freres, il faut donc maintenant parler de moi, puiſque l'on m'y contraint.

Il ne ſe peut rien ajoûter aux ſoins que mon pere, qui étoit comme je ne ſçaurois me laſſer de le dire le meilleur pere du monde, prit de mon éducation. Il ne voulut pas me mettre au Collége, parce qu'il ſçavoit trop combien l'on y apprend

y apprend de choſes que l'on ſeroit heureux de n'avoir point ſçuës. Mais il me choiſit pour précepteur M. Lambin, fils de celui dont le nom eſt ſi célebre parmi les ſçavans, & qui ne cédoit point à ſon pere dans la connoiſſance des belles lettres particuliérement dans la pureté des langues Greque & Latine. Il n'y eut point d'exercices que mon pere ne me fit auſſi apprendre par les plus excellens Maîtres

Celui de mes Oncles dont j'ai parlé qui mourut à vingt-ſept ans, lorſqu'il étoit ſur le point d'entrer dans la charge de Secretaire d'Etat, avoit une telle paſſion pour moi, qu'il diſoit ne ſe vouloir point marier, parce qu'il me conſidéroit comme ſon fils, & qu'il n'en deſiroit point d'autre. Ainſi je ne faiſois qu'entrer dans ma troiſiéme année qu'il vouloit m'avoir auprès de lui: mais mon pere ne ſe pouvant reſoudre à conſentir que je le quittaſſe ſi-tôt, ils me partagérent entr'eux. Je paſſois toute la matinée à étudier, & à faire mes exercices, à onze heures je montois à cheval, & allois chez mon oncle. Il m'entretenoit de mille belles

choſes

choſes devant & après le diner, & lorſqu'il ſortoit pour aller trouver M. de Sully, il me laiſſoit dans ſon cabinet pour y voir les papiers de diverſes affaires qui me pouvoient former l'eſprit, & lui en rendre compte quand il revenoit. Le ſoir, il me faiſoit accompagner par ſes gens, & remener chez mon pere, ce qui continua juſqu'à ſa mort arrivée, comme je l'ai dit, en 1602.

Un peu après, & dans cette même année, M. de Sully alla Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, je partis pour faire ce voyage, mais je demeurai à Montreüil malade à la mort de la petite vérole, & l'extréme bonté de mon pere me ſauva, après Dieu, la vie. Car dans le moment qu'il en reçut la nouvelle par un courier exprès, il me vint trouver avec un excellent Medecin & Chirurgien, & fit en caroſſe avec des chevaux qu'il relaioit par tout où il en pouvoit trouver, autant de diligence que la poſte.

En l'année 1604. mon oncle l'Intendant qui ne m'aimoit pas moins que cet autre oncle que j'avois perdu, deſira ſi fort de m'avoir auprès

près de lui, que mon pere ne pût le lui refuſer, & en 1605. le Roi Henry le Grand l'ayant, comme je l'ai dit, fait Intendant des Finances, j'exerçai dès ce jour-là ſa premiére commiſſion, quoique je n'euſſe que ſeize ans.

Après la mort du Roi Henry le Grand en 1610. M. de Sully étant ſorti des Finances en 1611. on établit des Directeurs des Finances pour faire la charge de Surintendant dont M. Arnauld l'Intendant fut l'un de ceux qui travailloit le plus. La reine mere Marie de Medicis alors regente alloit d'ordinaire au Conſeil des Finances, & quand le feu Roi commença à croître, il y alloit auſſi. Comme mon oncle étoit extrêmement conſidéré de la Reine & des Miniſtres à cauſe de ſon extrême capacité, j'avois l'avantage que nul autre à l'âge que j'avois alors n'a jamais eu d'entrer dans ce Conſeil, & d'y demeurer tant qu'il duroit derriére les chaiſes du Roi & de la Reine à voir opiner, ce qui ne me donnoit pas une petite connoiſſance des affaires.

Pour me former davantage l'eſprit, mon oncle ne ſe contentoit pas de me faire faire des extraits

extraits de quelques-unes des affaires les plus importantes dont il étoit chargé : mais il me les faiſoit rapporter devant les plus anciens de Mrs du Conſeil, avec leſquels il étoit Commiſſaire pour ces mêmes affaires, & les rapportoit lui-même enſuite dans le Conſeil ſur mes extraits.

En 1613. mon pere deſira de me marier, quoique je n'euſſe que vingt-quatre ans, & comme les hommes donnent beaucoup à l'eſpérance, & que l'on me voyoit en état de pouvoir prétendre à une aſſez grande fortune, je puis dire ſans vanité, que j'ai refuſé des partis riches, parce que ce n'étoit pas le bien que je conſidérois principalement : mais M. de la Boderie n'ayant qu'une fille unique, mon pere & mon oncle l'Intendant me propoſérent d'y ſonger, & il me fut bien facile de le deſirer, puiſqu'il n'y avoit rien dans cette alliance, tant du côté de Monſieur que de Madame de la Boderie, & de Mademoiſelle leur fille, qui ne dût me la faire ſouhaiter. Car M. de la Boderie étoit un homme d'un mérite ſi extraordinaire, que l'on n'en

voyoit

voyoit point en France ſi capable que lui de remplir dignement la place de M. de Villeroy, s'il fût venu à manquer. Il avoit paſſé toute ſa vie à la Cour & dans les négociations étrangéres ; ſes derniérs emplois avoient été l'Ambaſſade de Flandres, & les Ambaſſades ordinaires & extraordinaires d'Angleterre, & il n'y avoit pas ſeulement réüſſi avec une entiére ſatisfaction du roy Henry le Grand, mais auſſi avec celle des Princes près de qui il étoit envoyé, comme on le pourra voir par les particularités que je vais dire.

Après que le Roy d'Angleterre Jacques, lorſque M. de la Boderie revint de ſa premiére Ambaſſade auprès de lui, lui eut envoyé le preſent ordinaire, il lui envoya auſſi un baſſin & un vaſe d'or, & lui manda que le Roy d'Angleterre avoit envoyé à l'Ambaſſadeur de France un preſent ſemblable à celui qu'il avoit accoutumé de faire aux autres Ambaſſadeurs ; mais que Jacques Stuart envoyoit à Antoine de la Boderie ſon bon ami cet autre preſent, pour marque de ſon affection.

Que ſi ce que je viens de dire témoigne aſſez

assez l'estime que ce Prince avoit pour lui ; en voici une autre preuve beaucoup plus grande, comme aussi de la créance qu'il avoit acquise dans l'esprit de Milord Cecil, grand trésorier d'Angleterre, son principal Ministre. Car lorsque M. de la Boderie fut revenu en 1610. de son ambassade, le Roy Henry le Grand qui se préparoit à cette grande guerre que l'on sçait qu'il vouloit faire, lui dit ensuite de tous les témoignages de satisfaction de ses services qu'il pouvoit désirer, qu'il falloit qu'il retournât Ambassadeur Extraordinaire pour une très-grande affaire, qui étoit d'employer tout le crédit qu'il s'étoit acquis dans son ambassade, pour porter le Roy d'Angleterre à faire avec lui une ligue offensive & deffensive ; ce qu'il n'ignoroit pas être très-difficile d'obtenir d'un Prince aussi pacifique qu'il étoit. M. de la Boderie partit, & dans la surprise que le Roy d'Angleterre & le milord Cecil eurent de le voir retourner si promptement, lui ayant demandé ce qui le ramenoit si vîte : & le leur ayant dit, ils en furent encore plus surpris. Le milord Cecil

lui

lui dit enſuite, qu'il falloit mettre papiers ſur table. Et pourra-t'on croire que ſa maniére d'agir ſi prudente, ſi habile, & ſi ſincére tout enſemble, & qui étoit ſi agréable à ce Prince & à ce Miniſtre, fît qu'un traité ſi important & ſi difficile, fut conclu en trois jours? M. de la Boderie dépêcha auſſi-tôt au Roy pour lui porter cette bonne nouvelle, dont il eſt facile de juger qu'elle auroit été la ſatisfaction qu'il auroit euë. Mais le courier trouva ce grand Prince mort, & la France accablée de douleur de l'une des plus grandes pertes qu'elle ait jamais faites.

Quant à Madame de la Boderie, fille de M. le Prevoſt, ſeigneur de Grandville, contrôleur général des finances, & d'une tante de M. le Chancelier de Sillery, qui portoit comme lui le nom de Brûlart: c'étoit une femme de ſi grand eſprit, & de ſi grande vertu, que ſon mérite lui avoit acquis en Flandre & en Angleterre, dans l'eſprit de l'Infante & de la Reine une eſtime toute particuliére. Sa Majeſté Britannique, lorſqu'elle

prit congé d'elle, lui dit, entr'autres témoignages de ſa bienveillance: *Que quand il ne lui reſteroit que le fil de perles qu'elle portoit, elle le partageroit avec elle.* Et cette Princeſſe lui a écrit pluſieurs fois depuis ſon retour en France. M. de la Boderie m'a ſouvent dit, qu'il n'eſt pas croyable combien les habitudes qu'elle avoit auprès de ces Princeſſes, lui ſervoient dans ces ambaſſades.

Pour le regard de Mademoiſelle de la Boderie, qui n'avoit alors que quatorze ans, je me contenterai de dire qu'elle avoit toutes les qualités qui peuvent rendre aimable & eſtimable une perſonne de cette âge.

Il n'y a donc pas ſujet de s'étonner que je deſiraſſe beaucoup ce mariage; mais les mêmes raiſons qui m'y portoient, faiſoient que les plus riches de Paris, & hors de Paris, des perſonnes de fort grande qualité y penſoient auſſi. Et comme ni mon pere ni moi n'auroient voulu pour rien du monde prendre le hazard d'un refus, nous ne pouvions nous réſoudre à en faire la propoſition. Mais

Monſieur

Monſieur de la Boderie y donna bien-tôt ſujet; car me voyant tous les jours dans le Conſeil, il jetta les yeux ſur moi pour exécuter le deſſein qu'il avoit toûjours eu de choiſir un gendre tel qu'il le deſiroit, diſant, qu'il aimoit beaucoup mieux que Dieu ne lui eût donné qu'une fille, qu'un fils; parce que s'il n'avoit eu qu'un fils, il lui auroit fallu le garder tel qu'il ſeroit; au lieu qu'il choiſiroit pour ſa fille un gendre ſelon ſon cœur. Ainſi il me dit au Louvre dans le Conſeil: « Je m'en vais à Pomponne pour » quelques jours, je vous prie de m'y ve- » nir voir, & de vous aſsûrer que perſonne » n'y ſera ſi bien venu. » Ces paroles d'un homme ſi ſage me faiſant connoître ce qu'il avoit dans l'eſprit, je fus à Pomponne, & il ne ſe contenta pas de me recevoir auſſi-bien que Mde. de la Boderie avec des témoignages d'affection tout extraordinaires; mais il me dit qu'il vouloit aller à Andilly, & y mener ſa fille. On peut juger qu'elle fut ma réponſe à une civilité ſi obligeante. Peu de

jours après, je l'accompagnai à Andilly, & Madame & Mademoiſelle de la Boderie que j'eus le loiſir d'entretenir ce jour-là à mon aiſe, étant en caroſſe auprès d'elle. Mon pere & ma mere les reçurent de la maniére que l'on peut s'imaginer. Jamais viſite ne ſe paſſa avec plus de témoignages d'eſtime & d'affection de part & d'autre.

Comme Madame de Mareüil mere de M. le marquis de Fontenay qui étoit ma parente, ne me faiſoit pas moins l'honneut de m'aimer que ſi j'euſſe eu celui d'être ſon propre fils, & me donnoit toûjours en écrivant, cette qualité, nous n'avions pû, mon pere & moi, ne lui point dire la penſée que nous avions pour ce mariage, & elle l'avoit extrêmement approuvé. Ainſi je lui rendis compte de tout ce qui s'étoit paſſé: & alors ni elle ni mon pere, ni mon oncle l'Intendant, ne doutérent plus qu'il ne fallût faire la demande. Elle voulut s'en charger, & l'ayant faite, M. de la Boderie lui répondit avec cette grace & cette civilité, que je n'ai jamais vû plus grande en

nul

nul autre : Qu'elle pouvoit juger du plaiſir qu'elle lui faiſoit de lui demander ſa fille pour moi, puiſqu'il étoit prêt de me demander pour ſa fille.

Ainſi le mariage étant réſolu, & les articles dreſſés, la difficulté ne fut pas à en demeurer d'accord, mais a déclarer ce que chacun deſiroit, & ſur cette conteſtation ils furent ſignés en blanc de part & d'autre, dont je crois qu'il ne s'eſt guéres vû d'exemples, & ils ne furent remplis que lorſqu'il fallut dreſſer le contrat, par lequel mon pere me donna la terre d'Andilly, & celles de Pomponne & de la Briotte furent aſſûrées à Mademoiſelle de la Boderie.

Peut-on s'étonner que Dieu ait donné ſa bénédiction à un mariage fait de la ſorte ? & me blâmera-t-on d'avoir rapporté ſi au long des particularités qui peuvent faire connoître à mes enfans la différence qui ſe rencontre entre cette ſource de leur naiſſance, & ces mariages ordinaires, dont il n'eſt pas étrange que la plûpart ayent des ſuites ſi malheureuſes, puiſqu'ils n'ont pour principe que des in-

térêts de fortune ; que l'on n'y conſidére ni la race, ni la vertu, ni le mérite ; & qu'au lieu de ne penſer qu'à trouver ſon bonheur dans une union ſi ſainte, qu'elle repreſente celle de Jeſus-Chriſt avec l'Egliſe, on n'y cherche que du bien.

Nulles paroles ne peuvent exprimer la douceur dans laquelle j'ai vêcu avec M. de la Boderie. Jamais pere n'aima plus un fils : j'amais fils n'honora plus un pere. Et ne s'étant jamais vû trois hommes vivre dans une plus étroite amitié que lui, mon pere & mon oncle l'Intendant vivoient enſemble. Nul plaiſir ne peut être plus grand, que celui que j'avois de voir ces trois perſonnes d'une capacité toute extraordinaire, agiter dans leurs entretiens les plus grandes affaires avec une pénétration d'eſprit, & une force de jugement qui auroit donné de l'étonnement aux plus habiles.

Comme ce Mémoire n'eſt fait que pour mes enfans, je ne craindrai point d'y mettre une particularité qui n'eſt pas, ce me ſemble, une petite preuve de la maniére dont il a plû

a plû à Dieu de m'unir avec M. de la Boderie. Ayant été marié, comme je l'ai dit en 1613. le Roi fit l'année ſuivante le voyage de Bretagne, où le Conſeil des Finances ſuivit Sa Majeſté, & M. de la Boderie demeura dans le Conſeil reſté à Paris. Quoique je n'euſſe jamais alors fait de Vers, mon affection pour Monſieur de la Boderie me mit dans l'eſprit d'écrire ſa Vie en Vers. J'en fis en caroſſe huit cens en huit jours que je lui envoyai de Nantes, & dans le temps qu'il les reçut, il faiſoit de ſon côté & moi du mien, ſans que nous ſçûſſions rien du deſſein l'un de l'autre, ſa Vie en Vers pour me l'envoyer. J'ai encore écrit de ſa main, ce qu'il en avoit fait, & qui montre juſqu'à quel point il auroit excellé dans la poëſie s'il eût continué à s'y exercer, comme il avoit commencé en ſa jeuneſſe, en même-temps que le cardinal du Perron ſon intime ami. Il témoigna une grande joye de ce qu'ayant diſcontinué pendant tant d'années de faire des vers, & moi n'en ayant encore jamais fait, nous nous étions rencontré dans une même penſée.

Mon bonheur de paſſer une vie ſi agréable avec un homme d'un tel mérite, & d'une ſi rare bonté, ne dura guéres. Il mourut entre mes bras ſur la fin de l'année 1615. n'étant âgé que de ſoixante ans. Et l'on peut juger combien une telle perte me fut ſenſible.

Le Roy étoit en ce même temps dans le voyage pour ſon mariage, dont il ne revint à Paris que le 16. may 1616. Et lorſqu'il en étoit parti le 17. Août 1615. pour le commencer, le trouble étoit ſi grand dans l'Etat, qu'il y avoit tout à craindre, même pour Paris; parce que les troupes des Princes qui avoient formé un grand parti, s'aſſembloient déja aſſez proche de cette Capitale du Royaume; & néanmoins la reine mere Marie de Medicis ne put ſe réſoudre à différer ce voyage.

On ne peut témoigner plus d'eſtime & de confiance que Sa Majeſté fit connoître dans cette rencontre en avoir pour M. Arnauld l'Intendant, puiſque ce fut en effet ſur lui qu'elle ſe repoſa de la principale conduite des affaires dans Paris, & du ſoin de pourvoir à tant

de

de dépenſes qui preſſoient de tous côtés, & particuliérement pour l'armée du Roy, commandée par Monſieur le maréchal de Boiſdauphin; elle lui laiſſa pour ce ſujet la diſpoſition des treize cens mille livres qui reſtoient dans la Baſtille des cinq millions que le roy Henry le Grand y avoit mis.

M. Arnauld étant donc demeuré avec ce pouvoir, il fit tout ce qu'il put pour faire que M. de Liancourt, gouverneur de Paris, & M. de Verdun Premier Preſident du Parlement, vêcuſſent en bonne intelligence; & cela lui réüſſit durant quelques jours: mais ils ſe rebroüillérent auſſitôt; & ainſi nul d'eux ne pouvant aller chez l'autre, ni demeurer d'accord du rang de leurs ſignatures, il fallut faire toutes les expéditions doubles, & il les ſignoit avec eux. Feu M. le cardinal de Retz, qui n'étoit alors qu'évêque de Paris, étoit de ce petit conſeil, comme auſſi M. Molé Procureur Général, & depuis Garde des Sceaux, & M. le Preſident de Chavry Intendant des finances en fut auſſi durant quelques jours, après leſquels il alla au voyage.

Je

Je faiſois en leur preſence ſur le bout de la table toutes ces lettres & ces expéditions, dont le nombre étoit preſque incroyable; parce qu'une partie des Villes d'alentour de Paris étant menacées, & dépourvûës de toutes les choſes néceſſaires pour leur défenſe; & l'armée des Princes étant venuë juſqu'à Dammartin, on avoit recours de toutes parts à ce petit Conſeil, qui étoit auſſi obligé de pourvoir en même-temps à pluſieurs choſes néceſſaires pour l'armée du Roy.

La reine Mere ayant été informée de la maniére dont j'avois ſervi, me fit l'honneur de m'envoyer, lorſqu'elle étoit encore dans ſon voyage, un brevet de la premiére penſion que j'aye euë du Roy. Je lui en rendis mes très-humbles remerciemens à Eſtampes, où je fus avec mon oncle l'Intendant la trouver à ſon retour.

Il ne ſe peut rien ajoûter à la ſatisfaction qu'elle témoigna avoir de ces ſervices, non plus qu'à la bonté avec laquelle elle reçût mes remerciemens.

J'avois

J'avois alors un ſi grand accès auprès du feu Roi, que dès long-tems avant Sa Majeſté me chargeoit de ſolliciter les expéditions des gratifications qu'elle deſiroit pour les perſonnes qu'elle affectionnoit : & comme mon oncle l'Intendant étoit extrêmement prévoyant, & qu'il jugeoit que l'inclination qu'il témoignoit pour Meſſieurs de Luynes, les pourroit porter un jour à une grande faveur, il m'avoit conſeillé de faire amitié avec eux, & je n'y avois pas eu grande peine, parce qu'ils furent bien-aiſes d'avoir quelqu'un qui les pût ſervir comme je faiſois de tout mon pouvoir. Ainſi j'étois en ce tems-là leur meilleur ami, & ce fut moi qui dans la ſuite leur donnai Monſieur Dageant qu'ils ne connoiſſoient point du tout, pour prendre ſoin de leurs affaires ; ce qui a fait toute ſa fortune, & dont il m'a été très-ingrat.

Quant à Meſſieurs de Luynes, je penſe devoir, avant que de paſſer outre, dire de quelle ſorte ils ont répondu à cette grande amitié qu'ils m'avoient promiſe. M. de Luynes depuis Connêtable qui étoit l'aîné, ne s'en ſouvint plus dès le moment qu'après la mort de M. le

maréchal

maréchal d'Ancre, il ſe trouva élevé à une ſi grande faveur. M. de Cadenet, depuis duc de Chaulnes m'a toûjours payé de belles paroles ; & M. de Brantes depuis duc de Luxembourg, qui avoit beaucoup de cœur, m'a aimé tendrement & conſtamment juſqu'à ſa mort.

Sur la fin de 1616. mon oncle l'Intendant qui, comme je l'ai dit ailleurs, ne m'aimoit pas moins que ſi j'euſſe été ſon propre fils, réſolut de me donner ſa charge d'Intendant des Finances, & m'en paſſa une démiſſion pardevant Notaires, qu'il me mit entre les mains, voulant ſe réſerver ſeulement une place au Conſeil dans lequel ſa grande capacité le rendoit ſi conſidérable, qu'une charge particuliére ne lui étoit point néceſſaire pour y demeurer avec beaucoup d'honneur. Et la veille de ſa mort dont je parlerai dans la ſuite, il me mena au ſortir du Conſeil ſur le Quai du Louvre, où il me témoigna l'impatience qu'il avoit d'exécuter ce deſſein, & de me voir dans l'exercice de ſa charge.

Cependant le maréchal & la maréchale d'Ancre avoient ſi bien mis M. Barbin dans l'eſprit de la reine Mere, que ſur la fin de 1616. il

n'exerçoit

n'exerçoit pas ſeulement la charge de Surintendant des Finances ſous le nom de Contrôleur général, mais étoit plus puiſſant qne nul autre dans les affaires. Il n'avoit point d'acquis; mais c'étoit un homme d'un très-grand ſens & très-judicieux, qui avoit les mains très-nettes, & qui ne ſe prévenoit point: ce qui eſt une qualité ſi rare, que je l'ai remarquée en peu de perſonnes. Comme il étoit nouveau dans la conduite des finances, il ſupplia la reine Mere de commander à M. Arnauld l'Intendant de l'y aſſiſter, & tous deux enſemble me chargérent de travailler non ſeulement à l'Etat général des Finances pour 1617. mais auſſi à tous les Etats qui en dépendent, & que l'on nomme les Etats de l'Epargne, tels que ſont les Etats des maiſons Royales, des fermes, & généralement tous les autres; n'y ayant point d'article de l'état général des finances, qui ne ſoit la matiére d'un état particulier; ainſi le nombre en étant ſi grand, on étoit ſouvent fort avant dans l'année courante, avant que tous ces états de la même année fuſſent dreſſés. Mais lorſque

j'eus

j'eus reçu cet ordre, je m'en allai chez M. de Beaumarchais, treſorier de l'épargne, qui entroit en charge en l'année ſuivante, & y travaillai de telle ſorte avec lui & M. Barbin ſon premier commis, que le premier jour de Janvier 1617. je portai à M. Barbin tous ces états au net.

Au commencement de cette même année 1617. la reine Mere étant preſſée par les Suiſſes de leur faire payer les ſommes accoutumées ſur ce qui leur étoit dû à cauſe de leurs ſervices paſſés, & les finances étant alors très épuiſées; pour y ſatisfaire, elle demanda à M. de Baſſompierre colonel général des Suiſſes, & à M. Arnauld, ce que l'on pouvoit ménager ſur cela, & leur dit qu'on lui avoit donné avis que l'on en pouvoit tirer quelques lumiéres par la vérification du compte de 1608. que M. Chomel, treſorier des ligues Suiſſes avoit à rendre. Enſuite de cet ordre, M. de Baſſompierre & M. Arnauld l'Intendant, me dirent de travailler à la vérification de cet état, qui n'étoit pas une choſe qu'ils puſſent faire,

faire, parce qu'il falloit trop de temps pour s'y employer avec exactitude, y ayant tel article qui obligeoit ſeul à voir ſix mille quittances, pour en pénétrer le fond. J'y travaillai, enſorte que je fis voir clairement le moyen d'épargner au Roi près de cent mille écus par an, ſans donner aucun mécontentement aux Suiſſes. En quoi je puis proteſter avec vérité n'avoir eu deſſein de nuire à perſonne, mais ſeulement d'agir ſelon ma conſcience dans cette occaſion, comme en toutes les autres. Cela m'attira néanmoins la haîne de M. de Caſtille, gendre de M. le Preſident Jeannin, alors de retour de ſon ambaſſade de Suiſſe, en la préſence duquel & de M. le Préſident Miron, nommé pour lui ſucceder à cette ambaſſade, cet état fut rapporté dans un Conſeil tenu chez M. Barbin, & copié de mes Mémoires donnés à M. Miron, pour l'informer de la maniére dont on pourroit ménager l'argent du Roi.

Le 24. Avril 1617. Le Roi ayant fait tuer le maréchal d'Ancre, & envoyé enſuite la reine

reine Mere à Blois, il rappella M. le chancelier de Sillery pour chef du Conseil, rendit les Sceaux à M. du Vair, rappella aussi M. de Villeroy, relegua en Avignon M. de Richelieu, lors Evêque de Luçon, & secretaire d'Etat, depuis Cardinal; & envoya M. Barbin prisonnier au Fort-l'Evêque, d'où il fut transféré à la Bastille, & toute la faveur & le crédit passérent en un moment à M. de Luynes, qui avoit eu la principale part dans le dessein de la mort du maréchal d'Ancre. Car M. de Vitry, qui fut ensuite maréchal de France n'y avoit eu que celle qu'il lui avoit donnée; & M. de Modene parent de M. de Luynes, M. Dageant, dont j'ai ci-devant parlé, & M. Tronçon, étoient ceux qui avoient principalement été informés du secret; mais nul autre pour ce qui étoit de mettre la main à la plume, n'y avoit tant travaillé que M. Dageant; & c'est ce qui fit sa fortune, & lui donna tant de part dans les affaires, qu'il fut non-seulement ministre, sans en porter le nom; mais celui de tous qui agissoit davantage, sa

faveur

faveur étant si grande, que les Ambassadeurs ne se contentoient pas de traiter avec lui, ils rendoient même des visites à sa femme; quoiqu'elle fût si peu habile; que l'Ambassadeur de Vénise lui parlant un jour de la grandeur de la République, elle lui dit dans la créance que c'étoit une femme; *Qu'il faudroit en faire le mariage avec M. le Duc d'Orleans.*

Le 14. Octobre de la même année 1617. M. Arnauld l'Intendant étant mort subitement d'une veine qui se rompit; M. le chancelier de Sillery, M. de Villeroy, & M. le Président Jeannin dirent au Roi, ce dernier portant la parole, qu'ils croyoient que Sa Majesté ne pouvoit mieux faire que de me donner la charge de mon oncle; & comme j'ai cette obligation à la mémoire du feu Roi qu'on ne lui a jamais rien proposé pour moi qu'il n'ait agréé. Sa Majesté n'eut point de peine à l'accorder, & M. de Luynes qui me témoignoit avant tant d'amitié eut honte de s'y opposer, quoique, comme je l'ai dit, il eut bientôt oublié toute celle qu'il m'avoit promise. Ainsi la chose

passa pour faite : mais elle ne tarda guéres à être traversée d'un côté, auprès de M. de Luynes par une infinité de personnes qui lui dirent que ses intérêts ne s'accordoient pas à mettre dans les Finances un homme aussi scrupuleux que je l'étois ; & d'autre côté, par Monsieur & Madame de Castille auprès de M. le Président Jeannin par la raison que j'ai dite ; en quoi ils eurent de la peine, parce que M. le Président Jeannin, qui étoit un homme de très-grand mérite, & si desintéressé qu'il n'a seulement jamais pensé à s'enrichir dans les Finances, aimoit les gens de bien, avoit été fort ami de M. de la Boderie à cause de la correspondance qu'ils avoient eüe durant leurs grandes negociations pour le service du Roi, & parce qu'il avoit été aussi fort ami de mon oncle l'Intendant, & m'avoit toûjours témoigné beaucoup d'affection : mais enfin on lui dit tant de choses contraires à la vérité sur mon sujet, qu'il a paru depuis sa mort par ses mémoires imprimés qu'il s'étoit laissé persuader que j'avois rendu de mauvais offices auprès

près du feu Roi à M. de Caſtille pour avoir ſa charge: ce qui eſt la plus grande fauſſeté du monde & la plus évidente ; puiſque d'un côté, je puis proteſter devant Dieu de n'avoir de ma vie parlé de M. de Caſtille au feu Roi; & que de l'autre, pouvant ſi juſtement prétendre à la charge de mon oncle, je n'avois nul beſoin de penſer à celle de M. de Caſtille, quand même je ne ſerois pas incapable, comme je ſuis, d'agir d'une maniére ſi baſſe. Je n'eus pas plûtôt vû ces mémoires que je m'en plaignis hautement. Meſſieurs ſes petits-fils, fils de M. de Caſtille firent refaire cette feuille ; & M. Jeannin, treſorier de l'Epargne que j'eſtime & honore ſans l'avoir jamais vû, eſt extrêmement ami de mon fils de Pomponne, & parent de ma belle-fille.

M. de Luynes m'étant donc contraire, au lieu qu'il n'y avoit rien que je ne duſſe attendre de lui, il me payoit toujours de belles paroles, & crut enfin avoir trouvé un moyen de ruiner mon affaire ſans qu'il parût en être la cauſe. Ce fut que ſur la fin de la même année

1617. le Roi allant tenir à Roüen une assemblée de notables dont l'ouverture se fit le 4. Decembre ; dans laquelle l'ordre étoit que le Roi leur faisoit des propositions sur lesquelles ils lui donnoient leurs avis. Et la suppression de plusieurs charges étant l'une des propositions, il crut qu'il lui seroit facile par ce moyen de faire que l'assemblée demanderoit la suppression de la charge de mon oncle : mais la chose réüssit au contraire ; car comme j'étois très-particuliérement connu de la plûpart de ces députés, & qu'ils avoient une très-grande estime pour la mémoire de feu mon oncle, & pour le mérite de mon pere, Monsieur le cardinal du Perron, Président de l'assemblée, & quatre autres résolurent chacun en particulier, sans s'en être communiqué, de proposer dans l'assemblée de supplier le Roi de me donner cette charge, & de fonder leur demande sur ce que le rétablissement de l'ordre dans les Finances étant l'un des principaux fruits que l'on devoit espérer de l'assemblée, on feroit en vain des reglemens sur ce sujet, si l'on ne choisissoit des personnes d'une capacité & d'une probité

éprouvée

éprouvée pour les faire obſerver ; & qu'ainſi Sa Majeſté ne pouvoit jetter les yeux ſur nul autre, dont elle pût s'aſſûrer davantage que de moi, d'être bien ſervie dans un tel emploi. Ce que je viens de dire ſe devant exécuter l'aprèsdiner du même jour que mes ennemis en eurent avis, ils n'en prirent pas ſeulement l'allarme, mais la donnérent de telle ſorte à M. de Luynes qu'il envoya à l'inſtant M. de Modene me conjurer avec toutes les inſtances imaginables de prier ceux qui devoient faire cette propoſition de ne la point faire ſur la parole qu'il me donnoit de me faire expédier dès le ſoir même un brevet d'aſſûrance de la charge, en quoi je rendrois un grand ſervice à Sa Majeſté, parce que l'ordre de l'aſſemblée étant ſeulement qu'elle répondoit aux propoſitions de Sa Majeſté ; ce ſeroit renverſer cet ordre ſi l'aſſemblée, au lieu de repondre ſur ces propoſitions, en faiſoit elle-même à Sa Majeſté. M. de Modene me rencontra avec M. le colonel d'Ornane, depuis maréchal de France, qui etoit l'un des hommes du monde qui m'a le plus véritablement aimé ; & ſur la difficulté que je faiſois d'empêcher moi-

même une choſe qui m'étoit ſi honorable, il preſſa de telle ſorte M. le Colonel qui ne s'intéreſſoit pas moins que moi-même dans ce qui me regardoit, qu'il me conſeilla de le faire. Je fis ce que l'on deſiroit de moi, & y ai depuis eu grand regret, rien ne me pouvant être plus glorieux que cette propoſition, quand même l'injuſtice de M. de Luynes en auroit empêché l'effet. Le ſoir qu'il me devoit donner ce brevet, il me remit au lendemain, & du lendemain au lendemain durant ce peu de jours que dura encore cette aſſemblée, & me dit enfin que cela ſe feroit à Gaillon au retour du Roi; mais il me manqua à Gaillon de même qu'il avoit fait à Roüen, & tira toûjours ainſi de long en me repaiſſant de belles paroles & de belles eſpérances.

Au mois de mars de l'année ſuivante 1618. on découvrit une entrepriſe que M. Barbin priſonnier à la Baſtille, avoit faite pour ſortir la reine Mere de Blois, où elle étoit comme priſonniére. Cette affaire étant très-importante, à cauſe des perſonnes de qualité qui s'y trouvoient mêlées, on choiſit trois Conſeillers d'Etat pour en inſtruire le procès. Ce furent

M.

M. le Preſident de Bailleul, M. l'Avocat, & moi ; & parce qu'on ne voulut pas ſe confier à un Greffier, & qu'ainſi il falloit que ce fût l'un des Commiſſaires mêmes qui tint la plume, ce fut à moi à la prendre comme étant le plus jeune. A meſure que nous avancions dans cette affaire nous en faiſions le rapport au Miniſtre chez M. le Chancelier où M. de Luynes ſe trouvoit, puis on la rapporta devant le Roi. Elle fut enſuite envoyée au Grand-Conſeil pour la juger, comme il fit, & cette compagnie temoigna n'avoir point vû de procès mieux inſtruit.

J'eſtime devoir marquer ſur ce ſujet une particularité que les gens de bien n'auront pas déſagréable. L'un des principaux chefs contre M. Barbin étoit que les mémoires écrits de ſa main portoient ce que l'on devoit faire, ſi le Roi tomboit malade ; parce que *inquirere in vitam Principis* paſſe pour un crime : mais il avoit ajoûté, par parentheſe ; *Ce qu'à Dieu ne plaiſe.* Et ces mots étoient ſans doute pour lui une grande juſtification : néanmoins lorſque je l'interrogeois, ce que ces Meſſieurs me laiſſoient le plus ſouvent faire, à cauſe que tenant la plu-

me j'avois la mémoire plus fraîche des interrogatoires & des réponſes, M. Barbin reconnut qu'il avoit écrit ces mots ; *Si le Roi tombe malade :* mais il oublia d'ajoûter ces mots : *Ce que Dieu ne veüille ;* quoiqu'ils fuſſent écrits de ſa main, comme le reſte, dans la piéce originale que j'avois entre les mains. Sur quoi jugeant combien cette omiſſion pouvoit être préjudiciable, à cauſe que cet interrogatoire devant être lu devant le Roi, ces mots qui parloient de ſa maladie n'étant point adoucis par une parentheſe ſi importante pourroient frapper ſon eſprit, je crus être obligé en conſcience de les y ajoûter, & le fis ; parce que la juſtice veut que des Commiſſaires ſoient auſſi exacts à rapporter ce qui eſt à la décharge, qu'à la charge des Accuſés.

Il faut maintenant paſſer à une autre affaire aſſez importante. Chacun ſçait que Monſieur le maréchal de Boüillon, pere de Monſieur de Turenne qui étoit l'un des plus grands Capitaines & des plus habiles hommes de ſon temps, avoit plus contribué que nul autre à faire le Prince Palatin, Roi de Bohême. Et cette grande

de affaire, qui fut depuis terminée par la bataille de Prague, faiſoit alors un grand mouvement dans l'Empire. En ce même temps, Monſieur d'Eſpernon étant à Metz, le Roi fut averti qu'il ſe paſſoit un grand commerce entre M. de Boüillon & lui. Et d'un autre côté, les Huguenots remuoient fort dans le Bearn, ce que l'on croioit fomenté par M. de Boüillon que tout le monde conſidéroit comme l'homme du Royaume le plus capable de former, de conduire, & de ſoutenir un grand parti. Car juſqu'alors M. le Duc de Rohan, qui fut depuis chef, & un ſi habile chef du plus grand parti, & du plus difficile à étouffer qui ſe ſoit vû de nos jours, n'avoit point encore donné ſujet de penſer qu'il eût ce deſſein; mais étant à la Cour, & paroiſſant être bien avec M. de Luynes qui s'étoit allié dans ſa maiſon, en épouſant la fille de M. le Duc de Montbazon.

Les choſes étant en cet état, M. de Boüillon écrivit une grande lettre à M. Dageant, qui, comme je l'ai dit, avoit alors plus de part que nul autre dans les affaires, & faiſoit toutes

les

ſes fonctions de Miniſtre. Cette lettre, qui étoit un véritable manifeſte, remplie de beaucoup de plaintes, & par laquelle il témoignoit ouvertement un grand mécontentement, ayant été lûë dans le Conſeil d'en-haut, on la trouva ſi importante, que l'on jugea à propos que ce fut le Roy lui-même qui y fit réponſe, & non pas M. Dageant. Comme perſonne n'ignoroit que j'avois été cauſe de la fortune de M. Dageant, par la connoiſſance que j'avois donnée de lui à M. de Luynes, & qu'ainſi il lui importoit de cacher les ſujets qu'il me donnoit d'être mécontent de lui, & que d'ailleurs il déſiroit fort que je le ſoulageaſſe en pluſieurs rencontres, il n'y avoit point de ſoins qu'il ne prit pour conſerver les apparences de l'amitié qu'il auroit dû avoir pour moi : ce qui faiſoit paroître aux yeux du monde que je pouvois beaucoup auprès de lui, nul autre n'y ayant un ſi grand accès : il me pria de faire cette réponſe du Roy à M. de Boüillon dont il avoit été chargé. Je la fis, & tâchai de faire parler le Roy en Roy, comme j'ai toûjours

fait

fait dans tant de dépêches importantes, auſquelles je me ſuis trouvé obligé de travailler en diverſes occaſions & par divers engagemens ; parce qu'il n'y a point en cela de plus grand défaut, que de manquer à *induere perſonam Principis*. M. Dageant lut au Roy cette réponſe, comme l'ayant faite, en preſence de tous les Miniſtres. On n'y changea pas un ſeul mot. Elle fut envoyée, & M. de Boüillon y fit une réponſe la plus ſoumiſe du monde. Il me ſouvient qu'il y avoit entre autres choſes ces mêmes paroles. *Quand mon Maître parle, il lui ſuffit de dire : Je le veux.* On trouvera parmi mes papiers la copie de toutes ces lettres.

Quelque tems après, un Gentilhomme Huguenot, nommé M. de Chandion, homme de grande négociation, revenant de Sedan, dit au Roy, " que M. de Boüillon lui avoit dit, „ que s'il plaiſoit à Sa Majeſté de lui en„ voyer quelque perſonne de confiance, il „ pourroit lui faire ſçavoir beaucoup de cho„ ſes importantes à ſon ſervice. „ Le Roy & les

les Miniſtres ayant cruë cette occaſion avantageuſe pour reconnoître en quelle aſſiéte étoit l'eſprit de M. de Boüillon, dont il étoit à deſirer de ſçavoir les ſentimens, dans la conjoncture preſente des affaires; S. M. réſolut d'envoyer vers lui, & lorſqu'il s'agit du choix de la perſonne qui y ſeroit propre, M. le Chancelier de Sillery, dit qu'il croyoit que nul autre ne pouvoit mieux que moi s'acquitter de cette commiſſion. Ainſi le Roy écrivit de ſa main à M. de Boüillon, que ſur ce que lui avoit dit M. de Chandion, il m'envoyoit le trouver, & qu'il pouvoit prendre une entiére créance en moi. Je partis en poſte le 8. Septembre 1618. & M. de Boüillon, avant que d'avoir ouvert la lettre que je lui preſentai, témoigna de la joye de mon arrivée; mais aprés l'avoir lûë, il demeura extrêmement ſurpris, & me dit : Monſieur, je n'ai point chargé M. de Chandion de faire une telle propoſition au Roy. Et s'il ſoûtient le contraire, il eſt Gentilhomme, je me couperai la gorge avec lui. Comme je n'eus pas peine

à jugé que ce qui faiſoit parler Monſieur de Boüillon de la ſorte, étoit la crainte de ſe trouver engagé à dire beaucoup de choſes, ſur leſquelles il n'avoit pas envie de s'ouvrir, & qu'ainſi il vouloit éviter d'entrer dans une conférence qui l'embarraſſoit; je lui répondis que je m'eſtimerois heureux d'avoir rencontré une occaſion qui m'eût procuré l'honneur de le voir, mais bien malheureux d'avoir fait un voyage dont le Roy recevroit ſi peu de ſatisfaction : que mes chevaux n'étoient pas encore débridés, & que s'il lui plaiſoit m'honorer de ſes commandemens, je m'en allois partir à l'heure même. Cette réponſe l'embarraſſa encore davantage. Il fit de grandes inſtances pour m'arrêter, me dit que je ne lui ferois pas ce tort que d'être venu à Sedan, ſans daigner voir la place, & ſans y paſſer au moins une nuit. Mais lorſqu'il vit que j'inſiſtois à ne demeurer pas un moment davantage, afin de le mettre dans la néceſſité, ou d'entrer en diſcours, ou de renvoyer ſi bruſquement un homme venu de

la part du Roi ; il me dit : Monſieur, ſi vous voulez vous aſſeoir, je vous dirai ce qui ſe paſſa entre M. de Chandion & moi. Ces paroles me faiſant connoître qu'il s'étoit enfin réſolu d'entrer en conférence plûtôt que de ſouffrir que je partiſſe d'une maniére ſi précipitée ; je n'eus pas peine à faire ce qu'il me témoignoit deſirer. Ainſi le diſcours s'engagea, & je n'ai jamais vû perſonne parler d'affaires plus fortement & plus agréablement tout enſemble. Le premier entretien fut de plus de cinq ou ſix heures de ſuite. Il n'y eut point d'affaires du dedans & du dehors du Royaume, qui n'y fuſſent agitées ; & comme j'en étois fort inſtruit, & que particuliérement en tout ce qui regardoit la France, j'avois l'avantage de ſoutenir les intérêts du Roy, il ne me fut pas difficile de répondre par de puiſſantes raiſons à celles qu'il m'oppoſoit. Il arriva dans ce diſcours par une rencontre aſſez remarquable que M. de Boüillon, après avoir fait de grandes plaintes de la dureté avec laquelle on l'avoit traité,

me

me dit : « Mais depuis quelque temps ayant » écrit à M. Dageant une grande lettre ſur ce » ſujet, à laquelle le Roy a voulu répondre » lui-même ; j'en ai reçûë une de Sa Majeſté, » par laquelle il eſt vrai qu'il me parle bien » tout-à-fait en Maître, mais il me parle auſſi » en pere, & même touchant ma religion, » d'une maniére ſi pleine de bonté, que je » ne ſçaurois ne lui être point obligé du deſir » qu'il me témoigne avoir que je changeaſſe. » Ainſi j'eus ſujet de loüer Dieu dans mon cœur, de voir que cette lettre que j'avois faite, n'avoit pas mal réüſſi. Il arriva auſſi que dans le milieu de ce diſcours, M. de Turenne qui n'étoit alors qu'un enfant âgé d'environ dix ans, qu'il me ſouvient que M. ſon pere appelloit Henry, & pour lequel il témoignoit beaucoup de tendreſſe, lui apporta un paquet, en lui diſant, que c'étoit un paquet du Roi de Bohême. M. de Boüillon rougit, & réſolut en même tems d'ouvrir le paquet devant moi, & de me faire lire les lettres, quoique je m'en excuſaſſe. Il ſe trouva qu'il n'y avoit rien de fort important.

Ce

Ce long entretien étant fini, il fallut ſouper, & le reſte du jour, on ne parla que de choſes indifférentes. Le lendemain au matin, j'eus encore un très-long entretien avec M. de Boüillon. Il me montra la réponſe qu'il avoit renduë au Roy. Elle ne pouvoit être plus ſoûmiſe, ni plus agréable à Sa Majeſté; & il me fit l'honneur de me dire, que ſi je ne la trouvois pas bien ainſi, il la changeroit comme je le deſirerois. Il écrivit auſſi une lettre trop obligeante ſur mon ſujet à mon pere, pour qui il avoit une eſtime très-particuliére.

Je revins trouver le Roy à Monceaux, & rendis compte de mon voyage à M. de Luynes, qui témoigna en être fort ſatisfait, M. Dageant ſeul étant preſent. Ce même jour, comme je me croyois quitte de ma commiſſion, M. de Sauveterre premier valet de chambre me vint dire que le Roy me demandoit. J'entrai dans la grande ſalle, S. M. étoit aſſiſe, & à l'entour d'elle étoient debout M. le Chancelier de Sillery, M. du Vair garde des ſceaux, M. le preſident Jeannin, M. de Luynes,

Meſſieurs

Meſſieurs les ſecretaires d'Etat, & Monſieur Dageant. Elle me commanda de lui rendre compte de mon voyage, & enfonça ſon chapeau pour m'écouter avec une très-grande attention.

Je parlai plus d'une heure & demie, & M. le chancelier de Sillery dit en de certaines rencontres : « Il faut avoüer que l'on ne pouvoit » mieux répondre ». Un de ceux qui étoient préſens me dit au ſortir de là : « Cette action » vous a trop bien réüſſi pour ne vous pas » nuire, par l'envie que quelques-uns en con- » cevront ». Et il eſt vrai que Dieu m'aſſiſta de telle ſorte dans cette petite négociation, que durant plus de deux ou trois ans aprés, Monſieur de Boüillon ne fit rien dans les affaires importantes que j'avois agitées avec lui, & auſquelles il avoit part, que je n'euſſe dit au Roy ce que je croyois qu'il feroit ; tant toutes ces matiéres avoient été approfondies dans les entretiens que nous avions eus.

Ce que je viens de rapporter me devoit faire croire que M. de Luynes ſe laſſeroit enfin

de manquer à la parole ſi préciſe qu'il m'avoit fait donner à Roüen par M. de Modene, & qu'il m'avoit renouvellée lui-même à Paris. Mais voyant qu'il continuoit toûjours à ne rien tenir de ce qu'il m'avoit promis ; je me réſolus, la Cour étant alors à Soiſſons au mois d'Octobre de la même année 1618. de m'éclaircir entiérement une fois pour toutes, de ce qu'il avoit dans l'eſprit ſur mon ſujet ; & parce qu'il évitoit de me parler, à cauſe qu'il ne ſçavoit que trop le ſujet que j'avois d'être mécontent de lui ; je priai Madame ſa femme, depuis ducheſſe de Chevreuſe, de me donner moyen de lui parler. Elle me le promit, & me dit de venir le ſoir à ſon coucher, & de ne point ſortir lorſque tout le monde ſortiroit. Je le fis, & n'y ayant que lui & elle, je lui parlai avec toute la force que l'on ſe ſçauroit imaginer, & ſans me payer de tout ce qu'il me put dire, pour continuer à m'amuſer, je finis par dire à Madame ſa femme devant lui, que je lui ſerois toute ma vie très-obligé du moyen qu'elle m'avoit donné de connoître que je ne devois

rien

rien attendre de lui, & me retirai de la ſorte.

Je ne doute point que dans la lâcheté du ſiécle, pluſieurs ne trouvent qu'il y eût de l'imprudence de rompre d'une telle maniére avec un favori, ſans conſidérer qu'il eſt auſſi difficile à ceux à qui Dieu a donné beaucoup de cœur d'agir foiblement, qu'il eſt impoſſible à ceux qui en ont peu d'agir avec force, & je ne ſçaurois croire avoir failli en cela, puiſque feu mon pere, ainſi que je le dirai dans la ſuite, l'approuva entiérement, & que M. Zamet mon intime ámi, qui étoit un homme extraordinaire, comme il ſera facile de le juger par ce que je rapporterai de lui quand je parlerai de ſa mort, m'embraſſa diverſes fois lorſque je le lui racontai le lendemain. Il fit beaucoup plus: car le Roi partant ce jour-là pour aller coucher à Villers-Coterets, & Sa Majeſté & toute ſa cour allant à cheval à cauſe qu'il faiſoit le plus beau tems du monde, il me dit: " Après avoir » rompu auſſi généreuſement que vous avez » fait avec le favori, l'on ne me verra d'au- » jourd'hui ſéparé de vous ". Ainſi nous nous

entretinmes durant tout le chemin juſqu'à Villers-Coterets, & là je dis à Monſieur de Luxembourg, qui, comme je l'ai remarqué, m'a toujours conſtamment témoigné de l'amitié, le ſujet que j'avois de me plaindre de M. de Luynes. Le lendemain que l'on vint coucher à Nanteuil, je fis preſque tout ce chemin à cheval avec lui, & il me fit voir que M. de Luynes lui avoit rapporté entiérement tout le diſcours que j'avois eu avec lui, quoiqu'il eût été de près d'une heure, & lui avoit dit que je lui faiſois grand tort de douter de ſon affection, puiſqu'il ne penſoit pas ſeulement pour moi à la charge d'Intendant, mais à celle de Secretaire d'Etat, & qu'il ne pouvoit attribuer la maniére dont je lui avois parlé qu'à une querelle d'Allemand, pour rompre avec lui. Je lui répondis que je ne voyois pas quelle apparence il pouvoit y avoir qu'il penſât pour moi à la charge de Secretaire d'Etat, dans le même-temps qu'il remettoit toujours à me faire juſtice touchant celle d'Intendant: & que quant à cette querelle d'Allemand, il faudroit que

j'euſſe

jeûſſe perdu l'eſprit pour avoir fait profeſſion avec lui d'amitié avant ſa bonne fortune, & vouloir la rompre lorſqu'il ſe trouvoit élevé dans une ſi grande faveur.

Le jour d'après, étant arrivé à Paris, je rendis compte à mon pere de ce qui s'étoit paſſé; il m'embraſſa comme avoit fait Monſieur Zamet, approuva tout ce que j'avois dit, & me parla avec une généroſité qui auroit dû me confondre, ſi j'en avois manqué en cette rencontre.

Le lendemain matin, M. le colonel d'Ornane nous vint trouver mon pere & moi, & nous dit que M. de Luxembourg l'avoit prié de nous venir dire qu'il n'y avoit rien que M. de Luynes ne voulût faire pour nous contenter, que M. de Luxembourg m'attendoit au Louvre dans ſa chambre, & me pria d'y aller à l'heure même, afin qu'il me menât chez M. de Luynes, qui me confirmeroit cette parole. Nous nous regardâmes mon pere & moi, & comme il ſçavoit juſqu'à quel point M. le Colonel me faiſoit l'honneur de m'aimer, il le

ſupplia de lui dire ce qu'il eſtimoit que nous devions faire. " Je ne vois pas, lui répondit-» il qu'après que M. d'Andilly a parlé à M. de » Luynes d'une maniére dont nul autre peut-» être n'a jamais parlé à un favori, & que M. » de Luynes ne laiſſe pas de vous rechercher, » il y ait lieu de délibérer d'aller trouver M. » de Luxembourg, qui étant tout-à-fait ami » de M. d'Andilly, agit avec toute l'affection » que vous ſçauriez déſirer ". Ainſi ne pouvant pas ne point ſuivre cet avis, je m'en allai avec M. le Colonel trouver M. de Luxembourg, auquel je dis que ne croyant pas avoir tort, je ne pouvois faire des excuſes à M. de Luynes de la maniére dont je lui avois parlé. Il me répondit qu'il ne m'en demandoit point, & me mena auſſi-tôt le trouver. Je lui dis la même choſe en différens termes en preſence de Madame ſa femme, à quoi j'ajoûtai, que s'il lui plaiſoit me donner les preuves de ce que je devois attendre de l'honneur de ſon amitié, je ſerois autant ſon ſerviteur que je l'avois jamais été; & il n'y eut point ſur cela de promeſſes qu'il ne me fit. Quelques jours après, il

envoya

envoya Monſieur Mouſſigol ſon ſecretaire nous offrir à mon pere & à moi la charge de Secretaire du Cabinet, en attendant que l'on me donnât celle d'Intendant, mais nous la refusâmes.

Je remarquerai ici pour faire connoître le peu de gratitude de M. Dageant, que ne s'étant guéres mis en peine de ma rupture avec M. de Luynes, & s'étant trouvé dans ſa chambre lorſque M. de Luxembourg m'y mena, comme je viens de le rapporter, je n'ai jamais vû un homme plus ſurpris qu'il le fut.

En l'année ſuivante 1619. Monſieur le duc d'Eſpernon ayant enlevé la Reine mere de Blois, & l'ayant menée à Angoulême, chacun ſçait qu'il ſe paſſa une longue négociation, dont M. de Berulle, qui ne fut Cardinal que longtemps après, faiſoit toutes les allées & venuës. Le Roy pour preſſer davantage l'effet de cette négociation en s'approchant plus près d'Angoulême, partit de S. Germain le 7. May, & alla à Tours, où il demeura juſqu'à ce qu'elle fût terminée, & n'en partit pour revenir vers Paris que le 19. Septembre.

Comme j'avois deux mille écus de penſion du Roi, outre mes gages du Conſeil, & que je ne devois pas renoncer à voir l'effet des promeſſes de M. de Luynes, je fis ce voyage, & m'étant trouvé logé à Tours près de M. le maréchal de Baſſompierre, qui tenoit une table que l'on pouvoit dire être l'une des plus grands Seigneurs de la Cour, puiſqu'elle en étoit toûjours pleine, il me fit l'honneur de me venir prier d'y aller toûjours, & m'en preſſa de telle ſorte, que n'y ayant pas un de ces Grands que je ne connuſſe ſi particuliérement, que je crois pouvoir dire qu'il n'y a perſonne en France de ma condition qui ait eu tant d'habitude & de familiarité avec eux, je ne pus refuſer une civilité ſi obligeante. C'étoient, outre leur qualité, des perſonnes d'un ſi grand mérite, que les uns rempliſſoient déja, & les autres ont rempli depuis les plus grandes charges de l'Etat, & commandé les armées. Ainſi il y avoit beaucoup à apprendre dans leur converſation, & rien n'eſt plus agréable que l'honnête liberté avec laquelle ils vivoient enſemble. On ne ſçavoit là ce que c'étoit que cérémonie, dont

dont la contrainte eſt inſupportable à ceux qui ſont nourris dans l'air du grand monde. Chacun ſe plaçoit où il ſe rencontroit. Ceux qui venoient le plus tard ne laiſſoient pas de ſe mettre à table, encore qu'il y eût déja long-temps que les autres y fuſſent. Quelque grande que fut cette bonne chere, on n'y parloit jamais de manger. De même que l'on étoit venu ſans ſe dire bonjour, on s'en alloit ſans dire adieu, les uns tôt, les autres plus tard, ſelon leurs affaires. Et on s'entretenoit ſur toutes ſortes de ſujets, non ſeulement agréablement mais utilement.

Comme il n'y avoit point d'homme en France qui ait ſervi le roi Henry le Grand dans toutes ſes guerres, & continué de ſervir S. M. avec plus de valeur, de fidélité & de zele que M. le marquis de Praſlin, S. M. crut ne devoir pas différer davantage à rendre juſtice à ſon mérite. Ainſi durant le ſéjour qu'elle fit à Tours, elle l'honora de la charge de Maréchal de France, dans laquelle il a continué juſqu'à ſa mort de la ſervir de telle ſorte & avec un tel deſintéreſſement, dans tant de guerres auſquelles

quelles les différens partis formés dans un état, & particuliérement celui des Huguenots, ont donné ſujet, que nul autre ne doit plus, que lui, être propoſé pour exemple d'un homme véritablement paſſioné pour ſon Prince & pour ſa Patrie.

J'eſtime qu'avant de paſſer outre dans la ſuite de cette narration, il ne ſera pas mal à propos que je rapporte une choſe aſſez remarquable, pour faire voir combien il importe que tout ce qui part de la main du Roi ſoit digne de lui. M. de Berulle, comme je l'ai dit, étoit celui qui négocioit de la part de S. M. auprès de la reine Mere : & lorſqu'un jour que le Roi étoit encore à S. Germain, il étoit prêt de partir pour Angoulême, M. Dageant me pria de faire la lettre que S. M. devoit copier de ſa main pour écrire à la reine Mere. Je la fis, & comme M. de Berulle m'aimoit très-particuliérement, & avoit une entiére confiance en moi, lorſque dans ce ſéjour de Tours il me parloit de ſa négociation qui duroit encore, il me dit qu'ayant preſenté à la reine Mere l'une des derniéres lettres que S. M. lui avoit écri-

tes

tes de S. Germain, elle pleura après l'avoir luë, dont étant fort ſurpris, il avoit demandé à S. M. s'il avoit été aſſez malheureux pour lui apporter une lettre qui l'eût tellement touchée. A quoi elle lui avoit répondu: " C'eſt „ tout le contraire. Car c'eſt de joie & non pas „ de douleur que je pleure, parce qu'ayant „ depuis mon éloignement reçû tant de lettres „ du Roi, voici la premiére que j'ai reçûë de „ mon fils. „ Comme je n'avois pas oublié ce que portoit cette lettre, je demandai à M. de Berulle ſi elle ne commençoit pas par, *Ainſi*. Il demeura fort étonné, & me dit: Ouï. Mais comment le pouvez-vous ſçavoir? Je le puis bien ſçavoir, lui répondis-je, puiſque je l'ai faite. Et ſur cela il m'embraſſa.

Il faut maintenant venir à M. Dageant qui s'étoit vû en ſi grand crédit, qu'il ſembloit n'avoir rien à craindre. Mais Meſſieurs de Chaulnes & de Luxembourg étant mal ſatisfaits de lui, dans la créance qu'il n'entroit pas aſſez dans leurs intérêts, & M. de Modene les fortifiant dans ce ſentiment, ils preſſérent de telle ſorte M. de Luynes de l'éloigner, qu'enfin

fin ils le lui perſuadérent. Sa réſolution étant priſe, M. de Luxembourg me dit au Pleſſis près de Tours, où le Roi logeoit, que M. de Luynes m'attendoit dans la Galerie pour me parler. J'y allai, & étant ſeul avec lui, il me fit un diſcours de plus d'une heure, dont la ſubſtance étoit, que je ſçavois qu'il n'avoit connu que par moi M. Dageant, qu'il n'ignoroit pas qu'outre cette obligation qu'il m'avoit d'avoir été ainſi cauſe de ſa fortune, il m'avoit encore celle d'avoir fait par affection pour lui les dépêches importantes qui lui avoient acquis le plus de réputation : Qu'il n'en avoit pas eu néanmoins la reconnoiſſance qu'il devoit, n'ayant penſé qu'à ſon établiſſement, & non pas au mien : Que je n'étois pas le ſeul qui avoit ſujet d'être mécontent de lui, puiſqu'il avoit ſi mal vêcu avec tous ſes proches, que ne pouvant réſiſter davantage aux plaintes qu'ils lui en faiſoient, & pour avoir la paix dans ſa famille, il ſe trouvoit obligé de l'éloigner : Qu'il me prioit de le lui dire; & il m'aſſûra que s'il n'avoit pas fait juſqu'alors tout ce que je devois attendre de nôtre ancienne amitié, j'en reſſentirois

reſſentirois des effets à l'avenir. A quoi il ajoûta toutes ſortes de témoignages d'eſtime pour moi.

L'on a pû voir par ce que j'ai rapporté ci-deſſus de M. Dageant, juſqu'à quel point j'étois mécontent de lui: mais ne trouvant rien de plus lâche que de le témoigner dans ſa diſgrace, & ayant toûjours eu pour maxime qu'il faut même reſpecter les ombres de l'amitié, je me réſolus d'enſévelir cela avec honneur. Ainſi au lieu de vouloir tirer avantage de ce diſcours de M. de Luynes, qui m'étoit ſi favorable, & quoique ce qu'il m'avoit dit touchant ces dépêches, dont j'avois ſoulagé M. Dageant, fût véritable, je lui répondis que M. Dageant ne m'avoit d'autre obligation que celle de le lui avoir fait connoître, je lui repreſentai les ſervices qu'il lui avoit rendus, & n'oubliai rien pour lui faire voir combien il lui importoit de le traiter favorablement. Ne pouvant donc le détourner de la réſolution qu'il avoit priſe de l'éloigner, je plaidai tellement ſa cauſe que je tirai parole de M. de Luynes de lui faire conſerver quinze mille livres par an de gratification

fication du Roi : ſurquoi M. de Luxembourg me dit après, que M. de Luynes ne pouvoit aſſez admirer la généroſité avec laquelle j'avois agi en cette rencontre, ſçachant, comme il le ſçavoit, les mécontentemens que j'avois de M. Dageant.

Il parut bien que Monſieur Dageant n'avoit guéres ſongé durant ſa faveur à faire des amis ; car je ne crois pas que jamais homme ſe ſoit vû plus abandonné dans ſa diſgrace, & je ne me ſouviens point, qu'excepté moi, il ſe ſoit vû aſſiſté de qui que ce fût ; ſon abattement fut extrême, lorſque je lui portai cette nouvelle. Et il ſe retira enſuite en Dauphiné, d'où il étoit originaire, pour y exercer la charge de premier Preſident en la Chambre des Comptes de Grenoble, dont il avoit été pourvû durant ſa faveur, & qu'il a gardée juſqu'à ſa mort.

Dans la ſuite de ce même ſéjour du Roy à Tours, étant un matin à ſon lever pour faire ma cour, en quoi j'avois dautant plus de facilité, que j'ai cette obligation à la mémoire de Sa Majeſté, que je ne me ſuis jamais preſenté

à la

à la porte de ſa chambre ou de ſon cabinet, qu'elle ne m'ait été ouverte, Monſieur de Luxembourg me vint dire : " Je vous apprens „ une nouvelle, c'eſt que Monſieur le comte „ de Schomberg eſt Surintendant des Finan„ ces, au lieu de M. le préſident Jeannin : „ mais j'ai ſur cela une autre choſe à vous „ dire, c'eſt qu'il a une telle eſtime pour vous, „ qu'il deſire avec paſſion que vous vouliez „ bien accepter le principal emploi auprès de „ lui pour le ſoulager en cette charge, dans „ laquelle il veut prendre une entiére confiance „ en vous, & M. de Luynes vous en prie. »

Comme ce traité avoit été extrêmement ſecret, & qu'ainſi je n'en avois rien ſçû, je répondis à Monſieur de Luxembourg : Monſieur, vous me ſurprenez, je n'ai jamais eu la penſée de m'attacher auprès de perſonne, mais ſeulement de ſervir le Roy dans les charges dont il me jugeroit capable. " Au nom de „ Dieu, répartit M. de Luxembourg, ne re„ fuſez pas cet emploi, qui vous eſt offert „ d'une maniére ſi honorable, & qui ne ſçau-

„ roit

„ roit ne vous point ſervir dans vos juſtes pré-
„ tentions. Vous déſobligeriez M. de Luynes,
„ & M. de Schomberg vous attend dans ſa
„ chambre avec impatience, que vous vous
„ réſolviez d'accepter ce qu'il vous offre „. Ne voyant plus alors apparence de réſiſter à une inſtance ſi preſſante, je dis à M. de Luxembourg que je ferois tout ce qu'il voudroit. Il me mena à l'inſtant à la chambre de M. de Luynes qui étoit tout contre celle du Roy, où M. de Schomberg me parla d'une maniére ſi obligeante, que je n'eus qu'à le remercier de l'opinion trop avantageuſe qu'il avoit de moi. Mais après l'avoir quitté, je retournai auſſitôt lui dire ces mêmes mots : " Monſieur,
„ nôtre marché a été bien-tôt fait ; mais per-
„ mettez-moi, s'il vous plaît, de vous dire, que
„ ſi vous n'êtes pas réſolu de vivre dans cette
„ charge avec un entier deſintéreſſement, nous
„ ne nous ſommes pas propres. Je vous pro-
„ mets, me répondit-il, qu'avec la grace de
„ Dieu ſi un Ange étoit en ma place, il ne
„ ſe conſerveroit pas les mains plus pures que
„ ſeront les miennes, & que je n'ai point

„ d'autre

„ d'autre paſſion que de ſervir très-fidelle-
„ ment le Roi & l'Etat „. En quoi il m'a tenu parole, comme toute la France le ſçait.

M. d'Effiat étant celui qui avoit négocié la démiſſion de M. le préſident Jeannin de la Surintendance entre les mains de Monſieur de Schomberg, lorſqu'il ſçut qu'il m'avoit choiſi de la ſorte que je viens de dire, pour ſervir le Roi auprès de lui, il lui dit qu'il croyoit qu'il trouveroit à propos de nous remettre bien M. de Caſtille & moi. Monſieur de Schomberg nous en parla enſuite à tous deux, & nous avons depuis vêcu enſemble fort civilement.

Incontinent après, M. le colonel d'Ornane crut avoir tant de ſujets d'être mécontent de M. de Luynes, qu'il partit de Tours & s'en alla à Paris mal ſatisfait de M. de Luynes, qui jugeant que cela lui étoit déſavantageux, parce qu'il lui avoit de l'obligation, il m'envoya dire par M. de Modene, que, comme il ſçavoit que j'avois plus de pouvoir ſur lui que qui que ce fût, il me prioit de lui écrire pour lui perſuader de revenir à la Cour. Je répondis que je ne le pouvois, parce que je ſça-

vois les ſujets de mécontentement qu'il avoit ; & qu'il étoit juſte que ce fût par des effets, plûtôt que par des paroles, que M. de Luynes lui témoignât ſon affection. Monſieur de Luynes connut par cette réponſe, qu'il devoit ſe réſoudre ou à rompre entiérement avec M. le Colonel, ou à lui donner des marques effectives de ſon amitié.

La Cour étant partie enſuite de Tours pour revenir à Paris, après le traité d'Angoulême achevé, & l'entrevûë du Roy & de la Reine à Couſiers, le Roi reçut en chemin la nouvelle de la mort de M. le comte du Lude, gouverneur de Monſieur. Je pris ce temps pour faire inſtance ſur le ſujet de Monſieur le Colonel, & lui écrivis ſans dire pourquoi, de ſe hâter de revenir. Il partit à l'inſtant, & cependant le Roy lui donna cette charge. J'en dreſſai moi-même les proviſions, le Roi étant à Chartres, en des termes très-honorables pour M. le Colonel, je les laiſſai à M. de Modene pour les ſceller, & ayant pris la poſte pour m'en venir à Paris, je rencontrai en chemin M. le Colonel, & le ſaluai en qualité de Gouverneur de Monſieur,

Monſieur, dont il ne fut pas peu ſurpris.

Monſieur le Prince ſortit le 20. Octobre de la même année de ſa priſon du bois de Vincennes, & s'attacha entiérement aux intérêts de M. de Luynes.

En l'année ſuivante 1620. s'éleva ce grand parti de la reine Mere, dont j'ai parlé, & dans lequel M. le comte de Soiſſons, Prince du ſang, & tant d'autres Princes & de Grands entrérent, par la haine que l'on portoit à M. de Luynes, que le Roi ne ſçavoit de quel côté il devoit le plûtôt marcher. Enfin il réſolut, comme je l'ai dit, d'aller en Normandie, où ſa préſence fit que M. de Longueville ſe trouva abandonné de quantité de nobleſſe qu'il avoit déja aſſemblée: & ayant enſuite pris le château de Caën le 17. Juillet, & diſſipé au Pont de Cé le 7. d'Août ce que la reine Mere avoit de troupes auprès d'elle, la paix ſe fit deux jours après. Leurs Majeſtez ſe virent à Briſſac le 13. de ce même mois, & le Roi alla de-là à Poitiers.

Je ne puis paſſer plus avant, ſans parler de l'une des plus heureuſes rencontres de ma vie. Monſieur l'évêque d'Aire, frere de M. de Bou-

thillier, homme de très-grande vertu, de très-grand mérite, & qui étoit mon ami à un tel point, que je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'aimoit perſonne plus que moi, m'avoit ſouvent dit que ſi M. de S. Cyran & moi, nous nous trouvions jamais en même lieu, il me feroit un preſent ſans prix en me le donnant pour ami. Cette occaſion ſe rencontra à Poitiers, où M. de S. Cyran étoit alors. Monſieur d'Aire nous prit tous deux par la main; dit à M. de S. Cyran, à qui il avoit ſouvent parlé de moi: " Voilà Monſieur d'Andilly, voilà „ Monſieur de S. Cyran „, me dit-il auſſi. Il s'en alla enſuite pour nous laiſſer ſeuls, & ce peu de paroles ſuffiſant pour nous unir, notre amitié commença dès ce moment, & a continué juſques à ſa mort d'être ſi parfaite, qu'il ne peut y en avoir une plus grande dans le monde. Il ſeroit inutile d'ajoûter quelle étoit l'éminence de l'eſprit & de la piété de ce grand perſonnage, que l'on peut nommer ſans flaterie l'une des plus brillantes lumiéres qui depuis pluſieurs ſiécles ait éclairé l'Egliſe, par le zéle ſi ardent qu'il avoit pour elle, & par ſes

admirables

admirables écrits, qui font voir qu'il s'étoit tellement nourri de la doctrine & des maximes tout évangéliques des ſaints Peres, qu'elles lui étoient devenuës comme naturelles.

De Poitiers, le Roi alla à Bourdeaux, & enſuite en Bearn, ou M. de la Salle gouverneur de Navarrins, qui eſt la ſeule place forte de cette Province, & qui avoit toûjours été juſqu'alors entre les mains des Huguenots, la remit en celles du Roy. Sa Majeſté y alla, & en donna le gouvernement à M. le marquis de Poyanne, gouverneur d'Acqs, qui étoit un homme de grand mérite, fort de mes amis, & dont l'eſtime étoit ſi génerale, que les principaux de la Cour qui avoient accompagné le Roi étant dans l'attente du choix que feroit Sa Majeſté, lui donnoient leurs voix, & M. le Cardinal de la Valette dit fort agréablement: *Qu'il eût voulu avoir celle de M. d'Eſpeſſe, afin de lui en donner pluſieurs;* parce que M. d'Eſpeſſe avoit divers tons de voix.

Le Roi revint à Paris, y arriva en poſte le 7. Novembre de cette année 1620. & y trouva la reine Mere.

En l'année ſuivante 1621. le Roy ſçachant que les Huguenots ſe fortifioient extrêmement de tous côtés, & particuliérement en Guyenne & en Languedoc, il réſolut principalement, par l'avis de M. le Prince, de M. le cardinal de Retz, & de M. l'archevêque de Sens, frere de M. le cardinal du Perron, d'employer toutes ſes forces pour attaquer un parti ſi redoutable, qu'il partageoit avec lui une grande partie de ſes Provinces. Et M. le Prince perſuada au Roy de faire M. de Luynes Connêtable. Ainſi Sa Majeſté partit de Paris ſur la fin d'Avril, & alla à Tours, où elle arriva le 8. May, dans le deſſein de tâcher de tirer Saumur d'entre les mains de M. du Pleſſis-Mornay qui en étoit gouverneur, quoique l'on ne crût pas qu'il ſe pût réſoudre à le rendre. Il le fit néanmoins, & ce premier coup de bonheur fit bien eſpérer des ſuites. Le 31. May, le Roi aſſiégea S. Jean d'Angely, qui ſe rendit le 26. Juin, & marcha enſuite vers la Guyenne.

Il me ſeroit facile de m'étendre beaucoup davantage ſur l'hiſtoire de ce temps-là, parce que j'ai un journal très-exact que j'ai fait de

tout

tout ce qui en eſt venu à ma connoiſſance. Mais comme je n'ai autre deſſein dans ce mémoire que ce qui me regarde & ma famille, je me contente de ce qui peut ſervir à mieux faire comprendre les choſes que j'en rapporte. Ainſi parce que l'on verra dans la ſuite la conſidération que M. le duc d'Eſpernon témoigna en de certains temps d'avoir pour moi, je me trouve obligé de dire de quelle ſorte cela arriva.

Le Roy venant de partir de Cognac, qui étoit du gouvernement de M. d'Eſpernon, lorſque j'allois monter à cheval, M. de Huron, qui étoit fort ſerviteur de M. d'Eſpernon, me vint trouver, & me dit de ne partir pas encore, parce que M. d'Eſpernon vouloit me venir voir auſſi-tôt qu'il auroit dîné, ſur ce que M. l'archevêque de Sens, qui étoit ſon ami très-particulier, lui avoit parlé de moi d'une telle ſorte qu'il vouloit être de mes amis; je m'en allai auſſi-tôt avec M. de Huron chez M. d'Eſpernon, qui dînoit en très-grande compagnie; & dès qu'il me vit entrer, il ſe leva de table, & me dit en des termes les plus obligeans du monde, qu'il deſiroit que je fuſſe de ſes

amis. Il continua à me traiter de la même maniére, comme on le verra dans la ſuite, juſqu'au voyage qu'il fit à la Cour après la diſgrace de Monſieur de Schomberg, dont je parlerai en ſon lieu.

De Cognac, le Roy continuant ſon chemin, arriva en Guyenne, alla à Tonnins dont on lui avoit apporté les clefs, envoya reconnoître Clerac par M. le maréchal de Leſdiguiéres, & commanda à M. de Schomberg de faire la charge de Grand-Maître de l'Artillerie, en l'abſence de M. le marquis de Roſny. La Reine régnante vint de Bourdeaux à Tonnins, & eut le plaiſir avec toute la Cour de voir de deſſus une colline tirer en un ſeul jour contre Clerac neuf mille coups de Canon de batterie. Cette place, après s'être bien défenduë, & enſuite de douze jours de ſiége, ſe rendit le 5. Août, & l'on croit que l'on y auroit trouvé les clefs de pluſieurs autres, & même de Montauban, ſi la capitulation eût été religieuſemet obſervée. Mais Monſieur de Luynes ſouffrit devant ſes yeux qu'on la violât, ſans en faire faire la juſtice que méritoit une ſi mauvaiſe action.

Ce

ce qui fit réſoudre les autres places à tenir juſqu'à l'extrémité.

Le Roi ſe rendit enſuite maître de quelques-unes moins conſidérables, & réſolut après d'attaquer Montauban, où M. de la Force s'étoit enfermé avec ſes enfans. Ce ſiége qui commença le 17. Août, & fut levé le 17. Novembre de cette année 1621. eſt ſi fameux, que perſonne n'en ignore les principaux événemens, tels que ſont ceux de cette célebre attaque de Villebourbon, où tant de gens de qualité furent tués : le ſecours amené par Beaufort, dont une partie entra dans la place, & lui fut pris avec le reſte ; & la mort de M. du Maine tué d'une mouſquetade, dont le coup après avoir percé le chapeau de M. de Schomberg qui parloit à lui, lui donna dans la tête.

La charge de grand Maître de l'artillerie obligeant pendant ce ſiége M. le comte de Schomberg à ne bouger du camp, il m'avoit laiſſé au château de Piquecos auprès du Roi, où j'ouvrois les dépêches qui lui étoient adreſſées touchant les Finances, faiſois rapport de quelques-unes au Conſeil, & lui en allois rendre compte dans le camp. Comme

Comme tous les officiers de la maiſon du Roi m'aimoient fort, un fourier du corps trouva moyen de me loger dans ce château de Piquecos où logeoit le Roi. Ainſi n'ayant point de peine à me retirer le ſoir de même que tous ceux de la Cour qui étoient logés dans de méchans hameaux, environnés de tant de malades, & en ſi mauvais air que pluſieurs y moururent, entre leſquels furent M. l'archevêque de Sens, Meſſieurs de Sceaux, & de Pontchartrain, j'étois tous les jours fort tard chez le Roi; & un ſoir entr'autres ſur le minuit, n'y ayant plus, excepté les domeſtiques, perſonne dans la chambre de M. de Luynes que M. le cardinal de Rets qui logeoit dans le château, M. de Luynes voulut joüer un tour ou deux de trictrac avec lui; & comme il eut pris le cornet pour jetter le dez, & que je m'en allois; il ſe tourna vers moi, & me dit : " M. „ d'Andilly, que diriez-vous de ce qu'un hom„ me de qualité m'a dit aujourd'hui, que vous „ n'étiez point de mes amis ? „ Ce diſcours d'un favori auſſi puiſſant qu'il étoit, ſembloit aſſez embarraſſant. Mais il en fut par la ſuite auſſi

auſſi embarraſſé que moi. Car je lui repartis: " Monſeigneur, que lui avez-vous répondu? „ Cette parole le ſurprit, & il repliqua: " Que „ lui aurois-je répondu? Vous pouviez, „ Monſeigneur: lui répondre que ſi vous „ aviez fait un mémoire de vos amis & de vos „ ſerviteurs, je m'y ſerois trouvé en tête, & „ que tant de perſonnes qui ont paſſé de- „ vant moi ſeroient demeurées derriére. „ Il demeura ſi ſurpris de cette réponſe, qu'il ne dit plus un ſeul mot, jetta le dez, & baiſſa ſon chapeau. M. le cardinal de Rets qui me faiſoit l'honneur de m'aimer extrêmement baiſſa auſſi le ſien, pour ne pas laiſſer voir ſur ſon viſage combien ma réponſe lui avoit plû. Je m'en allai, & n'ai jamais vû depuis M. de Luynes, parce que je tombai auſſi-tôt malade à la mort de ces maladies de pourpre dont tant d'autres moururent, & que lui-même mourut peu de temps après, comme je le dirai dans la ſuite.

Puiſque ce mémoire tend principalement à donner quelques exemples & quelques inſtructions à mes petits enfans, je crois devoir marquer

marquer ici une choſe qui prouvera combien il importe de faire des amis de toutes ſortes de conditions. J'ai déja dit comme l'affection que ce fourier du corps avoit pour moi, fut cauſe qu'étant logé dans le château où étoit le Roi, je me trouvai dans un air beaucoup moins corrompu que les autres : mais j'avois beſoin d'un excellent médecin dans une ſi extrême maladie, & le grand nombre de perſonnes de qualité qui étoient malades, faiſoit qu'il étoit très-difficile d'en avoir. Me trouvant en cet état, un médecin du Roi, nommé M. le Mire, s'enferma dans ma chambre, ſans que qui que ce ſoit eût le crédit de l'en tirer, quelque inſtance qu'on lui fit. Il ne ſe contenta pas de ne me point quitter juſqu'à ce que je fuſſe hors de péril : mais après le ſiége de Montauban levé, il me conduiſit à Toulouſe, & continua toûjours de demeurer auprès moi, juſqu'à ce que je n'euſſe plus du tout beſoin de ſon aſſiſtance. En quoi il fit bien voir que c'étoit par pure amitié & par pure généroſité, puiſqu'il fut hors de mon pouvoir, quelque inſtance que je lui en fiſſe, de lui faire recevoir aucun preſent.

préſent. Il ne vêcut pas plus de deux ans après; & tout ce que je puis pour me reſſentir d'une telle obligation, eſt de la publier, & de prier Dieu qu'il l'en récompenſe dans le Ciel.

Il y avoit déja alors quelque temps que M. le cardinal de la Valette commençoit à avoir pour moi l'amitié dont il m'a ſi conſtamment honoré juſqu'à la mort. Il voulut dans cette maladie m'en donner une preuve ſi particuliére, que je ne pourrois ſans ingratitude ne point témoigner combien j'en conſerve le reſſentiment. Car ſçachant que j'avois le pourpre, il dit: Je veux faire voir à M. d'Andilly combien je l'aime. Il me vint viſiter enſuite, & m'embraſſa d'une maniére qui m'eſt toûjours depuis demeurée dans l'eſprit.

Le Roi étant parti de Toulouſe pour reprendre le chemin de Paris, fit en s'en retournant le ſiége de Monſeur, où M. le connêtable de Luynes mourut. Que s'il ne m'a pas donné ſujet de me loüer de lui, je ne ſçaurois au contraire trop me loüer de l'affection ſi obligeante dont M. de Luynes ſon fils m'honore.

Sa Majeſté étant à Poitiers arrêta l'état des penſions,

penſions, n'y ayant que M. de Schomberg & moi avec elle dans ſon cabinet. Je connus alors combien il ſeroit à déſirer que ceux qui approchent les Rois priſſent ſoin de rendre office aux perſonnes de mérite. Car comme Sa Majeſté rayoit volontiers pluſieurs de ces penſions, je fus cauſe qu'elle en conſerva un aſſez grand nombre qu'elle auroit rayé, en lui repréſentant les ſervices de ceux qui les avoient. Sur quoi M. de Schomberg eut la bonté de lui dire. Il les connoît, Sire, mieux que moi, & Sa Majeſté me fit l'honneur de n'en pas retrancher une ſeule de toutes celles dont je lui rendis témoignage.

Elle y ajoûta même en diverſes rencontres celui d'en accorder de nouvelles à des perſonnes dont je prenois la liberté de lui dire le mérite. Et je puis en paſſant remarquer ſur ce ſujet que durant les trois années 1620. 1621. & 1622. que commença & dura cette grande guerre contre les Huguenots, & que le Roi fut continuellement en campagne, mon plus grand plaiſir étoit de tirer de bonnes aſſignations pour le payement des penſions de perſonnes

ſonnes de mérite, que je connoiſſois très-particuliérement, & de les leur envoyer par la poſte juſques chez eux, lorſqu'ils y penſoient le moins; n'y ayant rien, ce me ſemble, plus agréable que de traiter ainſi les autres, comme on voudroit l'être ſoi-même. Et je n'ai jamais manqué, graces à Dieu, de ſervir de même mes amis dans toutes les occaſions que j'en ai pû rencontrer.

Le Roi ne fut de retour à Paris que le 28. Janvier de l'année ſuivante 1622.

La premiére choſe remarquable de la longue campagne de cette année 1622. qui ne finit que dans le commencement de l'année ſuivante 1623. fut la défaite à Riez des troupes de M. de Soubiſe, frere de M. de Rohan, le 16. Avril, où plus de quatre mille hommes du parti huguenot furent tués ou faits priſonniers, & où le feu Roi témoigna tant de réſolution, que pour les aller attaquer il paſſa un bras de mer à baſſe marée qu'il ne pouvoit plus repaſſer quand la marée fut revenuë, & qui le mit en néceſſité de mourir ou de vaincre. M. Arnauld depuis gouverneur du Fort Loüis

étoit

étoit l'un de ceux que dans cette occasion Sa Majesté fit l'honneur de choisir pour combattre auprès d'elle.

Ensuite de la défaite de Riez, le Roi assiégea & prit Royan, où M. le marquis de Seneçay reçût en faisant la charge de maréchal de camp cette blessûre à la cuisse, dont il est mort, comme je le dirai en son lieu.

De Royan le Roi alla à sainte Foi, où M. de la Force fit son traité avec Sa Majesté, lui remit cette place entre les mains avec Montflanquin & Tournon, & fut fait maréchal de France.

Sa Majesté prit ensuite Negrepelisse & S. Antonin, & après avoir été à Toulouse & à Narbonne, se rendit à Besiers, où elle demeura depuis le 18. Juillet jusqu'au 11. d'Août.

J'y trouvai de mes parens proches qui y étoient en fort grande considération. Car M. Marion puîné de M. l'Avocat Général Marion mon ayeul s'étant établi en Languedoc y avoit épousé une femme de fort bonne maison, qui vivoit encore, & sentoit bien le lieu d'où elle venoit.

avoit laiſſé à ſon fils aîné, outre la baro-
nie de Seignes & autres belles terres ; la charge de Preſident des Treſoriers de France de cette Province, & avoit marié ſes filles à des perſonnes de qualité. Ils ne témoignérent pas peu de joie de me voir.

Sa Majeſté étant audit Beſiers, y réſolut le ſiége de Montpellier, & dès le 10. Juillet elle avoit envoyé l'ordre du S. Eſprit à M. le maréchal de l'Eſdiguiéres qui s'étoit fait catholique, & les proviſions de la charge de Connêtable, dont étant venu trouver le Roi il fit le ſerment entre ſes mains le 28. Août 1622. Durant ce ſéjour de S. M. à Beſiers elle me fit l'honneur de me faire dire par le P. Seguetan ſon Confeſſeur, qu'elle avoit jetté les yeux ſur moi pour la charge de Secretaire d'état qu'avoit eu M. de Sceaux en donnant cent mille livres de récompenſe à ſes héritiers. Sur quoi bien que ce ſoit la ſeule choſe que j'aye jamais deſirée, celle des Finances étant éloignée de mon humeur, & ayant, je puis dire, fait de grands travaux pour m'en rendre capable : néanmoins conſidérant que c'étoit une ſi gran-

de ſomme, qu'elle pouvoit ruiner ma famille, ſi je venois à mourir comme je m'en étois vû ſi proche l'année précedente; je répondis au P. Segueran que le Roi me faiſoit un grand honneur : mais que ſes affaires ne lui permettant pas de me donner purement cette charge, je ne pouvois me réſoudre à l'acheter ſi cherement. M. d'Ecquerain couſin germain de M. de Sceaux en fut depuis pourvû le 12. Septembre durant le ſiége de Montpellier.

Les ſuites ont fait voir que je fis une grande faute. Mais on la doit pardonner en ce qu'étant venu à la Cour ſous le regne de Henry le Grand, j'avois été nourri dans la créance qu'il ſuffiſoit de travailler à ſe rendre digne des charges, pour eſperer, comme autrefois, de les obtenir ſans argent.

Il n'y a pas ſujet de s'étonner que le Roi me fit l'honneur d'avoir pour moi une penſée ſi favorable. Il me connoiſſoit dès ſon enfance, ne pouvoit douter de ma fidelité, étoit demeuré ſatisfait de moi dans les emplois que j'avois eu, & étoit perſuadé que je n'étois pas capable de ſervir dans cette charge. D'ailleurs

M.

M. le Prince me témoignoit alors toute la bonne volonté du monde, & faiſoit connoître publiquement avoir plus d'eſtime de moi que je ne méritois. M. le cardinal de Rets qui étoit alors après lui la premiére perſonne du Conſeil, & qui m'honoroit comme je l'ai dit, d'une amitié très-particuliére, me rendoit auprès de Sa Majeſté toutes ſortes de bons offices. M. de Vic qui avoit ſuccédé à M. du Vair en la charge de Garde des Sceaux m'aimoit beaucoup. Il étoit de l'avantage de M. de Schomberg d'avoir en cette place une perſonne qui lui fût auſſi acquiſe que je l'étois. M. de Puiſieux premier ſecrétaire d'Etat avoit, outre l'alliance, une amitié pour moi qu'il a conſervée juſqu'à ſa mort, & je n'avois plus pour obſtacle M. le connêtable de Luynes qui avoit toûjours reculé ma fortune, quelque ſujet qu'il eût du contraire, dont je ne pouvois attribuer la cauſe qu'à ce que mon humeur ne lui étoit pas propre, parce que les favoris ne veulent pour la plûpart que des eſclaves qui embraſſent aveuglement leurs intérêts ſi contraires le

plus souvent à ceux de leurs Maîtres, qui sont ceux que les gens de bien & de cœur ont continuellement devant les yeux.

Je crois devoir remarquer ici, parce qu'il importe pour la suite, une chose qui se passa durant le sejour du Roi à Besiers. Comme il faisoit une extrême chaleur, & que tout le monde se baignoit, un soir que je me r'habillois au sortir de l'eau, M. le cardinal de Retz & M. de Schomberg qui, outre l'alliance, avoient beaucoup d'amitié l'un pour l'autre, se promenant ensemble à cheval, vinrent à moi, & M. de Schomberg dit à M. le cardinal de Retz " Monsieur, prêtez-moi, s'il vous plaît, „ M. d'Andilly, afin que je l'entretienne, mes „ occupations, quand je suis dans le cabinet, „ ne m'en donnant pas le loisir. „

M. le cardinal de Retz s'en alla d'un autre côté, & je me promenai long-temps à cheval avec M. de Schomberg. Dans cet entretien où il me parla de plusieurs choses importantes, je lui dis que je le suppliois de me permettre de lui demander, comment il ne pensoit point davantage

vantage qu'il ne faiſoit à s'acquerir des amis ;
„ & comment, me répondit-il, en pourrois-je
„ faire, ne ſongeant, comme vous le ſçavez,
„ qu'à ſervir le Roi, & ne voulant obliger
„ perſonne à ſes dépens ? Vous pourriez au con-
„ traire, ce me ſemble, Monſieur, ſervir très-
„ bien le Roi, & tout enſemble vous faire grand
„ nombre d'amis. Et de quelle ſorte, me repli-
„ qua-t-il, cela ſe pourroit-il faire ? Vous n'avez,
„ Monſieur, lui dis-je, qu'à remarquer ſur l'é-
„ tat des penſions qui ſont les hommes de tout
„ le Royaume qui ont le plus de mérite, &
„ qui peuvent par leurs charges dans les Pro-
„ vinces, ou par leurs emplois dans les armées
„ le plus utilement ſervir le Roi, & en pre-
„ nant ſoin de les faire bien payer de leurs
„ penſions & de leurs appointemens, ſans
„ qu'ils ayent beſoin de vous en ſolliciter, &
„ en leur rendant de bons offices auprès de Sa
„ Majeſté dans les occaſions, vous ne vous
„ les acquererez pas ſeulement pour amis,
„ mais vous ſervirez très-utilement le Roi,
„ parce que vous leur augmenterez par ce
„ moyen l'affection & le déſir de le bien ſervir ;

„ & pour vous faire voir, Monſieur, que cela „ vous eſt très-aiſé, c'eſt que ne pouvant rien „ en comparaiſon de vous, je m'acquiers quan- „ tité d'amis qu'il vous ſeroit très-facile de ren- „ dre les vôtres. „ M. de Schomberg reçut très-bien cet avis, mais il n'en fit pas l'uſage qu'il auroit pû faire, comme ce Mémoire fera voir qu'il l'a reconnu trop tard.

Peu de jours après ce que je viens de rapporter, M. le cardinal de Retz tomba malade, & mourut en ce même lieu de Beſiers le 13. Août. Il fut regretté avec ſujet généralement de tout le monde, & j'y perdis beaucoup en mon particulier. C'étoit un homme très-ſage, très-judicieux, très-deſintéreſſé, très-zelé pour la Religion, pour le ſervice du Roi, & pour l'état, très-moderé, très-doux, très-civil, de très-facile accès, & ſi bien-faiſant, que ne faiſant jamais de mal à perſonne, il rendoit toutes ſortes de bons offices aux gens de mérite, & étoit en tout ce qui dépendoit de lui la conſolation de ceux qui avoient ſujet de ſe plaindre de leur mauvaiſe fortune,

principalement

principalement durant la vie de M. le connêtable de Luynes.

Le Roi s'attacha enſuite au ſiége de Montpellier, dont chacun ſçait quelles furent les difficultés, & qui ne fut maître de cette place que par la paix faite avec les Huguenots dont M. le duc de Rohan étoit le chef.

J'étois alors ſi bien dans l'eſprit de Sa Majeſté, que M. le Prince & M. de Schomberg me chargeoient de lui parler comme de moi-même ſur des ſujets très-importans, & elle le recevoit ſi bien qu'ils me témoignoient être ſatisfaits de ma conduite.

M. le Garde des Sceaux de Vic étant mort à Pignan le premier Septembre, le Roi donna les Sceaux à M. de Caumartin, & j'ai cette obligation à ſa mémoire qu'auſſi-tôt qu'il fut en charge, il dit au Roi, qu'il n'appréhendoit point d'être ſurpris en ce qui regardoit les Finances, parce que dans l'entiére confiance qu'il pouvoit prendre en moi, il ne ſcelleroit rien d'important ſur ce ſujet ſans me demander avant, s'il n'y avoit point de difficulté ; &

Il eſt certain que l'on ne peut être guéres mieux à la Cour, que j'y étois ; mais j'en étois, graces à Dieu, fort peu touché.

Ce fut principalement M. de Baſſompierre & M. de Puiſieux qui travaillérent à faire M. de Caumartin Garde des Sceaux. Car M. le Prince & M. de Schomberg deſiroient M. d'Aligre : ſur quoi je pourrois en cet endroit comme en pluſieurs autres, rapporter pluſieurs choſes particuliéres dont j'ai eu connoiſſance, ſi je n'avois réſolu de ne parler dans ce Mémoire que de celles qui ſont relatives à ce qui me touche.

Je fis alors deux grandes pertes, dont la premiére fut M. Zamet, & comme ſa mémoire m'eſt toûjours preſente, & me le ſera juſqu'à la mort, je ne ſçaurois ne point parler de lui plus au long, que ce Mémoire ne ſemble le deſirer.

Perſonne ne l'ayant plus connu que moi, je puis dire ſans crainte, que c'étoit un homme ſi extraordinaire, qu'il n'y avoit point d'emplois & de charges dont il ne pût être honoré avec le temps, ſi l'on eût rendu juſtice à ſon mérite. On voit beaucoup de gens qui ont de

l'eſprit,

l'eſprit. On en voit beaucoup plus qui ont du cœur; & il s'en rencontre aſſez qui ont beaucoup d'eſprit & de cœur tout enſemble. Mais quoique durant le long-temps que j'ai paſſé dans le monde & à la Cour, il n'y ait guéres eu de perſonnes éminentes en mérite que je n'aye connuës, je n'ai rien vû de plus rare que d'en trouver qui euſſent outre l'eſprit & le cœur, cette grandeur d'ame qui s'étend à tout, qui fait qu'on s'éleve au-deſſus des intérêts qui aveuglent preſque tous les hommes: que l'on ne penſe qu'à remplir tous ſes devoirs enyers Dieu, ſon Prince, ſa patrie, ſes amis; que l'on triomphe également de la bonne & de la mauvaiſe fortune, en ne ſe laiſſant ni ébloüir par l'une, ni abattre par l'autre, & enfin que l'on ne ſe propoſe jamais rien que de loüable, & de juſte & de noble. Cet aſſemblage de tant de rares qualités, eſt, à mon avis, ce que l'on peut appeller une grande ame; & c'eſt ce que j'ai remarqué dans M. Zamet. Sa piété envers Dieu, ſon courage dans les périls, & ſa capacité dans la guerre & dans les affaires l'avoient mis dans une aſſiette d'eſprit,

prit; que rien n'étoit capable d'ébranler ; & quelque grande que fût ſon ambition , elle étoit ſoutenuë par tant de vertus , & ſe propoſoit une fin ſi glorieuſe , autant ſelon Dieu que ſelon les hommes , que l'on ne pouvoit y rien trouver à redire. Il avoit été Meſtre de Camp du regiment de Picardie , qui eſt le premier après celui des Gardes : il avoit reçû une grande bleſſure au ſiége de Montauban , où il avoit admirablement bien ſervi. Le Roy l'avoit fait enſuite Maréchal de camp, qui étoit alors une charge ſi conſidérable, qu'elle mettoit en état de prétendre à celle de maréchal de France. Lorſque Sa Majeſté eut pris la réſolution d'aſſiéger Montpellier , elle l'envoya devant avec un corps de cavalerie de ſes meilleures troupes : il marcha avec une telle diſcipline , qu'on le recevoit comme en triomphe dans toutes les villes; & dans un combat qu'il fit à une lieuë de Montpellier , ayant attaqué avec trois cens chevaux un régiment de cinq cens hommes , il en tua plus de trois cens , & fit des priſonniers. Mais une violente maladie le mit en-

n tel état , que le Roy arrivant à Peze-

nas ,

nas, lorſqu'à peine il ſe pouvoit encore ſoutenir, lui dit de ſe retirer dans quelque grande ville pour ſe guérir, & revenir enſuite au ſiége, il ſupplia Sa Majeſté de l'en diſpenſer, ne bougea du camp, & ne perdit pas un moment dans ce grand ſiége, auſſi-tôt qu'il ſe trouva en état de le pouvoir faire. Et ſur ce que le Roi avoit eu la bonté de lui dire ce que je viens d'en rapporter, il me dit en confiance: " Ce n'eſt pas ici une occaſion qui » permette de s'aller rafraîchir. C'eſt une » guerre de Religion qui regarde Dieu, & » dans laquelle je m'eſtimerai trop heureux » de pouvoir laver mes pechés dans mon » ſang ". Cette parole également chrétienne & généreuſe fut accomplie; il fut bleſſé à la cuiſſe d'un coup de piéce de cinq livres de balle, dont l'ouverture etoit telle, qu'il ne reſta aucune apparence qu'il en pût guérir. Il regarda cette horrible playe ſans s'émouvoir, & vécut ſeulement cinq jours depuis avec de tels ſentimens de piété, & une telle tranquilité d'eſprit, que j'eus la conſolation de ne pouvoir douter que Dieu ne lui fît miſéricorde. Je paſſois

auprès

auprès de lui tout le temps que je pouvois dérober à mes occupations indiſpenſables, & il n'y eut point de jour qu'il ne me dît en m'embraſſant, & en me témoignant ſa joye de me voir auprès de lui : *Quel treſor c'eſt qu'un bon ami !* Il me donna par ſon teſtament, pour gage de ſon amitié, un grand tableau de Saint Jean dans le deſert, que j'ai donné à P. R. des Champs où il eſt encore, comme ne pouvant le mettre en un lieu plus digne de le conſerver.

Quelques temps après, & durant ce même ſiége, Monſieur de Schomberg fut malade à l'extrémité. Comme il croyoit mourir, il nous nomma M. de Contade & moi éxécuteurs de ſon teſtament, nous mit entre les mains les clefs de ſes caſſettes, & m'envoya dire au Roi que le plus grand ſervice qu'il lui pouvoit rendre en mourant, étoit de lui nommer M. le marquis de Seneçay pour ſon ſucceſſeur ; ce qui fut ſans doute une action fort honorable à ſa mémoire, mais Dieu lui conſerva la vie, & M. le marquis de Seneçay la perdit en même-temps, en la maniére que je le dirai. Ce

fut

fut pour moi une nouvelle douleur qui me perça encore le cœur, parce qu'il me faiſoit l'honneur de m'aimer parfaitement, & que c'étoit auſſi, comme je l'ai dit de M. Zamet, un homme d'un mérite ſi extrordinaire, qu'il n'y avoit point de charge dans l'Etat qu'il ne pût remplir très-dignement, tant il avoit de piété, de courage, de capacité & de fidélité. Il avoit été bleſſé à Royan, comme je l'ai dit, dans un logement fait enſuite d'une mine, & les ennemis faiſant des efforts extraordinaires pour le reprendre, il s'opiniâtra d'y demeurer afin de le conſerver. Ainſi il ne fut pas panſé auſſi-tôt qu'il l'auroit fallu, & le ſiége de Saint Antonin s'étant fait enſuite, il voulut s'y trouver, & y agit tellement, quoiqu'il ne fût pas encore guéri, que ſa playe s'irrita, & le mit en tel état, qu'il fut contraint de quitter l'armée, & d'aller chez lui en Bourgogne. Le mal continuant toûjours à être fort grand, il vint à Lyon pour s'y faire viſiter, & ſon impatience de ſe trouver au ſiége de Montpellier, fit qu'il voulut qu'on mît le feu à ſa playe, dans la créance d'en guérir plûtôt. Mais ce remède ne

fit

fit qu'avancer ſa mort. J'ai parmi me papiers une relation de ce qui ſe paſſa, & qui fit voir quelle étoit ſon inſigne piété. Je puis dire de lui ſans flaterie; que nul autre de ſon temps n'avoit tout enſemble plus de vertus, & que je n'y ai remarqué aucun défaut.

Monſieur de Schomberg ne faiſoit que commencer à guérir de ſa maladie, & ne ſortoit point encore, lorſque cette nouvelle arriva à l'armée; & ſur les inſtances de M. le marquis de Ragny, il me charga d'aller trouver le Roi, pour le ſupplier de lui accorder par commiſſion l'exercice des charges de ſon Lieutenant en Bourgogne, & de gouverneur d'Auxonne, pendant le bas âge des enfans de M. de Seneçay, auſquels il ne doutoit point que Sa Majeſté ne les conſervât. Je demandai à M. de Schomberg ſi Madame la marquiſe de Seneçay y conſentoit, & il me dit qu'on l'avoit aſſûré qu'oui. Je fus enſuite trouver le Roy, & en lui demandant cette grace pour M. le marquis de Ragny par l'ordre de M. de Schomberg, je lui dis en termes précis, qu'on l'avoit aſſûré que Madame de Seneçay le déſiroit. Sa Majeſté

Majesté l'accorda sans difficulté, & les commissions en furent expédiées.

Le siége de Montpellier, pendant lequel M. de Châtillon, qui avoit remis Aigues-Mortes entre les mains du Roi, & Monsieur de Bassompierre furent faits Maréchaux de France, ayant duré depuis le premier Septembre de ladite année 1622. jusqu'au 18. Octobre; la paix se fit; & M. de Rohan vint trouver le Roi au camp, ce jour-là. Sa Majesté fit son entrée à Montpellier le 20. de ce même mois, & en partit le 27. Monsieur le Prince qui n'étoit point content de la paix, étoit parti le 27. du même mois pour aller à Nôtre-Dame de Lorette.

Monsieur de Châteauneuf, depuis Garde des Sceaux, fut choisi par le Roi, pour porter à Thoulouse l'Edit de la paix, afin de le faire enregistrer. Comme il sçavoit que ce Parlement se rendroit très-difficilement en tout ce qui regardoit les Huguenots, à cause de la haine que l'on y avoit pour eux, il me vint trouver, & me dit qu'ayant appris que j'avois contracté une grande amitié avec M. de Bertier

de

de Montrave, depuis premier Président en ce Parlement, & qui, bien que n'étant alors que second Président, avoit beaucoup plus de crédit que nul autre en sa Compagnie, il me prioit de lui écrire très-fortement, pour l'assûrer que dans l'état où étoient alors les affaires, & dans l'impossibilité de prendre Montpellier de force, on n'avoit pû rien faire de plus avantageux pour la Religion, que ce Traité de paix; à quoi il ajoûta, que rien ne lui pourroit davantage servir dans le voyage, que ma lettre; puisque Monsieur de Montrave y ajoûteroit une entiére foi. Je fis ce qu'il desiroit, & il me dit à son retour, que cela avoit réüssi comme il se l'étoit promis.

Le Roy au sortir de Montpellier alla en Provence, & lorsque revenant de-là à Paris, il arriva à Lyon; la premiére chose que je fis fut de m'enquérir de Madame la marquise de Seneçay que je n'avois encore jamais vûë; j'appris qu'elle y étoit. Je la fus voir aussi-tôt. Comme elle avoit sçû de Monsieur son mari jusqu'à quel point il me faisoit l'honneur de m'aimer, & que son affliction étoit aussi grande qu'elle

qu'elle pouvoit être, quels cris ne fit-elle pas en me voyant ? & lorſqu'enſuite de beaucoup de pleurs, je vins à lui parler de ſes affaires, elle me dit qu'elles ne pouvoient être en plus mauvais état ; parce que M. le marquis de Ragny ayant obtenu des commiſſions pour exercer les charges de Lieutenant de Roy en Bourgogne, & de gouverneur d'Auxonne, il lui ſeroit facile de ſe les approprier, à cauſe du bas âge de ſes enfans, ce qui leur feroit perdre la conſidération qu'elles pourroient leur donner dans la province où étoit tout le bien de Monſieur de Seneçay. Jamais ſurpriſe ne fut plus grande, que la mienne. Je lui dis de quelle ſorte la choſe s'étoit paſſée, & allai en même-temps ſupplier M. de Schomberg, de faire que M. le marquis de Ragny voulût bien remettre ſes commiſſions entre les mains de Madame de Seneçay. Il lui en parla : mais Monſieur le marquis de Ragny lui dit, que c'étoit une choſe à quoi il ne ſe pouvoit reſoudre ; & que Madame de Seneçay n'avoit rien à craindre, puiſque nul autre ne conſer-

veroit mieux que lui ces charges à ſes enfans. L'affaire étant en ces termes, & Madame de Seneçay étant dans la douleur de voir ces charges dans des mains, dont elle croyoit ne ne pouvoir jamais les retirer ; je rencontrai en allant chez Monſieur de Schomberg Monſieur le marquis de Ragny qui en ſortoit ; je lui parlai de l'affaire, & m'ayant fait la même réponſe qu'il avoit faite à Monſieur de Schomberg ; je lui dis : " Monſieur, je ſuis bien „ malheureux d'avoir été celui qui ait parlé „ au Roy pour vous accorder ces commiſ- „ ſions, dans la créance que Madame la mar- „ quiſe de Seneçay le deſiroit, & de voir que „ vous voulez aujourd'hui les retenir contre „ ſon gré. Surquoi tout ce que je vous puis „ dire, eſt que je penſe avoir autant d'amis „ qu'homme de France, & que je les renon- „ cerai tous pour amis, s'ils ne deviennent „ vos ennemis. Quoi, me répondit le mar- „ quis de Ragny, vous intéreſſez-vous juſqu'à „ ce point dans cette affaire ? Oüi, Monſieur, „ lui repartis-je, parce que Monſieur le mar-

„ quis

„quis de Seneçay étoit un homme d'un mé-
„ rite extraordinaire, & mon intime ami. Puiſ-
„ que cela eſt, me répondit-il, & que je ne
„ veux nullement vous avoir pour ennemi,
„ je rapporterai dès aujourd'hui mes commiſ-
„ ſions à Madame de Seneçay „. Et il le fit.

Cette affaire achevée, il en reſtoit une autre, qui étoit la penſion de deux mille écus qu'avoit Monſieur de Seneçay. Je priai Monſieur le maréchal de Baſſompierre de ſupplier le Roy de la conſerver à Meſſieurs ſes enfans. Il lui en parla, & Sa Majeſté lui répondit : *Qu'elle ne le pouvoit à cauſe de la conſéquence.* Ainſi ne voyant plus rien qui dût m'arrêter à Lyon pour les affaires de Madame de Seneçay, où elles m'avoient ſeules retenuës neuf jours, quoique après un voyage de dix mois j'euſſe eu la permiſſion de retourner à Paris voir ma famille, j'allai prendre congé du Roi, & lui dis : " Sire, Vôtre Majeſté me permet-
„ tra-t-elle de lui demander d'où vient qu'elle
„ a refuſé à M. le maréchal de Baſſompierre
„ de conſerver aux enfans de M. le marquis

„ de Seneçay la penſion qu'elle lui donnoit ?
„ *C'eſt*, me dit le Roy, *à cauſe de la conſé-*
„ *quence*. Plût à Dieu, Sire, lui repartis-je,
„ qu'il y eût de la conſéquence, Votre Ma-
„ jeſté ſeroit heureuſe ; puiſqu'elle auroit beau-
„ coup d'hommes du mérite de Monſieur de
„ Seneçay ; mais le mal eſt, Sire, qu'il n'y en
„ a guéres „. Le Roy ſourit, & comme c'étoit chez la Reine ſa mere, que je lui parlois, & qu'elle entendit ce que je lui dis de la porte de ſon cabinet élevé de trois ou quatre degrès, où elle étoit venuë au-devant de lui, & dans lequel il alloit tenir conſeil, elle ſourit auſſi. Je me retirai, & étant prêt de prendre congé, j'allai quelques heures après prendre congé de Monſieur le Garde des Sceaux de Caumartin, parce qu'il me témoignoit beaucoup d'amitié ; & ne fus pas moins aiſe, que ſurpris de ce qu'il me dit : " Vous avez plaiſam-
„ ment fait accorder deux mille écus de pen-
„ ſion aux enfans de M. le marquis de Sene-
„ çay. Comment, Monſieur, lui répondis-je ?
„ Parce, me répondit-il, que le Roy & la

„ Reine

„ Reine ſont tous deux entrés dans le Con-
„ ſeil en riant de ce que vous aviez dit au
„ Roy ; & Sa Majeſté a dit enſuite, qu'il n'y
„ avoit pas moyen de refuſer cette penſion à
„ une réponſe telle que celle que vous lui aviez
„ faite ſur la difficulté qu'il y trouvoit, *à cauſe*
„ *de la conſéquence* „. Cette ſeconde affaire de Madame de Seneçay s'étant terminée de la ſorte, je partis, & jamais amitié ne parut plus grande, que celle qu'elle m'a témoignée enſuite durant pluſieurs années : mais le fantôme du Janſeniſme l'a depuis tellement effrayée, & a ſi fort effacé de ſon eſprit & de ſon cœur le ſouvenir & le reſſentiment de tout le paſſé, que je crois qu'à peine peut-elle m'entendre nommer. Surquoi je laiſſe à juger à ceux qui liront ceci, ſi elle a raiſon ; & je doute qu'elle en voulût prendre pour juges Monſieur & Madame la ducheſſe de Liancourt, qui n'ignorent rien de ce que je viens de rapporter ; quoique leur vertu ſoit ſi connuë de tout le monde, qu'il ne lui ſeroit pas avantageux de les recuſer.

Durant ce ſéjour du Roy à Lyon, Monſieur le cardinal de Savoye vint trouver Sa Majeſté. Monſieur l'évêque de Genève, depuis canoniſé ſous le nom de Saint François de Sales, l'y accompagna. Et le jour de Noël Madame la marquiſe de Seneçay & moi étant allé à l'Egliſe, il ſe rencontra que c'étoit lui qui diſoit la Meſſe. Comme ce grand Evêque étoit intime ami de mon pere, qu'il n'aimoit après la mere de Chantal nulle autre religieuſe plus que la mere Angélique ma ſœur, & qu'il m'affectionnoit très-particuliérement, l'ayant fort connu en d'autres voyages qu'il avoit faits en France, jamais rencontre ne me fut plus agréable que celle-là. Il nous communia Madame de Seneçay & moi, comme les autres, & j'allai après la Meſſe dans la Sacriſtie pour le voir. Il n'eſt pas croyable avec quelle joye il me reçut, & il me dit en m'embraſſant ces propres paroles : " Ah, mon fils, je vous ai „ reconnu *in fractione panis* „. Il ne vécut depuis que trois jours, étant mort, comme chacun ſçait, le 28. Décembre.

Avant